



Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 19 - Numéro 42

27 octobre 2022



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISSN 1710-4149

Table des matières

1. Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers	7
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Tribunal administratif des marchés financiers	11
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF	
2.2 Avis légaux de l’Autorité	
3. Distribution de produits et services financiers	39
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d’audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
4. Indemnisation	48
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d’indemnisation des services financiers	

4.5 Autres décisions	
5. Institutions financières	54
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Avis d’intention des assujettis et autres avis	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Protection des dépôts	
5.7 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	68
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d’autorégulation et autres entités réglementées	134
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l’Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d’autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
8. Section retirée	182
8.1 Sous-section retirée	
8.2 Sous-section retirée	
8.3 Sous-section retirée	
8.4 Sous-section retirée	
9. Régimes volontaires d’épargne-retraite	187
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d’agir comme administrateur d’un régime volontaire d’épargne-retraite	
9.4 Autres décisions	
10. Agents d’évaluation du crédit	192
10.1 Avis et communiqués	

10.2 Réglementation et lignes directrices

10.3 Désignation à titre d'agent
d'évaluation du crédit

10.4 Sanctions administratives

10.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF
- TMF : Tribunal administratif des marchés financiers
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et
organismes dispensés de reconnaissance
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation
du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

- 2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF
 - 2.2 Avis légaux de l'Autorité
-

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES

[Lien permanent de la Chambre de pratique virtuelle - Guide des audiences virtuelles](#)

En cas de difficultés techniques : rejoindre le Secrétariat au 514-873-2211 (#221) ou par courriel au secretariatmf@tmf.gouv.qc.ca

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 octobre 2022 – 14 h 00				
2022-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karine Simoës Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus services juridiques inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, interdiction d'agir à titre d'administratrice ou de dirigeante d'un courtier, d'un conseiller ou d'un gestionnaire de fonds d'investissement Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UW N5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 octobre 2022 – 14 h 00				
2021-014	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Philippe Gauthier et Frédéric Racine Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Les services juridiques Start & Co Inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur dérivés, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
2022-019	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Gestion du Capital Botica inc., Serge Assayag et Louise Giguère Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
27 octobre 2022 – 14 h 00				
2022-024	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jimmy Bastien Partie intimée</p> <p>Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis Partie mise en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	<p>Demande de de levée d'ordonnance de blocage, de pénalités administratives, de modalités de distribution, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesure de redressement, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en dérivés, d'interdiction d'opérations sur dérivés et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
28 octobre 2022 – 14 h 00				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgox inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Levée des ordonnances de confidentialité</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYjFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>
2 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-020	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gregory Laurent Partie intimée</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p>	<p>Jean-Pierre Cristel</p> <p>Assesseurs : Jocelyne Charland Richard Roy</p>	<p>Accord</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89240142729?pwd=eFhkQkdyeG5lNnFHd3FkT2Q4WGFsQT09</p> <p>ID de réunion : 892 4014 2729 Code : 443332</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
3 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-007	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anfossi Tassé D'Avirro inc. et Mario D'Avirro Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de communication de documents Conférence préparatoire Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/86353502092?pwd=Y29wUjBmU2R6Y0xSdFJFODAyVm81UT09 ID de réunion : 863 5350 2092 Code : 320685
3 novembre 2022 – 14 h 00				
2017-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Michel Plante Partie intimée SOLO International Inc. Partie intimée Frederick Langford Sharp Partie intimée Shawn Van Damme, Vincenzo Antonio Carnovale et Pasquale Antonio Rocca Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers M ^e Marc R. Labrosse Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. LCM Avocats inc.	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et d'interdiction d'opérations sur valeurs Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWU5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
3 novembre 2022 – 14 h 00				
2022-025	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Associés Capital Keira inc. et Jean Desmarais Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, de retrait des droits d'inscription, de nomination d'un dirigeant responsable ou d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
4 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse C.J.P. D'Aragon, Courtier d'assurance inc. et Chantal D'Aragon Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demandes préliminaires des intimés Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/83652667545?pwd=tLxJKcNPPQvOG-qUAvij9k9B7xMUPS.1 ID de réunion : 836 5266 7545 Code : 775580

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
8 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francis Veilleux Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dunton Rainville s.e.n.c.r.l	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85062848219?pwd=TVc0N3RBdDZTV05TWmZBNkS0RlQT09</p> <p>ID de réunion : 850 6284 8219 Code : 932929</p>
10 novembre 2022 – 9 h 30				
2019-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Louis Graton Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Jean-Pierre Cristel	<p>Accord</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/82375135877?pwd=M0pR0W5ZUE4yZnpzbEw0blJSSWk3dz09</p> <p>ID de réunion : 823 7513 5877 Code : 017735</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
11 novembre 2022 – 9 h 30				
2020-024	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Karl Addison et Kristel Miville-Deschênes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin, avocats et conseillers d'affaires inc.	Antonietta Melchiorre	Demande en récusation Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89229624780?pwd=RCtPTFNUTUh0bDk2V3VXdzJiREhZUT09 ID de réunion : 892 2962 4780 Code secret : 640061
14 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées Jérémie Picard Partie intimée Mathieu Cocher Partie intimée Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgocx inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Droit Légal Battista Turcot Israel, s.e.n.c.	Antonietta Melchiorre	Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYjFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09 ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
15 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgocx inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYjFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>
15 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-023	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jean-François Soucy, Groupe Courtier Expert inc. et Éric Asselin Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Hickson Noonan avocats</p>	<p>Nicole Martineau Christine Dubé</p>	<p>Demande de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85695855254?pwd=ODdSbjZDU1dJUDZFWjI3VW5nS2Zndz09</p> <p>ID de réunion : 856 9585 5254 Code : 687793</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
16 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc.et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgocx inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYjFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgocx inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYjFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>
17 novembre 2022 – 14 h 00				
2022-009	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Les productions TV BWS inc., Marie-Josée Larocque, Caroline Bernier, Valeurs mobilières Whitehaven inc., Athanasios Baltzis et Richard Bernard Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Delegatus services juridiques inc.</p>	<p>Nicole Martineau</p>	<p>Demande de pénalités administratives et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWV5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 novembre 2022 – 14 h 00				
2022-002	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>L'Avenue Privée Cabinet en assurances de dommages inc., Éric Gauvin, William Turgeon, Isabelle Charbonneau et Simon Dugas Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>DHC Avocats</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>
2022-004	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Assurances Momentum inc., Tristan Dupont-Hébert, David Boudreau-Poissant et Mélanie St-Aubin Laprise Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Donati Maisonneuve s.e.n.c.r.l.</p>	Nicole Martineau	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de nominations d'un dirigeant responsable, de conditions à l'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09</p> <p>ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
21 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgocx inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhxYjFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>
21 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-023	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jean-François Soucy, Groupe Courtier Expert inc. et Éric Asselin Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Hickson Noonan avocats</p>	<p>Nicole Martineau Christine Dubé</p> <p>Asseseurs : Stéphanie Potvin David Mayrand</p>	<p>Demande de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Audience hybride à Montréal et par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85695855254?pwd=ODdSbjZDU1djUDZFWjI3VW5nS2Zndz09</p> <p>ID de réunion : 856 9585 5254 Code : 687793</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCEUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgocx inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYjFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>
25 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-023	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jean-François Soucy, Groupe Courtier Expert inc. et Éric Asselin Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Hickson Noonan avocats</p>	<p>Nicole Martineau Christine Dubé</p> <p>Assesseurs : Stéphanie Potvin David Mayrand</p>	<p>Demande de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Audience hybride à Montréal et par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85695855254?pwd=ODdSbjZDU1dUDZFWjI3VW5nS2Zndz09</p> <p>ID de réunion : 856 9585 5254 Code : 687793</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
25 novembre 2022 – 9 h 30				
2022-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Technologies Timechain inc. et Louis Cléroux Parties intimées</p> <p>Jérémie Picard Partie intimée</p> <p>Mathieu Cocher Partie intimée</p> <p>Hui Ying Sun, Natania Lemieux, Caisse Desjardins, Banque Scotia, Binance Canada Ltd., FTX Exchange Platform, Fireblocks, Virgocx inc., Apaylo Finance Technology inc. et l'Officier de la publicité foncière Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Droit Légal</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer des activités de conseiller</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87980039500?pwd=TUhXYjFKcC85dEJ2cVNrZDAzVGVMQT09</p> <p>ID de réunion : 879 8003 9500 Code : 365652</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
28 novembre 2022 – 9 h 30				
2021-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de refus de dispense, de mesures de redressement et de mesures propre au respect de la loi
	Patrick Bragoli et Sébastien Cliche Partie intimée	Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.		
	Mathieu Landry-Girouard Partie intimée	Pelletier & Cie Avocats		Conférence de gestion
	ROI Land Investment Ltd Partie intimée	Jean-François Goulet, avocat		Par visioconférence
	Hiro Corporation Ltd Partie intimée	Osler, Hoskin & Harcourt LLP		Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85713617999?pwd=ZG1xRWp6UkhUTG9BbXdiaDFqRTR6QT09
	Dany Vachon Partie intimée	Dupuis Paquin avocat & conseillers d'affaires inc.		ID de réunion : 857 1361 7999 Code : 264224
	Philippe Germain Partie intimée	Fréchette avocats		
	Porfirio Antonio Treminio Centeno et Tiger Gate Capital Ltd Parties intimées			

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
30 novembre 2022 – 14 h 00				
2021-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Entreprises Greg Pompeo inc. et Gregory Pompeo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc.	Christine Dubé Julie Biron	Demande de pénalités administratives, de nominations d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, de retrait des droits d'inscription et de mesures de redressement Conférence de gestion Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87639016484?pwd=YmkwSURISIZiUVo1bE1vZmphbU0vdz09 ID de réunion : 876 3901 6484 Code : 017258
1er décembre 2022 – 9 h 30				
2020-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Mihalis Kakogiannakis et Dubuc Motors inc. Parties intimées Mario Dubuc Partie intimée Procureur général du Québec Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dupuis Paquin, Avocats et conseillers d'affaires inc. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Jean-Pierre Cristel	Requête en obtention d'un avocat rémunéré par l'État (<i>Rowbotham</i>) Conférence préparatoire Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87225843104?pwd=dXZPQkY6YnJ2L1g5V1Iram1NaW04QT09 ID de réunion : 872 2584 3104 Code : 596097

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
1er décembre 2022 – 14 h 00				
2022-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jacques Paquet Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Nicole Martineau	Demande de pénalité administrative et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020
2 décembre 2022 – 9 h 30				
2022-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Soucy, Groupe Courtier Expert inc. et Éric Asselin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Hickson Noonan avocats	Nicole Martineau Christine Dubé Assesseurs : Stéphanie Potvin David Mayrand	Demande de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Audience hybride à Montréal et par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85695855254?pwd=ODdSbjZDU1djUDZFWij3VW5nS2Zndz09 ID de réunion : 856 9585 5254 Code : 687793

No DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
5 décembre 2022 – 9 h 30				
2022-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jean-François Soucy, Groupe Courtier Expert inc. et Éric Asselin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Hickson Noonan avocats	Nicole Martineau Christine Dubé Assesseurs : Stéphanie Potvin David Mayrand	Demande de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Audience hybride à Montréal et par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/8569585254?pwd=ODdSbjZDU1djUDZFWjl3VW5nS2Zndz09 ID de réunion : 856 9585 5254 Code : 687793
6 décembre 2022 – 9 h 30				
2022-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francis Veilleux Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dunton Rainville s.e.n.c.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85062848219?pwd=TVc0N3RBdDZTV05TWmZBNGlkS0RIQT09 ID de réunion : 850 6284 8219 Code : 932929

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
7 décembre 2022 – 9 h 30				
2022-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Francis Veilleux Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Dunton Rainville s.e.n.c.r.l	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesure propre au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/85062848219?pwd=TVc0N3RBdDZTV05TWmZBNkS0RIQT09 ID de réunion : 850 6284 8219 Code : 932929
8 décembre 2022 – 14 h 00				
2022-022	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Soha Fadel et Centres hypothécaires Dominion Fidel Groupe Inc. Parties intimées Grant Iranian Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Saisanas Avocats	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir comme dirigeant responsable et de condition à l'inscription Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWV5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
15 décembre 2022 – 9 h 30				
2021-007	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gestion Financière Cape Cove Inc. et Calixa Capital Partners inc. Parties intimées</p> <p>Jean-Christophe Daigneault Partie intimée</p> <p>Claude Dufour et Services financiers C. Dufour inc. Parties intimées</p> <p>Dany Bergeron et 9278-7381 Québec inc. Parties intimées</p> <p>Efstratios Gavriil (Sean Gabriel) Partie intimée</p> <p>Robert Audet Partie intimée</p> <p>Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Ad Litem Avocats S.E.N.C.R.L</p> <p>Estelle Savoie-Dufresne, Avocate et Médiatrice inc.</p> <p>Levasseur et Associés, Avocats</p> <p>Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p> <p>LCM Avocats inc.</p> <p>Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p>	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs et d'exercice de l'activité de conseiller, de retrait de droits d'inscription de la personne désignée responsable et du chef de la conformité, de nomination d'un dirigeant responsable et d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de suspension d'inscription et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87080059907?pwd=Mj9LSmVHdTl2VVRHREZ5THlwUTNVUT09</p> <p>ID de réunion : 870 8005 9907 Code : 165535</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
19 janvier 2023 – 9 h 30				
2021-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Entreprises Greg Pompeo inc. et Gregory Pompeo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc.	Christine Dubé Julie Biron	Demande de pénalités administratives, de nominations d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, de retrait des droits d'inscription et de mesures de redressement Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87639016484?pwd=YmkwSURISIZiUVo1bE1vZmphbU0vdz09 ID de réunion : 876 3901 6484 Code : 017258
19 janvier 2023 – 14 h 00				
2022-018	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Anthony Rail, Martin Dubé et Les solutions Simplyphi inc., anciennement dénommée Mineum inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Nicole Martineau	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'agir comme administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'opérations sur valeurs et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87871364144?pwd=UWN5dndpY1d6WW04aVR4M2FHV0xEUT09 ID de réunion : 878 7136 4144 Code : 599020

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
20 janvier 2023 – 9 h 30				
2021-017	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Entreprises Greg Pompeo inc. et Gregory Pompeo Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc.	Christine Dubé Julie Biron	Demande de pénalités administratives, de nominations d'un chef de la conformité, de conditions à l'inscription, de retrait des droits d'inscription et de mesures de redressement Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/87639016484?pwd=YmkwSURISIZiUVo1bE1vZmphbU0vdz09 ID de réunion : 876 3901 6484 Code : 017258
17 mars 2023 – 9 h 30				
2017-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Dominic Lacroix, DL Innov inc., Gap Transit et Micro-Prêts inc. Parties intimées Banque royale du Canada, et Lemieux Nolet syndics autorisés en insolvabilité Parties mises en cause Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Sarah Desabrais, avocate McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation des ordonnances de blocage Audience au fond Par visioconférence Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnBoZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09 ID de réunion : 899 7157 1374 Code : 789820

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 mars 2023 – 9 h 30				
2017-023	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Dominic Lacroix et DL Innov inc., Parties intimées</p> <p>Sabrina Paradis Royer Partie intimée</p> <p>Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause</p> <p>Banque royale du Canada, et Lemieux Nolet syndics autorisés en insolvabilité Parties mises en cause</p> <p>Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Sarah Desabrais, avocate</p> <p>Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats</p> <p>Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p> <p>McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence</p> <p>Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnBoZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09 ID de réunion : 899 7157 1374 Code : 789820</p>

No DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 mars 2023 – 9 h 30				
2017-015 2017-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	Demande de prolongation des ordonnances de blocage
	Dominic Lacroix, DL Innov inc., Gap Transit et Interaxe inc. Parties intimées	Sarah Desabrais, avocate		Audience au fond Par visioconférence
	Sabrina Paradis Royer Partie intimée	Levasseur, Gagnon, Lanthier Avocats		Participer à la réunion Zoom https://us02web.zoom.us/j/89971571374?pwd=bnB0ZGxlbkdzMzdrMmZrdHJSaTJmUT09
	Yan Ouellet et Pascal Lacroix Parties intimées			ID de réunion : 899 7157 1374 Code : 789820
	Micro-Prêts inc. Partie mise en cause	Sarah Desabrais, avocate		
	Shopify inc. et Shopify Payments Canada inc. Parties mises en cause	Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l.		
	BMO, Tangerine, CIBC, Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg, Lemieux Nolet syndics autorisés inc. et Officier responsable du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec Parties mise en cause			
	Raymond Chabot administrateur provisoire inc. Partie mise en cause	McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l.		

26 octobre 2022

25

2.1.2 Décisions

Les décisions listées dans la présente section peuvent inclure des pièces jointes. Afin d'obtenir l'intégralité de la décision incluant les pièces jointes, celle-ci peut être téléchargée directement sur le site web de SOQUIJ.

Autorité des marchés financiers c. Technologies Timechain inc. - 2022-015-002

<http://t.soquij.ca/Ly6c5>

Autorité des marchés financiers c. Lacroix – 2017-015-027

<http://t.soquij.ca/Bb2z7>

Autorité des marchés financiers c. Plexcorps – 2017-023-030

<http://t.soquij.ca/Kd9i2>

Autorité des marchés financiers c. Lacroix – 2017-015-028 / 2017-023-031

<http://t.soquij.ca/d6HLy>

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Aucune information.

3.5 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DES INSCRITS

Aucune information.

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2022 – Assureurs de dommages autorisés à exercer leurs activités au Québec

En vertu des dispositions de la Loi sur les assureurs, RLRQ, c. A-32.1 (la «Loi»), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (l'«Autorité»), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité (les «documents et renseignements exigés»).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les «SEL») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2022. Une version intégrale de ce présent avis est également disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/>

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou s'il refuse de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs) explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/>

Veuillez noter que le Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs) concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ni la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : Info-Divulgations@lautorite.qc.ca

Le 27 octobre 2022

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2022**

ANNEXE 1

CHARTRE DU QUÉBEC			
Société par actions, Société mutuelle membre d'une fédération et Société mutuelle	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
1. État annuel P&C.	-	Excel	60 jours
2. État annuel P&C, dûment signé . - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.10 à 10.17) - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes aux états financiers audités (page 20.60) - Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'Autorité portant sur les pages 20.10 à 20.60, dûment signé (page 20.70) - Rapport de l'actuaire désigné, dûment signé (page 20.80) - Attestation Président/Chef de la direction, dûment signée (page 99.10) - Attestation portant sur l'état annuel, dûment signée (page 99.20)	-	PDF	60 jours
3. Rapport de l'auditeur indépendant sur le ratio relatif au test du capital minimal (TCM), dûment signé .**	-	PDF	90 jours
4. Attestation de conformité des versions - État annuel, dûment signé . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/ (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours
5. Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrit à la page 70.60 de l'état annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou un texte équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 octobre 2022, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur). » (si applicable).	180	PDF	60 jours
6. Plan d'affaires pour l'année 2023, incluant une prévision du bilan, de l'état des résultats et du Test sur le capital minimal (TCM).	190	PDF	60 jours
7. États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés . (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
8. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
9. États financiers non consolidés de l'assureur, des filiales, des entreprises associées et coentreprises dans lesquelles l'assureur a une participation. (si applicable)	300	PDF	60 jours
10. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé .	400	PDF intelligent*	60 jours
11. Tableaux sur les sinistres et indices de perte. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	-	Excel	60 jours
12. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	Note 1
13. Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé . (Les instructions seront disponibles sur le site Web de l'Autorité.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	500	PDF intelligent*	31 octobre 2023
14. Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière. (Le fichier devant être utilisé sera disponible sur le site Web de l'Autorité.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	510	Excel	31 octobre 2023
15. Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520		Note 1
16. Notes de couverture de réassurance, incluant celles afférentes à tous les traités ou ententes de réassurance qui seront en vigueur en 2023. (si applicable)	590	PDF	60 jours
17. Formulaire de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. (Tous les assureurs doivent compléter le fichier de l'AMF, qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblements de terre.) (Le fichier est disponible sur le site Web de l'Autorité.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	740	Excel	31 mai 2023
18. Rapport du Comité d'éthique, dûment signé .	760	PDF	60 jours

Note 1: 30 jours après la transmission au comité de vérification.

* pdf intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**Le ratio du TCM doit être audité annuellement par l'auditeur chargé des fonctions prévues au chapitre VII du titre II de la Loi sur les assureurs, RLRQ, c A-32.1. Le rapport d'audit portant sur le ratio du TCM doit être distinct de celui de l'auditeur qui accompagne l'état annuel P&C déposé à l'Autorité. L'audit doit être effectué conformément aux normes relatives aux missions d'audit établies par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada. L'opinion de l'auditeur doit porter sur le respect de la Ligne directrice TCM lors de l'établissement du ratio TCM présenté à la page 30.61 du formulaire trimestriel P&C – 1Q.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE DOMMAGES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2022**

ANNEXE 2

CHARTRE DU CANADA CHARTRE EXTRA-PROVINCIALE			
Société par actions et Société mutuelle	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
1. État annuel P&C.	-	Excel	60 jours
2. État annuel P&C, dûment signé . - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.10 à 10.17) - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes aux états financiers audités (page 20.60) - Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.10 à 20.60, dûment signé (page 20.70) - Rapport de l'actuaire désigné, dûment signé (page 20.80) - Attestation Président/Chef de la direction, dûment signée (page 99.10) - Attestation portant sur l'état annuel, dûment signée (page 99.20)	-	PDF	60 jours
3. Rapport de l'auditeur indépendant sur le ratio relatif au test du capital minimal (TCM), dûment signé .	-	PDF	90 jours
4. Attestation de conformité des versions- État annuel, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/ (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours
5. Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrit à la page 70.60 de l'état annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou un texte équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 octobre 2022, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur). » (si applicable).	180	PDF	60 jours
6. Plan d'affaires pour l'année 2023, incluant une prévision du bilan, de l'état des résultats et du Test sur le capital minimal (TCM).	190	PDF	60 jours
7. États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés (version « officielle »).	200	PDF intelligent*	60 jours
8. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
9. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé .	400	PDF intelligent*	60 jours
10. Tableaux sur les sinistres et indices de perte. https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	-	Excel	60 jours
11. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné.	440	PDF	Note 1
12. Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé .	500	PDF intelligent*	31 octobre 2023
13. Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière. (Le fichier devant être utilisé sera disponible sur le site Web de l'Autorité.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	510	Excel	31 octobre 2023
14. Examen par des pairs - ESF.	520	PDF	Note 1
15. Formulaire de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. (Tous les assureurs doivent compléter le fichier de l'AME, qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblements de terre.) (Le fichier est disponible sur le site Web de l'Autorité.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-dommages/	740	Excel	31 mai 2023

Note 1: 30 jours après la transmission au comité de vérification.

* pdf intelligent : permet d'effectuer des recherches.

Avis relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2022 – Assureurs de personnes autorisés à exercer leurs activités au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1 (la «Loi»), tout assureur autorisé doit préparer et transmettre à l'Autorité des marchés financiers (l'«Autorité»), en la forme, la teneur et à la date que celle-ci détermine, les documents et les renseignements prévus à la Loi ou requis par l'Autorité (les «documents et renseignements exigés»).

Le dépôt électronique par l'entremise des Services en ligne (les «SEL») de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés.

Les annexes du présent avis contiennent les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2022. Une version intégrale de ce présent avis est également disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/>

La version complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, aux dates déterminées, les documents et renseignements exigés.

Des sanctions administratives pécuniaires peuvent être imposées à un assureur autorisé en cas de défaut de transmettre à l'Autorité les documents ou renseignements exigés ou lorsque ceux-ci sont incomplets ou ne sont pas transmis avant l'échéance prévue ou le refus de les communiquer ou d'en donner accès à l'Autorité, conformément aux articles 491 et suivants de la Loi.

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité et fournit des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/>

Veillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (Assureurs)* concernant l'utilisation des SEL ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ni la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse : Info-Divulgations@lautorite.qc.ca

Le 27 octobre 2022

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2022**

ANNEXE 1

CHARTRE DU QUÉBEC			
Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
1. État annuel VIE.	-	Excel	60 jours
2. État annuel VIE, dûment signé . - Attestation portant sur l'état annuel dûment signée (page 10.005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 à 10.014) - Organigramme (page 10.040) - État des flux de trésorerie (page 20.050) - Notes aux états financiers audités (page 20.060) - Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'Autorité portant sur les pages 20.010 à 20.060 et 60.010, dûment signé (page 20.070) - Certificat de l'actuaire désigné, dûment signé (page 20.085)	-	PDF	60 jours
3. Attestation de conformité des versions - État annuel, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours
4. Plan d'affaires pour l'année 2023, incluant une prévision du bilan et de l'état des résultats.	190	PDF	60 jours
5. États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés . (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
6. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
7. États financiers non consolidés de l'assureur, des filiales, des entreprises associées et coentreprises dans lesquelles l'assureur a une participation. (si applicable)	300	PDF	60 jours
8. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé . (Le Guide de l'actuaire est disponible sur le site Web de l'Autorité) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	400	PDF intelligent*	60 jours
9. Fichier Excel - Rapport sur le passif des polices (Le fichier est disponible sur le site Web de l'Autorité) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	420	Excel	60 jours
10. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné. (si applicable)	440	PDF	Note 1
11. Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé . (Le Guide de l'actuaire sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2023.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	500	PDF intelligent*	31 octobre 2023
12. Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2023.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	510	Excel	31 octobre 2023
13. Examen par des pairs - ESF. (si applicable)	520	PDF	Note 1
14. Formulaire ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes	-	Excel	60 jours
15. Formulaire ESCAP, Exigences de suffisance du capital en assurance de personnes, dûment signé . Il doit inclure le rapport de l'auditeur indépendant.**	-	PDF	90 jours
16. Attestation de conformité des versions - Formulaire ESCAP, dûment signée . (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes (Formulaires et instructions)	710	PDF	90 jours
17. Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la ligne directrice ESCAP, dûment signé .	720	PDF	60 jours
18. Examen par des pairs - ESCAP. (si applicable)	735	PDF	Note 1
19. Rapport du Comité d'éthique, dûment signé .	760	PDF	60 jours

Note 1: 30 jours après la transmission au comité de vérification.

* Un pdf intelligent est un pdf qui permet d'effectuer des recherches.

** Les ratios ESCAP doivent être audités annuellement par l'auditeur chargé des fonctions prévues au chapitre VII du titre II de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c A-32.1. Le rapport d'audit portant sur les ratios ESCAP doit être distinct de celui de l'auditeur qui accompagne l'état annuel VIE déposé à l'Autorité. L'audit doit être effectué conformément aux normes relatives aux missions d'audit établies par le Conseil des normes d'audit et de certification du Canada. L'opinion de l'auditeur doit porter sur le respect de la Ligne directrice ESCAP lors de l'établissement des ratios ESCAP présentés à la page 10.100 du formulaire ESCAP.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2022**

ANNEXE 1

CHARTRE DU QUÉBEC			
Compagnie d'assurance funéraire	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
1. État annuel du S-20. Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ (Formulaires et instructions)	-	Excel	60 jours
2. État annuel du S-20, dûment signé . - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 0100 à 0140) - Rapport de l'auditeur indépendant adressé à l'Autorité, dûment signé (page 0600) - Rapport de l'actuaire désigné, dûment signé (page 0900) - Attestation des administrateurs, dûment signée (page 1000)	-	PDF	60 jours
3. Attestation de conformité des versions - Formulaire S-20, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/ (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours
4. Rapport annuel ou états financiers audités présentés aux membres, dûment signés . (version « officielle »)	200	PDF intelligent*	60 jours
5. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé .	400	PDF intelligent*	60 jours
6. Toutes les modifications ou nouvelles ententes de réassurance.	580	PDF	60 jours

* PDF intelligent : permet d'effectuer des recherches.

**ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
AUTORISÉS À EXERCER LEURS ACTIVITÉS AU QUÉBEC
DOCUMENTS REQUIS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 OCTOBRE 2022**

ANNEXE 2

CHARTRE DU CANADA CHARTRE EXTRA-PROVINCIALE			
Société par actions, Société mutuelle et Société de secours mutuels	Code du relevé	Format du fichier	Échéance Nombre de jours suivant la date de fin d'exercice / Date fixe
1. État annuel VIE.	-	Excel	60 jours
2. État annuel VIE, dûment signé . - Attestation des dirigeants, dûment signée (page 10.000) - Attestation portant sur l'état annuel, dûment signée (page 10.005) - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.010 à 10.014) - Organigramme (page 10.040) - État des flux de trésorerie (page 20.050) - Notes aux états financiers audités (page 20.060) - Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation portant sur les pages 20.010 à 20.060, dûment signé (page 20.070) - Certificat de l'actuaire désigné, dûment signé (page 20.080)	-	PDF	60 jours
3. Attestation de conformité des versions - État annuel, dûment signée . https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes (Formulaires et instructions)	110	PDF	60 jours
4. Plan d'affaires pour l'année 2023, incluant une prévision du bilan et de l'état des résultats.	190	PDF	60 jours
5. États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, dûment signés . (version « officielle »).	200	PDF intelligent*	60 jours
6. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres, dès que disponible. (si applicable)	200	PDF	
7. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment signé .	400	PDF intelligent*	60 jours
8. Fichier Excel – Rapport sur le passif des polices (Assureurs à charte autre que du Québec) (Le fichier est disponible sur le site Web de l'Autorité.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	410	Excel	60 jours
9. Fichier Excel contenant certaines données du rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices. (Vous devez fournir le document qui est déposé auprès de votre régulateur principal.)	420	Excel	60 jours
10. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné.	440	PDF	Note 1
11. Rapport sur l'Examen de la santé financière - ESF, dûment signé .	500	PDF intelligent*	31 octobre 2023
12. Fichier Excel - Rapport sur l'Examen de la santé financière. (Le fichier sera disponible sur le site Web de l'Autorité d'ici mars 2023.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes/	510	Excel	31 octobre 2023
13. Examen par des pairs - ESF.	520	PDF	Note 1
14. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)	-	Excel	60 jours
15. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV), dûment signé . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure le rapport de l'auditeur indépendant.	-	PDF	90 jours
16. Attestation de conformité des versions - Formulaire TSAV, dûment signée . (L'attestation doit être datée et signée suite à la production du rapport de l'auditeur.) https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/divulgations/assurance-de-personnes (Formulaires et instructions)	710	PDF	90 jours
17. Rapport de l'actuaire désigné sur l'attestation de la norme de capital réglementaire, dûment signé .	720	PDF	60 jours
18. Examen par des pairs - TSAV.	735	PDF	Note 1

Note 1: 30 jours après la transmission au comité de vérification.

* Un pdf intelligent est un pdf qui permet d'effectuer des recherches.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis multilatéral 58-314 du personnel des ACVM : *Examen sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction* - Rapport de la 8e année

(Texte publié ci-dessous).

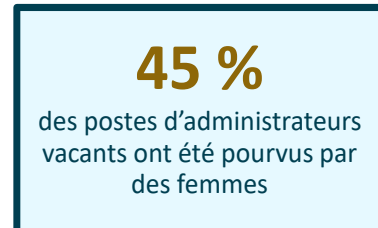
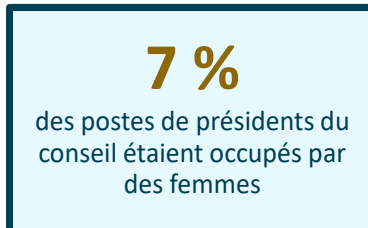
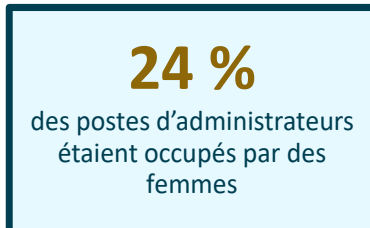
**Avis multilatéral 58-314 du personnel des ACVM
Examen sur la représentation féminine aux postes
d'administrateurs et de membres de la haute
direction**

Rapport de la 8^e année

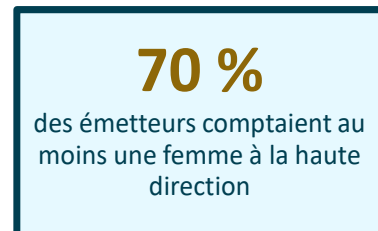
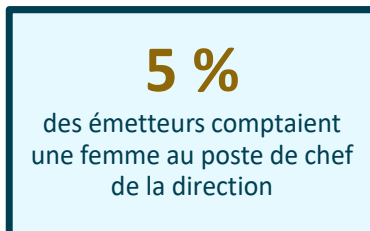
Le 27 octobre 2022

Faits saillants des constatations de l'examen

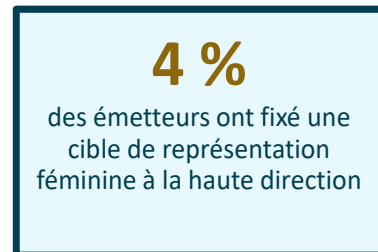
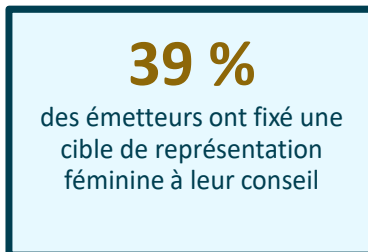
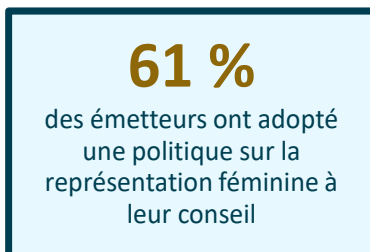
Postes d'administrateurs



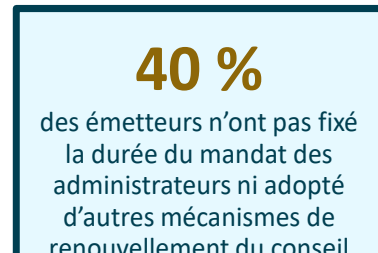
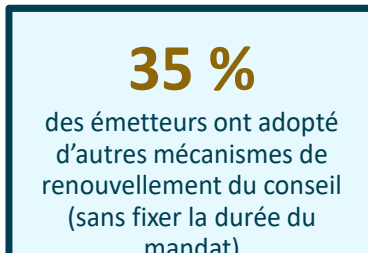
Membres de la haute direction



Politiques et cibles



Durée du mandat



Examen de l'information

But du rapport

Le présent rapport livre les principales constatations qui ressortent d'un récent examen de l'information rendue publique sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction en vertu de l'Annexe 58-101A1, *Information concernant la gouvernance* du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le « Règlement 58-101 »). Il s'agit de notre huitième examen annuel consécutif de cette information¹. Il visait essentiellement à cerner les principales tendances. Aucune évaluation qualitative de la conformité aux obligations d'information n'a été réalisée.

Obligations d'information

Sauf certaines exceptions², les émetteurs inscrits à la cote de la Bourse de Toronto et d'autres émetteurs non émergents doivent fournir de l'information annuellement sur les cinq éléments suivants :

Nombre et pourcentage de femmes siégeant à leur conseil d'administration et occupant des postes de membres de la haute direction

Cibles du nombre ou du pourcentage de femmes devant occuper des postes d'administrateurs et de membres de la haute direction

Durée du mandat des administrateurs et autres mécanismes de **renouvellement du conseil**

Politique écrite sur la recherche et la sélection de candidates aux postes d'administrateurs

Prise en considération de la représentation féminine dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs ainsi que dans la nomination des membres de la haute direction

Les obligations d'information visent à rendre plus transparentes la représentation des femmes au conseil et à la haute direction pour les investisseurs et autres intéressés, ainsi que l'approche de chaque émetteur à cet égard.

¹ Les tendances observées lors des sept premiers examens annuels sont présentées dans les documents suivants : l'Avis multilatéral 58-307 du personnel des ACVM (Année 1), l'Avis multilatéral 58-308 du personnel des ACVM (Année 2), l'Avis multilatéral 58-309 du personnel des ACVM (Année 3), l'Avis multilatéral 58-310 du personnel des ACVM (Année 4), l'Avis multilatéral 58-311 du personnel des ACVM (Année 5), l'Avis multilatéral 58-312 du personnel des ACVM (Année 6) et l'Avis multilatéral 58-313 du personnel des ACVM (Année 7).

² Certains émetteurs inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, comme les fonds négociés en bourse, les fonds à capital fixe, les émetteurs étrangers visés et les émetteurs étrangers inscrits auprès de la SEC, ne sont pas visés par les obligations d'information.

Échantillon

En date du 31 mai 2022, environ 1 779 émetteurs étaient inscrits à la cote de la Bourse de Toronto, dont environ 792 étaient assujettis aux obligations d'information. Les données résumées dans le présent rapport s'appuient sur l'examen d'un échantillon de 625 émetteurs dont la fin d'exercice tombait entre le 31 décembre 2021 et le 31 mars 2022 (l'Année 8) et ayant déposé une circulaire de sollicitation de procurations ou une notice annuelle au plus tard le 31 juillet 2022. L'Annexe A présente une ventilation des émetteurs de l'échantillon par capitalisation boursière et par secteur d'activité.

Comparaison des principales tendances d'une année à l'autre

Voici une comparaison d'une année à l'autre des principales tendances observées dans nos examens³ :

Tendances ⁴	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Représentation au conseil								
Pourcentage total des postes occupés par des femmes	11 %	12 %	14 %	15 %	17 %	20 %	22 %	24 %
Postes de présidents du conseil occupés par des femmes	–	–	–	–	5 %	6 %	6 %	7 %
Postes vacants pourvus par des femmes	–	–	26 %	29 %	33 %	30 %	35 %	45 %
Émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil	49%	55%	61%	66%	73%	79%	82%	87%
Émetteurs comptant trois femmes ou plus à leur conseil	8 %	10 %	11 %	13 %	15 %	20 %	24 %	30 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard de dollars	8 %	9 %	10 %	11 %	13 %	15 %	16 %	18 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière se situe entre 1 et 2 milliards de dollars	11 %	13 %	17 %	19 %	20 %	24 %	24 %	27 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière se situe entre 2 et 10 milliards de dollars	17 %	18 %	18 %	21 %	23 %	26 %	28 %	31 %
Postes occupés par des femmes chez des émetteurs dont la capitalisation boursière excède 10 milliards de dollars	21 %	23 %	24 %	25 %	27 %	31 %	30 %	33 %

Tendances ⁵	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Membres de la haute direction								
Émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction ⁶	60 %	59 %	62 %	66 %	64 %	65 %	67 %	70 %

Émetteurs comptant une femme au poste de chef de la direction	–	–	–	4 %	4 %	5 %	5 %	5 %
Émetteurs comptant une femme au poste de chef des finances	–	–	–	14 %	15 %	15 %	17 %	19 %
Politiques								
Émetteurs ayant adopté une politique sur la représentation féminine au conseil	15 %	21 %	35 %	42 %	50 %	54 %	60 %	61 %
Cibles								
Émetteurs s'étant donné des cibles de représentation féminine au conseil	7 %	9 %	11 %	16 %	22 %	26 %	32 %	39 %
Émetteurs s'étant donné des cibles de représentation féminine à la haute direction ⁵	2 %	2 %	3 %	4 %	3 %	4 %	6 %	4 %
Durée du mandat								
Émetteurs ayant fixé la durée du mandat des administrateurs	19 %	20 %	21 %	21 %	21 %	23 %	23 %	21 %

³ En raison de la composition de notre échantillon, nos constatations et les comparaisons entre l'année en cours et les six années précédentes dressent un portrait incomplet de la situation. Les émetteurs échantillonnés pour chacune de ces années diffèrent pour plusieurs raisons, notamment les suivantes :

- certains ont vu leurs titres radiés de la cote de la Bourse de Toronto;
- certains sont désormais inscrits à la cote de la Bourse de croissance TSX;
- par suite d'une restructuration du capital de l'entreprise, certains ne sont plus inscrits à la cote de la Bourse de Toronto;
- certains ont déposé une circulaire de sollicitation de procurations après le 31 juillet 2022 (Année 8);
- certains ont procédé à un premier appel public à l'épargne et ont été inscrits à la cote de la Bourse de Toronto;
- certains ont cessé d'être émetteurs assujettis.

⁴ L'absence d'un pourcentage pour une année donnée dans le tableau s'explique généralement par le fait que la tendance visée ne figurait pas dans les données de notre examen cette année-là.

⁵ L'absence d'un pourcentage pour une année donnée dans le tableau s'explique généralement par le fait que la tendance visée ne figurait pas dans les données de notre examen cette année-là.

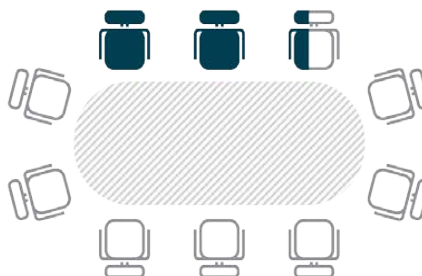
⁶ La baisse observée l'Année 5 s'explique en partie par le changement de la méthode d'inclusion des données sur les membres de la haute direction. Les émetteurs peuvent avoir inclus dans leur information des postes ou des cibles relatifs à un groupe autre que les membres de la haute direction, au sens de la définition attribuée à cette expression dans le Règlement 58-101. L'Année 5, nous nous sommes concentrés sur l'information relative aux « membres de la haute direction », au sens susmentionné.

Constatations sur la représentation au conseil

De l'Année 1 à l'Année 8, le pourcentage des postes d'administrateurs occupés par des femmes est passé de 11 % à 24 %.

Représentation féminine au conseil

24 %



Sur les 580 postes d'administrateurs devenus vacants pendant l'année, 436 ont été pourvus. Environ 45 % d'entre eux (196 postes) l'ont été par des femmes, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'Année 7.

Postes d'administrateurs vacants pourvus par des femmes

45 %



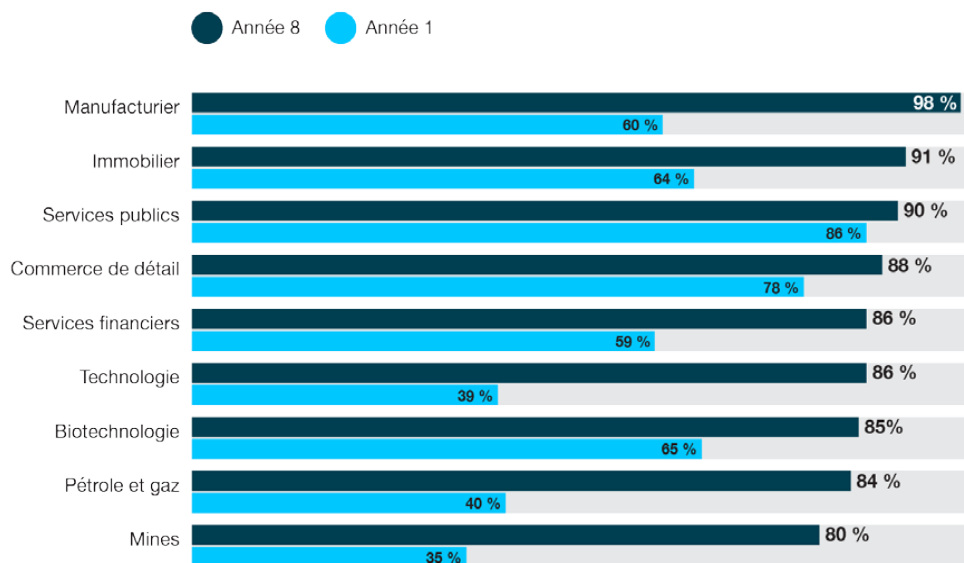
Autres constatations notables

Écarts entre secteurs

Le nombre de femmes au conseil diffère selon le secteur d'activité. Le secteur manufacturier et ceux de l'immobilier et des services publics présentaient le pourcentage le plus élevé d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil⁷, tandis que le secteur des mines, du pétrole et du gaz ainsi que de la biotechnologie avaient le pourcentage le plus faible.

Se reporter à l'Annexe B pour une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité du pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil.

Pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil

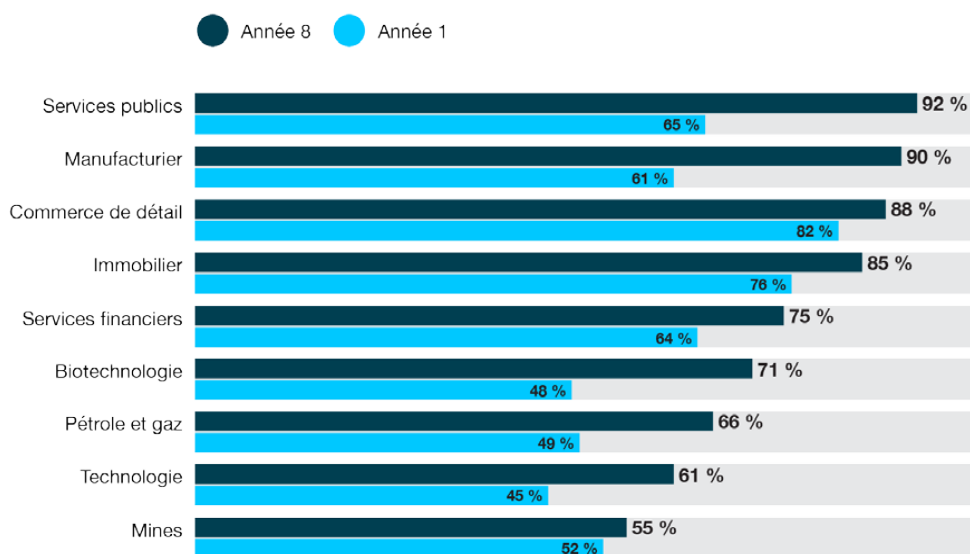


⁷ Les grandes banques canadiennes, qui appartiennent à un secteur ayant été, dans l'ensemble, un précurseur en matière de diversité, ne figurent pas dans les données utilisées pour le présent examen.

Le nombre de femmes à la haute direction diffère aussi selon le secteur d'activité. Le secteur manufacturier et ceux des services publics et du commerce de détail présentaient le pourcentage le plus élevé d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction, tandis que les secteurs des mines, de la technologie ainsi que du pétrole et du gaz avaient le pourcentage le plus faible.

Se reporter à l'Annexe C pour une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité du pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme parmi leurs hauts dirigeants.

Pourcentage d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction



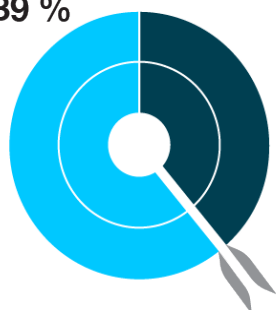
Mesure sur la diversité et postes d'administrateurs occupés par des femmes

On a observé une corrélation entre les émetteurs qui adoptent certaines mesures sur la diversité et la proportion de femmes occupant des postes d'administratrices.

Les émetteurs ayant fixé une **cible** de représentation féminine à leur conseil comptaient une plus grande proportion de femmes occupant des postes d'administratrices. Ils comptaient en moyenne 30 % de femmes à leur conseil, comparativement à 20 % chez les autres.

Pourcentage d'émetteurs ayant fixé une cible

39 %

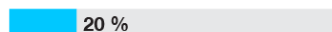


Représentation féminine au conseil

Émetteurs ayant fixé une cible pour leur conseil

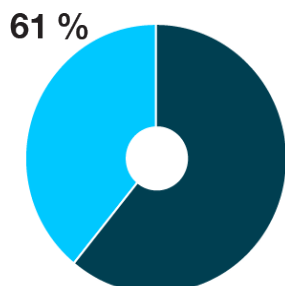


Émetteurs n'ayant fixé aucune cible pour leur conseil



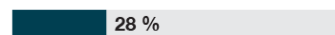
Les émetteurs ayant adopté une **politique écrite sur la représentation féminine à leur conseil** tendaient également à compter une plus grande proportion de femmes occupant des postes d'administratrices. Ils comptaient en moyenne 28 % de femmes à leur conseil, comparativement à 18 % chez les autres.

Pourcentage d'émetteurs ayant adopté une politique

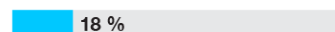


Représentation féminine au conseil

Émetteurs ayant adopté une politique



Émetteurs n'ayant adopté aucune politique

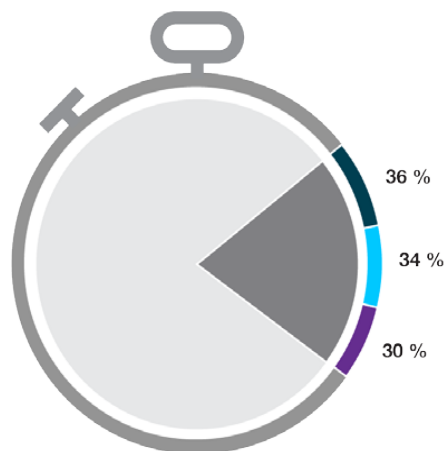
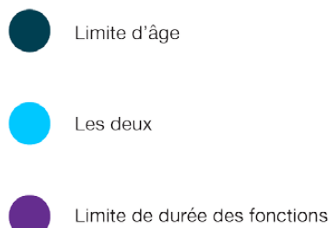


Durée du mandat

Le pourcentage d'émetteurs visés par l'examen qui ont adopté une limite de la durée du mandat de leurs administrateurs se situe à 21 %; 36 % d'entre eux ont adopté une limite d'âge seulement, 30 %, une limite de durée des fonctions seulement, et 34 %, les deux limites.

Pourcentage d'émetteurs ayant fixé la durée du mandat des administrateurs

21 %



Les émetteurs ayant adopté une limite de la durée du mandat comptaient en moyenne 31 % de femmes à leur conseil, comparativement à 22 % en moyenne chez ceux n'en ayant pas adoptée.

Indications sur les pratiques en matière d'information

Au cours de notre examen, nous avons observé que les émetteurs s'y prennent de différentes façons pour remplir leurs obligations d'information. Par conséquent, la forme et le contenu de l'information peuvent varier d'un émetteur à l'autre. Il pourrait aussi s'avérer difficile de trouver l'information pertinente dans une circulaire

de sollicitation de procurations et d'interpréter certains éléments de l'information. Pour y remédier, les émetteurs devraient envisager de fournir les données relatives aux obligations d'information de façon harmonisée sous forme de tableau. Cette mesure améliorerait l'uniformité et la comparabilité et aiderait les investisseurs à relever et évaluer l'information pertinente de manière efficiente. Pour des indications précises sur la présentation de l'information sous forme de tableau, se reporter à l'Avis multilatéral 58-313 du personnel des ACVM, *Examen sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction, Rapport de la 7^e année.*

Questions

Veillez adresser vos questions sur le présent rapport à l'une des personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Martin Latulippe

☎ 514 395-0337, poste 4331

✉ martin.latulippe@lautorite.qc.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Jo-Anne Matear

☎ 416 593-2323

✉ jmatear@osc.gov.on.ca

Jonathan Blackwell

☎ 416 593-8138

✉ jblackwell@osc.gov.on.ca

Katie DeBartolo

☎ 416 593-2166

✉ kdebartolo@osc.gov.on.ca

Aisha Suleman

☎ 416 593-2324

✉ asuleman@osc.gov.on.ca

Alberta Securities Commission

Nicole Law

☎ 403 355-4865

✉ nicole.law@asc.ca

Jennifer Smith

☎ 403 355-3898

✉ jennifer.smith@asc.ca

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Heather Kuchuran

☎ 306 787-1009

✉ heather.kuchuran@gov.sk.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Patrick Weeks

☎ 204 945-3326

✉ patrick.weeks@gov.mb.ca

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

Ella-Jane Loomis

☎ 506 453-6591

✉ ella-jane.loomis@fcnb.ca

Nova Scotia Securities Commission

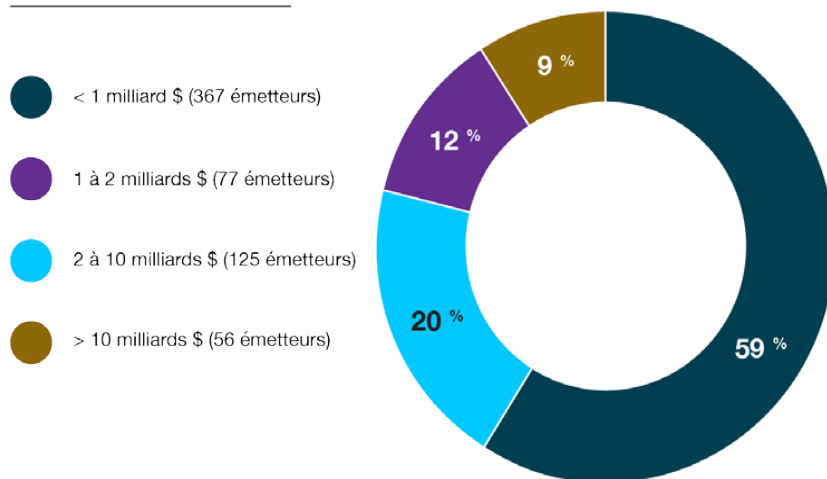
Valerie Tracy

☎ 902 424-5718

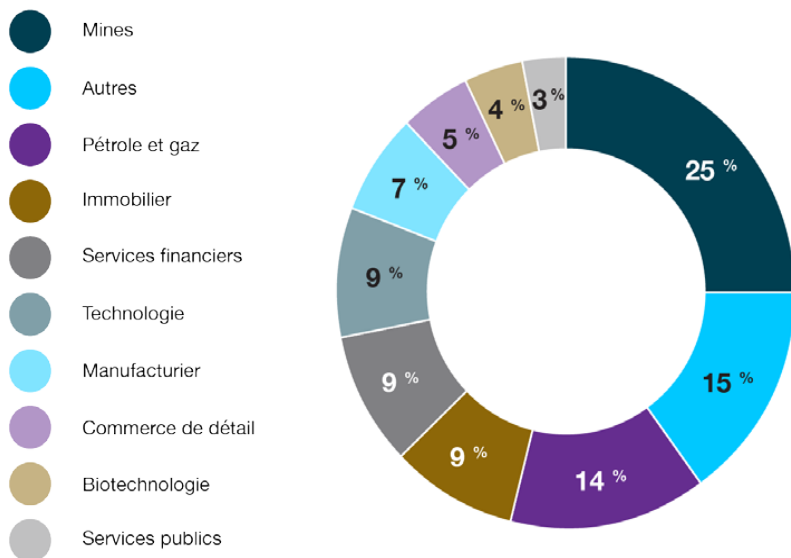
✉ valerie.tracy@novascotia.ca

Annexe A

Capitalisation boursière des émetteurs échantillonnés (ventilation des émetteurs)



Secteurs d'activité des émetteurs échantillonnés



Annexe B

Voici une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité des pourcentages d'émetteurs comptant au moins une femme à leur conseil :

Secteur d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Year 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Biotechnologie	65 %	57 %	56 %	56 %	67 %	59 %	64 %	85%
Services financiers	59 %	67 %	60 %	61 %	73 %	77 %	85 %	86%
Manufacturier	60 %	68 %	84 %	89 %	93 %	93 %	95 %	98%
Mines	35 %	38 %	54 %	59 %	62 %	72 %	78 %	80%
Pétrole et gaz	40 %	40 %	45 %	56 %	70 %	73 %	81 %	84%
Immobilier	64 %	66 %	59 %	73 %	80 %	90 %	89 %	91%
Commerce de détail	78 %	79 %	89 %	84 %	86 %	91 %	94 %	88%
Technologie	39 %	52 %	52 %	68 %	73 %	84 %	74 %	86%
Services publics	86 %	82 %	86 %	81 %	85 %	87 %	90 %	90%

Annexe C

Voici une comparaison d'une année à l'autre et par secteur d'activité des pourcentages d'émetteurs comptant au moins une femme à la haute direction :

Secteur d'activité	Année 1	Année 2	Année 3	Year 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Biotechnologie	48 %	66 %	71 %	64 %	61 %	73 %	82 %	71 %
Services financiers	64 %	63 %	66 %	71 %	76 %	71 %	74 %	75 %
Manufacturier	61 %	81 %	79 %	80 %	70 %	74 %	76 %	90 %
Mines	52 %	49 %	52 %	56 %	52 %	52 %	57 %	55 %
Pétrole et gaz	49 %	46 %	48 %	53 %	54 %	58 %	58 %	66 %
Immobilier	76 %	76 %	80 %	80 %	83 %	79 %	79 %	85 %
Commerce de détail	82 %	71 %	68 %	76 %	80 %	78 %	88 %	88 %
Technologie	45 %	44 %	59 %	52 %	55 %	68 %	55 %	61 %
Services publics	65 %	73 %	67 %	75 %	70 %	75 %	79 %	92 %

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
SOUTHGOBI RESOURCES LTD.	2022-IC-1059424	2022-10-13	5 000,00 \$

6.4.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
-----------------	----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information.

6.4.3 Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information.

6.4.3.2 Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT LTD.	19 octobre 2022	Ontario
BROOKFIELD RENEWABLE PARTNERS L.P. BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION	21 octobre 2022	Ontario
FONDS DE TITRES À REVENU FIXE CANADIENS DURABLES SUN LIFE	24 octobre 2022	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
IPC GLOBAL INCOME & GROWTH PORTFOLIO IPC PRIVATE WEALTH VISIO	24 octobre 2022	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
BALANCED GROWTH POOL		
IPC PRIVATE WEALTH VISIO BALANCED INCOME POOL		
IPC PRIVATE WEALTH VISIO BALANCED POOL		
IPC PRIVATE WEALTH VISIO GROWTH POOL		
IPC PRIVATE WEALTH VISIO INCOME POOL		
PORTEFEUILLE DES ESSENTIELS ACTIONS IPC		
PORTEFEUILLE DES ESSENTIELS CROISSANCE IPC		
PORTEFEUILLE DES ESSENTIELS EQUILIBRE ESG IPC		
PORTEFEUILLE DES ESSENTIELS EQUILIBRE IPC		
PORTEFEUILLE FOCUS ACTIONS IPC		
PORTEFEUILLE FOCUS CONSERVATEUR IPC		
PORTEFEUILLE FOCUS CROISSANCE IPC		
PORTEFEUILLE FOCUS ÉQUILIBRÉ IPC		
PORTEFEUILLE REVENU CONSERVATEUR IPC		
PORTEFEUILLE REVENU MENSUEL IPC		
PORTEFEUILLE DES ESSENTIELS REVENU IPC		
MOUNT LOGAN CAPITAL INC. (AUPARAVANT, MARRET RESOURCE CORP.)	19 octobre 2022	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
THE REAL BROKERAGE INC. (AUPARAVANT, ADL VENTURES INC.)	20 octobre 2022	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
RUSSELL INVESTMENTS FOCUSED CANADIAN EQUITY POOL	20 octobre 2022	Ontario
RUSSELL INVESTMENTS FOCUSED CANADIAN EQUITY CLASS		
THE BITCOIN FUND	25 octobre 2022	Ontario
THE ETHER FUND	25 octobre 2022	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	13 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	13 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	13 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	13 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	13 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	13 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	13 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	13 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	13 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	17 octobre 2022	7 octobre 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	11 octobre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 octobre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 octobre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 octobre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	12 octobre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 octobre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 octobre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 octobre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 octobre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	13 octobre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 octobre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 octobre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 octobre 2022	29 juin 2022
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 octobre 2022	29 juin 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	14 octobre 2022	29 juin 2022
CORPORATION CAMECO	12 octobre 2022	26 septembre 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	26 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	26 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	26 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	27 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	28 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	28 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	28 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	28 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	28 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	28 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	28 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	30 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	30 septembre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	4 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	5 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	6 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	6 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	12 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	12 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	14 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	14 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	14 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	14 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	17 octobre 2022	9 août 2022

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	17 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	17 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	17 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	17 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	18 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	18 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	18 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	18 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	18 octobre 2022	9 août 2022
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	18 octobre 2022	9 août 2022

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ALTAS PARTNERS HOLDINGS III (A) LP	2022-10-06	41 157 000 \$
AMYLYX PHARMACEUTICALS, INC.	2022-10-11	3 306 000 \$
BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS X.F L.P.	2022-05-04	64 050 000 \$
BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS X.F L.P.	2022-05-20	384 870 000 \$
BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS X.F L.P.	2022-06-30	206 176 000 \$
BNP PARIBAS ISSUANCE BV	2022-08-24	400 000 \$
CLAYTON, DUBILIER & RICE FEEDER FUND XII, L.P.	2022-09-02	6 560 500 \$
CLAYTON, DUBILIER & RICE FUND XII, L.P.	2022-09-02	148 004 880 \$
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT	2022-10-11	14 122 450 \$
NATIONAL GRID ELECTRICITY TRANSMISSION PLC	2022-09-16	547 000 000 \$
NEWELL BRANDS INC.	2022-09-14	80 575 920 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
UBS AG, JERSEY BRANCH	2022-09-08 au 2022-09-13	926 644 \$
UBS AG, JERSEY BRANCH	2022-08-25 au 2022-08-31	753 444 \$
UBS AG, JERSEY BRANCH	2022-10-03 au 2022-10-06	435 482 \$
WEST STREET EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS, SLP	2022-10-03	2 008 350 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS COMMUNS JARISLOWSKY, FRASER	2022-01-01 au 2022-06-23	20 429.55\$
STRIPE 86 INVESTING EQT V	2021-06-17 au 2021-07-30	1 402 935.00\$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Equinox Gold Corp.

Vu la demande présentée par Equinox Gold Corp. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 11 octobre 2022 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 17 octobre 2022; le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« supplément établissant le placement au cours du marché » : le supplément relatif au prospectus qui établira le placement au cours du marché;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujetti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et du supplément établissant le placement au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que le supplément établissant le placement au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 14 octobre 2022.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° 2022-FS-1059847

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION**RAPPORTS TRIMESTRIELS**

	Date du document
CARDS II TRUST	2022-08-31
CELESTICA INC.	2022-09-30
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	2022-09-30
FIRST NATIONAL FINANCIAL CORPORATION	2022-09-30
GENERAL MOTORS COMPANY	2022-09-30
GOLDEN SHARE RESOURCES CORPORATION	2022-09-30
MORGUARD NORTH AMERICAN RESIDENTIAL REAL ESTATE	2022-09-30
MULLEN GROUP LTD.	2022-09-30
OUTDOORPARTNER MEDIA CORPORATION	2022-08-31
PRAIRIESKY ROYALTY LTD.	2022-09-30
PULSE SEISMIC INC.	2022-09-30
RAMBLER METALS AND MINING PLC	2022-06-30
WESTERN ENERGY SERVICES CORP.	2022-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ADVANTECH MARKETING INTERNATIONAL INC.	2022-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2022-08-31
LE ROYAL TREMBLANT (PROJET IMMOBILIER)	2022-06-30
NAV CANADA	2022-08-31
POSTMEDIA NETWORK CANADA CORP.	2022-08-31
RESSOURCES SIRIOS INC.	2022-06-30
VIOR INC.	2022-06-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ADVANTECH MARKETING INTERNATIONAL INC.	2022-06-30
CORUS ENTERTAINMENT INC.	2022-08-31
NAV CANADA	2022-08-31
POSTMEDIA NETWORK CANADA CORP.	2022-08-31
RESSOURCES SIRIOS INC.	2022-06-30
VIOR INC.	2022-06-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
37 CAPITAL INC.	
AEGIS BRANDS INC. (FORMERLY, THE SECOND CUP LTD.)	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

CERES GLOBAL AG CORP.

DEANS KNIGHT INCOME CORPORATION

G.E.T.T. GOLD INC. (ANCIENNEMENT RESSOURCES NIPPON
DRAGON INC.)

NEW KLONDIKE EXPLORATION LTD.

ROUTE1 INC.

VAIL RESORTS, INC.

YAMANA GOLD INC.

NOTICE ANNUELLE

Date du document

CORUS ENTERTAINMENT INC.

2022-08-31

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

Date du document

AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles employés pour les déclarations en format SEDI (Système électronique de déclaration des initiés)

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien
1 : Émetteur assujéti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services
2 : Filiale de l'émetteur assujéti	47 : Acquisition ou aliénation par don
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de 10 % des titres d'un émetteur assujéti (<i>Loi sur les valeurs mobilières</i> du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs
4 : Administrateur d'un émetteur assujéti	Dérivés émis par l'émetteur
5 : Dirigeant d'un émetteur assujéti	50 : Attribution d'options
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujéti ou d'une filiale de l'émetteur assujéti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété
40 : Vente à découvert	97 : Autres
	99 : Correction d'information
	NATURE DE L'EMPRISE
	D : Propriété directe
	I : Propriété indirecte
	C : Contrôle
	AUTRES MENTIONS
	O : Opération originale
	M : Première modification
	M' : Deuxième modification
	M'' : Troisième modification, etc.
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).

AVIS

L'information publiée dans cette annexe provient du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés assujétis doivent déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti dans un délai de **cinq jours**, sauf dans certains cas précis.

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
A&W Revenue Royalties Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Mahoney, Kevin	4	O	2022-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97	33.2400	BC
		O	2022-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	33.1700	BC
		O	2022-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	33.2200	BC
A.I.S. Resources Limited								
<i>Options</i>								
Thomas, Phillip	5	O	2022-08-25	D	52 - Expiration d'options	(175 000)		BC
AiriQ Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
AIRIQ INC.	1	O	2022-10-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 500	0.2600	ON
		O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	0.2600	ON
		O	2022-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17 500	0.2600	ON
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(17 500)	0.2600	ON
Algonquin Power & Utilities Corp.								
<i>Performance Share Units</i>								
Bremner, Helen Veronica	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	381	14.4567	ON
Myers, Darren	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	423	14.4567	ON
Norman, Jeffery Todd	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	381	14.4567	ON
		O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	329	14.4567	ON
		O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	485	14.4567	ON
Olsen, Kirsten	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	138	14.4567	ON
		O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	120	14.4567	ON
		O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	172	14.4567	ON
Penny, Colin Michael	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53	14.4567	ON
		O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	14.4567	ON
		O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	175	14.4567	ON
Tindale, Jennifer Sara	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	346	14.4567	ON
		O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	299	14.4567	ON
		O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	449	14.4567	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Banskota, Arun	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	891	14.4567	ON
Bremner, Helen Veronica	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	261	14.4567	ON
		O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	174	14.4567	ON
Johnston, Anthony Hunter	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	148	14.4567	ON
Myers, Darren	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	272	14.4567	ON
Norman, Jeffery Todd	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	239	14.4567	ON
		O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	132	14.4567	ON
		O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	310	14.4567	ON
		O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	296	14.4567	ON
Olsen, Kirsten	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	48	14.4567	ON
Penny, Colin Michael	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	62	14.4567	ON
		O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61	14.4567	ON
Tindale, Jennifer Sara	5	O	2022-10-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	132	14.4567	ON
Altius Minerals Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lewis, Benjamin Gerard	5	O	2022-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	18.8800	NF
		O	2022-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	19.5300	NF
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	19.7800	NF
		O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	19.7800	NF
Andrew Peller Limitée (auparavant Les Vins Andrés Ltée.)								
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>								
AMJP HOLDINGS ULC	6							
JALGER LIMITED	PI	O	2022-10-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 968)	5.3900	ON
COVERT, LORI CONSTANCE	6							

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
JALGER LIMITED	PI	O	2022-10-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 968)	5.3900	ON
Peller Family Enterprises Inc.	3	O	2022-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 968)	5.3900	ON
PELLER, ANDREW ANGUS	4, 6							
JALGER LIMITED	PI	O	2022-10-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 968)	5.3900	ON
PELLER, D. JAMES	6							
JALGER LIMITED	PI	O	2022-10-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 968)	5.3900	ON
PELLER, JOHN EDWARD	4, 6, 5							
JALGER LIMITED	PI	O	2022-10-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(31 968)	5.3900	ON
Aris Mining Corporation (formerly GCM Mining Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
lacono, Serafino	4							
Brockville Holdings Corp.	PI	O	2022-09-26	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	217 277		ON
Brockville International Holding	PI	M	2022-09-26	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	219 277		ON
<i>Bons de souscription</i>								
lacono, Serafino	4							
Brockville Holdings Corp.	PI	O	2022-09-26	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 138 555	2.2500	ON
Brockville International Holding	PI	M	2022-09-26	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 138 555	2.2500	ON
Aritzia Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Kwan, Karen	5	O	2022-10-18	D	51 - Exercice d'options	8 000		BC
		O	2022-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	51.6250	BC
		O	2022-10-19	D	51 - Exercice d'options	2 000		BC
		O	2022-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	51.6100	BC
		O	2022-10-21	D	51 - Exercice d'options	2 500		BC
		O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	51.8500	BC
Maclver, David John	5	O	2022-10-18	D	51 - Exercice d'options	20 854		BC
		O	2022-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 854)	51.7344	BC
		O	2022-10-21	D	51 - Exercice d'options	10 000		BC
		O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	51.2238	BC
Morgan, Philippa (Pippa)	5	O	2022-10-18	D	51 - Exercice d'options	20 000		BC
		O	2022-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	51.6670	BC
<i>Options</i>								
Kwan, Karen	5	O	2022-10-18	D	51 - Exercice d'options	(8 000)		BC
		O	2022-10-19	D	51 - Exercice d'options	(2 000)		BC
		O	2022-10-21	D	51 - Exercice d'options	(2 500)		BC
Maclver, David John	5	O	2022-10-18	D	51 - Exercice d'options	(20 854)		BC
		O	2022-10-21	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		BC
Morgan, Philippa (Pippa)	5	O	2022-10-18	D	51 - Exercice d'options	(20 000)		BC
Artis Real Estate Investment Trust								
<i>Actions privilégiées Series E</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2022-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	22.8725	MB
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	23.0000	MB
		O	2022-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(6 500)		MB
<i>Actions privilégiées Series I</i>								
Artis Real Estate Investment Trust	1	O	2022-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	24.7500	MB
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	24.5843	MB
<i>Deferred Units</i>								
Rodney, Benjamin Ryan	4	O	2022-10-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	263	9.1900	MB
Banque Royale du Canada								
<i>Actions ordinaires</i>								
McKay, David Ian	4, 5	O	2022-10-24	D	51 - Exercice d'options	4 078	58.6480	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Options</i> McKay, David Ian	4, 5	O	2022-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 078)	124.8876	QC
Birchcliff Energy Ltd. <i>Actions ordinaires</i> Surbey, James William HSBC Securities (Canada) Inc.	4 PI	O	2022-10-18	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	10.2650	AB
Brookfield Asset Management Inc. <i>Deferred Share Units</i> Braly, Angela F.	4	O	2022-03-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 095	57.1011USD	ON
		M	2022-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 095	57.1011USD	ON
Calian Group Ltd. <i>Actions ordinaires</i> Hamer, Seann	5	O	2022-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	55.2700	ON
Canadian Western Bank <i>Actions ordinaires</i> Rawji, Irfhan Abdulaziz RRSP	4 PI	O	2022-09-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	253		AB
		O	2022-09-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11		AB
Cannara Biotech Inc. <i>Options</i> Durocher, Mary	4	O	2022-09-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1800	BC
		O	2022-09-29	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1800	BC
Centerra Gold Inc. <i>Actions ordinaires</i> D'Orazio, Claudia Kwong, Dennis Millman, Darren Rehman, Yousef	5 5 5 5	O	2022-10-07	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 354 2 573 2 818 2 436	5.7100	ON ON ON ON
CGI inc. <i>Deferred Stock Unit (DSUs) / Unités d'actions différées UAD</i> Bouchard, Alain Cope, George Doré, Paule Labbé, Gilles Pedersen, Mike Poloz, Stephen Shawn Powell, Mary Grace Roach, Michael Waller, Kathy Nadine Witter, Frank	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	536 690 268 618 619 267 371 267 371 371	105.0700	QC QC QC QC QC QC QC QC QC QC
Champs d'Or de la Beauce Inc. <i>Actions ordinaires</i> Levasseur, Ann Levasseur, Patrick	4 4	O	2022-10-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	160 000	0.0500	QC
		O	2022-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0350	QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	179 000	0.0350	QC
		O	2022-10-18	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 000 000	0.0500	QC
<i>Bons de souscription</i> Levasseur, Ann Levasseur, Patrick	4 4	O	2022-10-18	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	80 000		QC
		O	2022-10-18	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	500 000	0.1100	QC
Chemtrade Logistics Income Fund <i>Droits RSU</i> Bhardwaj, Rohit	5	O	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	27 923	7.3500	ON
		M	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	(27 293)	7.3500	ON
		M'	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	(27 923)	7.3500	ON
		O	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	45 933	7.3900	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Pare, Susan	5	M	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	(45 933)	7.3900	ON
		O	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	10 100	10.1500	ON
		M	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	13 961	7.3500	ON
		M'	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	(13 961)	7.3500	ON
		O	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	26 247	7.3900	ON
Powers, Emily Louise	5	M	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	(26 247)	7.3900	ON
		O	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	13 961	7.3500	ON
		M	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	(13 961)	7.3500	ON
		O	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	26 247	7.3900	ON
		M	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	(26 247)	7.3900	ON
Rook, Scott William	5	O	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	68 148	7.3500	ON
		M	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	(68 148)	7.3500	ON
		O	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	65 618	7.3900	ON
		M	2022-03-18	D	59 - Exercice au comptant	(65 618)	7.3900	ON
Cipher Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Wolkin, Harold Morton	4	O	2022-10-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 407	3.0400	ON
Coelacanth Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Vermilion Energy Inc.	3	O	2022-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69 000	0.7629	AB
		O	2022-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	0.7641	AB
		O	2022-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	0.7533	AB
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 000	0.7502	AB
		O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	58 000	0.7569	AB
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Exxon Mobil Corporation	3							
Roytor & Co.	PI	O	2022-10-18	I	38 - Rachat ou annulation	(331 753)	64.4900	AB
		O	2022-10-19	I	38 - Rachat ou annulation	(331 753)	67.0600	AB
		O	2022-10-20	I	38 - Rachat ou annulation	(331 753)	66.8500	AB
		O	2022-10-21	I	38 - Rachat ou annulation	(331 756)	67.8400	AB
Constellation Software Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anzarouth, Bernard	5							
Computershare Trust Company - RRSF	PI	O	2022-10-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	1838.9700	ON
Corporation Parkland								
<i>Actions ordinaires</i>								
Krogmeier, Ryan Curtis	5	O	2022-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	784	29.0490	AB
Simpson Oil Limited	3	O	2022-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
<i>Restricted Common Shares</i>								
Elliott, Christy	5	O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 098)		AB
Espey, Robert Berthold	5	O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(28 959)		AB
Haugh, Douglas Scott	5	O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(21 684)		AB
Krogmeier, Ryan Curtis	5	O	2022-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 678	32.7659	AB
		M	2022-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 193	32.7659	AB
		M'	2022-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 148	32.7659	AB
		M''	2022-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 193	32.7659	AB
		O	2022-10-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 508)	29.0490	AB
Magnan, Pierre Patrick Gerard	5	O	2022-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 205	32.7659	AB
		M	2022-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 205	32.7659	AB
		M'	2022-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 357	32.7659	AB
Pugliese, Ferio	5	O	2022-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 625	32.7659	AB
		M	2022-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 820	32.7659	AB
Sanker, Donna Lynn	5	O	2022-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 172	32.7659	AB
		M	2022-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 384	32.7659	AB

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Smart, Darren Robert	5	O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 862)		AB
Teunissen, Marcel	5	O	2022-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 755	32.7690	AB
		M	2022-03-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 343	32.7690	AB
White, Ian James	5	O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(5 585)		AB
Crew Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Evers, Kevin Gordon	5	O	2022-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	99 275	5.7620	AB
		O	2022-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	17 417	5.7620	AB
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(57 465)	5.7620	AB
FISCHER, KURTIS	5	O	2022-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	102 600	5.7620	AB
		O	2022-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 000	5.7620	AB
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(59 389)	5.7620	AB
<i>Performance Awards</i>								
Evers, Kevin Gordon	5	O	2022-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(52 250)		AB
FISCHER, KURTIS	5	O	2022-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(54 000)		AB
<i>Restricted Awards</i>								
Evers, Kevin Gordon	5	O	2022-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(17 417)		AB
FISCHER, KURTIS	5	O	2022-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 000)		AB
Dexterra Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Johnston, Robert	5							
DPSP	PI	O	2022-09-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-10-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180	5.4412	ON
RRSP	PI	O	2022-09-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-10-13	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	181	5.4412	ON
Digihost Technology Inc.								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Amar, Michel Thierry	4, 5, 3	O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.5039USD	ON
		O	2022-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.5804USD	ON
		O	2022-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 100	0.7386USD	ON
		O	2022-09-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	0.7476USD	ON
Dundee Corporation								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Palmiere, Allen J.	4	O	2022-10-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 196	1.2158	ON
		O	2022-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 934	1.2618	ON
Dundee Precious Metals Inc.								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Adshead-Bell, Nicole	4	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	97	6.1500	ON
Donovan, Jaimie	4	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	382	6.1500	ON
Gillin, Robert Peter Charles	4	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	3 239	6.1500	ON
Madhavpeddi, Kalidas	4	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	365	6.1500	ON
Montalvo, Juanita	4	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	1 648	6.1500	ON
Tawil, Marie-Anne	4	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	2 153	6.1500	ON
Walsh, Anthony P.	4	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	2 110	6.1500	ON
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Dorfman, Michael Ryan	5	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	652	6.1500	ON
Garkov, Iliya	5	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	272	6.1500	ON
Hristov, Nikolay	7	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	367	6.1500	ON
Kasete, Zebra Karirondua	7	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	265	6.1500	ON
Kyle, Hume	5	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	937	6.1500	ON
RAE, DAVID	5	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	2 123	6.1500	ON
Stark-Anderson, Kelly Elizabeth	5	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	652	6.1500	ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Dorfman, Michael Ryan	5	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	421	6.1500	ON
Garkov, Iliya	5	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	169	6.1500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Hristov, Nikolay	7	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	206	6.1500	ON
Kasete, Zebra Karirondua	7	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	162	6.1500	ON
Kyle, Hume	5	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	576	6.1500	ON
RAE, DAVID	5	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	1 364	6.1500	ON
Stark-Anderson, Kelly Elizabeth	5	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	421	6.1500	ON
Earth Alive Clean Technologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Sofronis, Nikolaos	4	O	2022-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.0350	QC
		O	2022-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	319 000	0.0400	QC
ECN Capital Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
ECN CAPITAL CORP.	1	O	2021-08-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 700	10.0924	ON
		M	2021-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	17 700	10.0924	ON
		O	2021-08-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	43 400	10.0975	ON
		M	2021-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	43 400	10.0975	ON
		O	2021-08-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 038	9.9338	ON
		M	2021-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	150 038	9.9338	ON
		O	2021-08-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 300	9.9596	ON
		M	2021-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	80 300	9.9596	ON
		O	2021-08-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 622 000	10.0021	ON
		M	2021-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 622 000	10.0021	ON
		O	2021-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	103 776	10.6928	ON
		M	2021-11-24	D	38 - Rachat ou annulation	103 776	10.6928	ON
		O	2021-08-19	D	38 - Rachat ou annulation	(17 700)		ON
		O	2021-08-20	D	38 - Rachat ou annulation	(43 400)		ON
		O	2021-08-23	D	38 - Rachat ou annulation	(1 622 000)		ON
		O	2021-08-24	D	38 - Rachat ou annulation	(150 038)		ON
		O	2021-08-25	D	38 - Rachat ou annulation	(80 300)		ON
		O	2021-11-26	D	38 - Rachat ou annulation	(103 776)		ON
		O	2022-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	50 200	5.3000	ON
		O	2022-02-08	D	38 - Rachat ou annulation	(50 200)		ON
		O	2022-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	500 000	5.8400	ON
		O	2022-06-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)		ON
<i>Actions privilégiées C</i>								
ECN CAPITAL CORP.	1	O	2021-04-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		ON
Endeavour Mining plc								
<i>Actions ordinaires</i>								
La Mancha Capital Management GP	3							
La Mancha Global Holdings Ltd.	PI	O	2022-10-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	23.0090	
		O	2022-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	24.0682	
La Mancha Global Holdings Ltd.	3	O	2022-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 000	23.0090	
		O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 000)	24.0682	
Enerflex Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gouin, James Christopher	4	O	2022-10-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			AB
Equinox Gold Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Boychuk, Kelly Grant	5	O	2022-10-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Droits Restricted Share Units - Performance Based</i>								
Boychuk, Kelly Grant	5	O	2022-10-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Droits Restricted Share Units - Time Based</i>								
Boychuk, Kelly Grant	5	O	2022-10-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
<i>Options</i>								
Boychuk, Kelly Grant	5	O	2022-10-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
Essential Energy Services Ltd.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires</i>								
Essential Energy Services Ltd.	1	O	2022-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	14 500	0.3616	AB
		O	2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	0.3573	AB
		O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	0.3650	AB
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.3600	AB
		O	2022-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.3650	AB
		O	2022-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	23 000	0.3700	AB
Eurogas International Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Palach, John Paul	3	O	2022-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Exploration Goldflare inc.								
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>								
Dufour, Yves	4							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2022-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0550	QC
Morin, Ghislain	5							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2022-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0550	QC
ROY, SERGE	5							
9400-4579 Québec inc.	PI	O	2022-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0550	QC
Fennec Pharmaceuticals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Rallis, Chris Anigeron	4	O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 068)	8.2600USD	ON
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 762		ON
<i>Options</i>								
Rallis, Chris Anigeron	4	O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 762)	1.0500USD	ON
Fiducie Immeuble Firm Capital								
<i>Parts</i>								
Walt, Manfred	4							
Walt & Co.	PI	O	2022-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	5.8000	ON
Field Trip Health & Wellness Ltd.								
<i>Options</i>								
Chintoh, Araba Fritsewa	4	O	2022-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2022-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Merker, Keith	4	O	2022-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		M	2022-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Firan Technology Group Corporation								
<i>DSU</i>								
Hanna, Edward Charles	4	O	2003-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Masotti, David	4	O	2004-04-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 265		ON
First Majestic Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Anthony, Todd Olson	5	O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	10.9700	BC
		O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	11.1700	BC
		O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	11.3200	BC
		O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	11.4700	BC
		O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	11.3100	BC
Arias, Jill Anne	5	O	2022-10-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 400		BC
Co, Rose Marjorie	4	O	2022-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 644		BC
		O	2022-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 344)	11.4000	BC
		O	2022-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	11.4050	BC
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Arias, Jill Anne	5	O	2022-10-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 400)		BC
Co, Rose Marjorie	4	O	2022-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 668)		BC
		O	2022-10-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(976)		BC
Fonds d'actifs réels mondiaux Middlefield								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD								
<i>Parts</i>								
Ridgewood Capital Asset Management Managed Accounts	3	PI	2022-10-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 473	15.0000	ON
			2022-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 578	14.9786	ON
			2022-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 316)	14.9700	ON
			2022-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 299	15.0000	ON
			2022-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(134)	15.0000	ON
			2022-10-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 463	15.0000	ON
FPI Granite Inc.								
<i>Actions ordinaires (traded as a component of stapled units)</i>								
Granite REIT Inc.	1	O	2022-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	37 700	67.0391	ON
			2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	65.0278	ON
			2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	65.9526	ON
			2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	65.9360	ON
			2022-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(37 700)		ON
			2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)		ON
			2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)		ON
			2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)		ON
Freehold Royalties Ltd.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Barnes, Sylvia Kathleen	4	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	15.8900	AB
BUGEAUD, GARY RONALD JOSEPH	4	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	417	15.8900	AB
HARRISON, PETER T	4	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	177	15.8900	AB
Howe, Maureen	4	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	15.8900	AB
Kay, J. Douglas	4	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	389	15.8900	AB
Korpach, Arthur Neil	4	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	495	15.8900	AB
Mitchell, Valerie Ann	4	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	15.8900	AB
Romanow, Marvin F.	4	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	628	15.8900	AB
Walsh, Aidan Murphy	4	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	466	15.8900	AB
Frontera Energy Corporation								
<i>Deferred Stock Units</i>								
Alarcon Mantilla, Luis	4	O	2022-10-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 831	10.9733	AB
Armstrong, William Ellis	4	O	2022-10-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 819	10.9733	AB
De Alba, Gabriel	4	O	2022-10-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 291	10.9733	AB
Ford, Russell	4	O	2022-10-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 278	10.9733	AB
Giry, Veronique	4	O	2022-10-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 674	10.9733	AB
goeasy Ltd. (formerly, easyhome Ltd.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Appel, David Harry 103336 Canada Inc	4	O	2022-10-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(71 545)		ON
	PI	O	2022-10-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 636)		ON
			2022-10-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 636)		ON
DAVID APPEL Investment Consultants LTD	PI	O	2022-10-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 360		ON
			2022-10-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	6 360		ON
			2022-10-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 636		ON
			2022-10-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 636		ON
			2022-10-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	71 545		ON
RRIF - David Appel	PI	O	2022-10-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 360)		ON
			2022-10-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 360)		ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit								
	M'		2022-10-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 360)		ON
Gold Reserve Inc. <i>Actions ordinaires Class A Common Shares</i>								
Camac Partners, LLC	3							
Camac Fund II, LP	PI	O	2022-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	1.4014	ON
Gold Royalty Corp. <i>Actions ordinaires</i>								
GoldMining Inc.	3	O	2022-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	168 352	2.1256USD	BC
Gran Tierra Energy Inc. <i>Actions ordinaires</i>								
Ellson, Ryan Paul	5							
ESPP	PI	O	2022-10-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 033	1.2600USD	AB
Guidry, Gary Stephen	4, 5							
ESPP	PI	O	2022-10-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 871	1.2600	AB
Trimble, Rodger Derrick	5							
ESPP	PI	O	2022-10-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 436	1.2600	AB
Granite Creek Copper Ltd. <i>Actions ordinaires</i>								
Rowley, Michael Victor	4	O	2022-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0550	BC
Granite Real Estate Investment Trust <i>Parts de fiducie (traded as a component of stapled units)</i>								
Granite Real Estate Investment Trust	1	O	2022-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	37 700	67.0391	ON
		O	2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	65.0278	ON
		O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	65.9526	ON
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	39 000	65.9360	ON
		O	2022-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	(37 700)		ON
		O	2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)		ON
		O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)		ON
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(39 000)		ON
Groupe WSP Global Inc. <i>Actions ordinaires</i>								
Canada Pension Plan Investment Board	3							
CPP Investment Board PMI-2 Inc.	PI	O	2022-10-15	I	35 - Dividende en actions	46 670		QC
GURU Organic Energy Corp. (formerly Mira X Acquisition Corp.) <i>Actions ordinaires</i>								
Graveline, Eric Yves	4, 3							
DEK Management, Inc.	PI	O	2022-10-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	3.3400	QC
HPQ SILICIUM INC. <i>Actions ordinaires</i>								
Tourillon, Bernard J.	4, 5							
3245004 Canada Inc.	PI	O	2022-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2350	QC
		O	2022-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2300	QC
Hudbay Minerals Inc. <i>Actions ordinaires</i>								
Gupta, Mark Zachary	5	O	2022-10-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
TFSA	PI	O	2022-10-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Kukielski, Peter Gerald Jan	4, 5							
Cynthia Kukielski Spousal Trust	PI	O	2022-09-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45		ON
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Kukielski, Peter Gerald Jan	4, 5	O	2022-09-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	336		ON
<i>Droits Restricted Share Units</i>								
Gupta, Mark Zachary	5	O	2022-10-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
<i>Options</i>								
Gupta, Mark Zachary	5	O	2022-10-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
i-80 Gold Corp.								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Bons de souscription</i>								
Equinox Gold Corp	3	O	2022-09-18	D	55 - Expiration de bons de souscription	(2 318 596)	3.6400	ON
IMAX Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
IMAX Corporation	1	O	2022-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	70 900		ON
		O	2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	(70 900)		ON
		O	2022-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	33 176		ON
		O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(33 176)		ON
		O	2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	40 100		ON
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(40 100)		ON
		O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	97 181		ON
		O	2022-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(97 181)		ON
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	31 785		ON
		O	2022-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	(31 785)		ON
Information Services Corporation								
<i>Droits Deferred Share Units</i>								
Brandvold, Roger	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	22.0000	SK
Christiansen, Tom	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	183	22.0000	SK
Guglielmin, Anthony Robert	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	183	22.0000	SK
Pourian, Iraj	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	139	22.0000	SK
Powers, Laurie Lynn	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	100	22.0000	SK
Roche, James Norman	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	32	22.0000	SK
Ross, Heather	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	100	22.0000	SK
Tchorzewski, Dion Edwin	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	183	22.0000	SK
Teal, Joel Douglas	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	325	22.0000	SK
<i>Droits Performance Share Units</i>								
Antochow, Robert Jeffrey	5	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	25	22.0500	SK
Budzak, Ken	5	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	92	22.0500	SK
Cisyk, Loren Allen	5	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	103	22.0500	SK
Colledge, Clare Emma	7	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	99	22.0500	SK
Garven, Laurel	5	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	22.0500	SK
Hillman-Weir, Katherine	5	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	101	22.0500	SK
McLean, Catherine Irene	5	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	52	22.0500	SK
Peters, Shawn	5	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	155	22.0500	SK
Inovalis Real Estate Investment Trust								
<i>Deferred Share Units</i>								
Picard, Joseph Jacques Robert	4	O	2020-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 280	7.4221	ON
		M	2020-09-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 270	7.4782	ON
		M'	2020-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 270	7.4782	ON
		O	2020-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	22	5.7810	ON
		M	2020-04-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	23	5.7810	ON
		M'	2020-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	23	5.7810	ON
		O	2020-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	28	6.2837	ON
		M	2020-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	29	6.2837	ON
		M'	2020-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	29	6.2837	ON
		O	2020-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	23	7.6019	ON
		M	2020-06-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	24	7.6019	ON
		M'	2020-06-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	24	7.6019	ON
		O	2020-07-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	37	7.6617	ON
		M	2020-07-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	7.6617	ON
		O	2020-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	35	8.0543	ON
		M	2020-08-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	8.0543	ON
		M'	2020-08-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	8.0543	ON
		O	2020-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	35	8.1114	ON
		M	2020-09-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	36	8.1114	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre Initié Porteur inscrit		M'	2020-09-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	8.1114	ON
		O	2020-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	7.7778	ON
		M	2020-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	49	7.7778	ON
		M'	2020-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	49	7.7778	ON
		O	2020-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	47	8.0916	ON
		M	2020-11-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	48	8.0916	ON
		M'	2020-11-16	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	8.0916	ON
		O	2020-12-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	44	8.7388	ON
		M	2020-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	8.7388	ON
		O	2021-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	64	9.2612	ON
	M	2021-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	9.2612	ON	
InPlay Oil Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bartole, Douglas	4, 5	O	2022-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	819	3.0000	AB
		M	2022-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 639	3.0000	AB
Dittmer, Darren W.	5	O	2022-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	653	3.0000	AB
		M	2022-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 305	3.0000	AB
Reese, Gordon	5	O	2022-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	639	3.0000	AB
		M	2022-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 278	3.0000	AB
Yakiwchuk, Kevin	5	O	2022-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	653	3.0000	AB
		M	2022-10-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 305	3.0000	AB
Jamieson Wellness Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bird, Donald	5	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	185	33.9200	ON
Journey Energy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Gilewicz, Gerald	5	O	2022-10-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	11 851		AB
		O	2022-10-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	25 799		AB
		O	2022-10-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	45 149		AB
		O	2022-10-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	36 599		AB
		O	2022-10-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	36 599		AB
<i>Droits Performance Share Unit</i>								
Gilewicz, Gerald	5	O	2022-10-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(39 500)		AB
		O	2022-10-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 333)		AB
		O	2022-10-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(20 333)		AB
<i>Droits Restricted Share Unit</i>								
Gilewicz, Gerald	5	O	2022-10-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 168)		AB
		O	2022-10-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(28 666)		AB
kneat.com, inc.								
<i>Restricted Share Units</i>								
Holmes, Keith	5	O	2021-02-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2022-10-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	93 000		NS
La Banque de Nouvelle - Ecosse								
<i>Actions ordinaires</i>								
Penner, Michael D. 8259208 Canada Inc.	5	O	2022-07-14	D	90 - Changements relatifs à la propriété	11 252		ON
	PI	O	2022-07-14	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(11 252)		ON
La Societe de Gestion AGF Limitee								
<i>Actions ordinaires Deferred Share Units</i>								
BUCHAN, JANE MELISSA	4	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 945	5.9500	ON
Camilli, Kathleen Mary	4	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	451	5.9500	ON
Clarke, Ian Leigh Theodore	4	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	144	5.9500	ON
Derry, Douglas	4	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 465	5.9500	ON
Guay, Charles	4	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	635	5.9500	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 121	5.9500	ON
Squibb, Geoffrey Wayne	4	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 044	5.9500	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
<i>Actions ordinaires Restricted Share Units</i>								
Jackson, Charles Christopher	5	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	879	5.9500	ON
Lawrence, Ashley	5	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 322	5.9500	ON
MCCREADIE, KEVIN ANDREW	5	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 723	5.9500	ON
Quinn, Jennifer	5	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	153	5.9500	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Goldring, Blake Charles	4, 5	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 989	5.9500	ON
Goldring, Judy	4, 5	O	2022-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 978	5.9500	ON
Le Fonds de dividendes d'émetteurs internationaux du secteur de l'énergie propre								
<i>Parts de fiducie</i>								
International Clean Power Dividend Fund	1	O	2022-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.9040	ON
		O	2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	6.8908	ON
		O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	6.7464	ON
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	6.6923	ON
Le Fonds de dividendes des secteurs de l'agriculture durable et du bien-être								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Agriculture & Wellness Dividend Fund	1	O	2022-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.5300	ON
		O	2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	7.4275	ON
		O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	7.3030	ON
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	200	7.4500	ON
Le Fonds de dividendes du secteur de l'immobilier durable								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Real Estate Dividend Fund	1	O	2022-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	6.8583	ON
		O	2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	6.7081	ON
		O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	6.5548	ON
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.5820	ON
Le Fonds de dividendes du secteur des technologies en milieu de travail								
<i>Parts de fiducie</i>								
Workplace Technology Dividend Fund	1	O	2022-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	400	5.2125	ON
		O	2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	5.2133	ON
		O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	200	5.1600	ON
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	5.2306	ON
Les métaux Niobay inc. (anciennement MDN INC.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
David, Jean-Sébastien	4	O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1100	QC
		O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1100	QC
		O	2022-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1100	QC
Legault, Raymond	4							
CELI	PI	O	2022-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 500	0.1100	QC
		O	2022-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1050	QC
Gestion Lemontal Ltée	PI	O	2022-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1000	QC
		O	2022-10-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	49 500	0.1000	QC
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Bajaj, Arun Douglas	5	O	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	266		QC
		M	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	439		QC
Contreras y Contreras, Juan Carlos Contreras	5	O	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2		QC
		M	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4		QC
De Haan, Jason	5	O	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	140		QC
		M	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	224		QC
Gildan Activewear Inc.	1	O	2022-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	29.0189USD	QC
		O	2022-10-04	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	30.3722USD	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
		O	2022-10-05	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	30.1684USD	QC
		O	2022-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	30.2084USD	QC
		O	2022-10-07	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	29.2361USD	QC
		O	2022-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	29.1903USD	QC
		O	2022-10-11	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	29.0613USD	QC
		O	2022-10-12	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	28.9634USD	QC
		O	2022-10-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	29.5486USD	QC
		O	2022-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	29.9714USD	QC
		O	2022-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	31.0458USD	QC
		O	2022-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	31.3944USD	QC
		O	2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	31.0916USD	QC
		O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	30.8607USD	QC
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	30.6424USD	QC
		O	2022-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	30.9072USD	QC
		O	2022-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	31.8168USD	QC
Harries, Rhodri	5	O	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	141		QC
		M	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	228		QC
Iliopoulos, Peter	5	O	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11		QC
		M	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14		QC
Masi, Benito	5	O	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21		QC
		M	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20		QC
Schroeder, Michael	5	O	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50		QC
		M	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	34		QC
Ward, Chuckie J.	7	O	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6		QC
		M	2022-09-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7		QC
Liberty Gold Corp. (formerly Pilot Gold Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Attew, Jason Mark	4, 5	O	2022-10-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2022-10-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	759 494	0.3950	BC
LXRandCo, Inc. (formerly Gibraltar Growth Corporation)								
<i>Class B Shares</i>								
Windsor Private Capital Limited Partnership	3	O	2022-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	390 500	0.1100	QC
MCAN Mortgage Corporation (d/b/a/ MCAN Financial Group)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Coke, John	4	O	2022-10-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	14.3315	ON
BMO - TFSA	PI	O	2022-10-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	134	14.3315	ON
Corr, Aaron John	5							
Computershare (ESOP)	PI	O	2022-08-12	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	44	16.3600	ON
		O	2022-08-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	44	16.1602	ON
		O	2022-09-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	45	15.7994	ON
		O	2022-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	14.3315	ON
		O	2022-09-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	14.5001	ON
		O	2022-10-13	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	14.2576	ON
<i>Performance Share Units</i>								
Cipollone, Floriana	5	O	2022-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	104	14.3315	ON
		O	2022-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	92	14.3315	ON
		O	2022-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	144	14.3315	ON
Corr, Aaron John	5	O	2022-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	14.3315	ON
		O	2022-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	14.3315	ON
		O	2022-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	32	14.3315	ON
<i>Restricted Share Units</i>								
Cipollone, Floriana	5	O	2022-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	104	14.3315	ON
		O	2022-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	92	14.3315	ON
		O	2022-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	96	14.3315	ON
Corr, Aaron John	5	O	2022-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	14.3315	ON

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2022-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	14.3315	ON
	O		2022-09-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	14.3315	ON
MÉTAUX GENIUS INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Guy	5	O	2022-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0400	QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.0500	QC
Milestone Pharmaceutiques Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Liebert, Debra Kay	4							
The Rodriguez and Liebert Revocable Trust	PI	O	2019-05-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2022-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 195	5.3000USD	QC
		O	2022-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105	5.2900USD	QC
		O	2022-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 655	5.2800USD	QC
		O	2022-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45	5.2600USD	QC
		O	2022-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	5.2700USD	QC
		O	2022-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	5.2400USD	QC
The Rodriguez Family Trust	PI	O	2019-05-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2022-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	5.2600USD	QC
Pasternak, Richard C.	4	O	2019-11-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	5.2400USD	QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.1800USD	QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 732	5.2000USD	QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	5.1100USD	QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.1600USD	QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.1200USD	QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	368	5.1000USD	QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	5.1700USD	QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.0650USD	QC
Tomsicek, Michael John	4	O	2022-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	5.3238USD	QC
Wills, Robert James	4	O	2020-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2022-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	4.9279USD	QC
MINT Income Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
MINT Income Fund	1	O	2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	6.6500	ON
Molecule Holdings Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Audet, André	4	O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.0400	ON
<i>Restricted Share Units (Molecule)</i>								
Reingold, David	4	O	2022-09-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 000 000		ON
Morien Resources Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Budreski, John Philip Adrian	4, 5	O	2022-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7000	NS
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 000	0.7300	NS
Janet Budreski	PI	O	2012-11-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			NS
		O	2022-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	0.7300	NS
		O	2022-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 700	0.7300	NS
Mullen Group Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McGinley, Christine Ellen	4	O	2022-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	13.2900	AB
Mullen Group Ltd.	1	O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	9 194	13.7443	AB
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	9 194	12.9017	AB
		O	2022-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	9 194	13.2960	AB
		O	2022-10-25	D	38 - Rachat ou annulation	9 194	13.3248	AB
Neighbourly Pharmacy Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit Zelman, Zev	5	O	2022-10-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
Nexus Industrial REIT								
<i>Parts de fiducie</i>								
McLaughlin, Paul	6	O	2021-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-06-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 800		ON
		O	2022-06-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 280		ON
		O	2022-06-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 037)		ON
		O	2022-09-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400		ON
TFSA	PI	O	2021-04-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-06-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 037		ON
NGEx Minerals								
<i>Actions ordinaires</i>								
Lorito Holdings S.à.r.l.	3	O	2022-10-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 625 000	2.0000	BC
Lundin, Adam Ian	4	O	2022-10-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	625 000	2.0000	BC
PEDERSEN, CHERI LYNN	4	O	2022-10-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	37 500	2.0000	BC
Zebra Holdings and Investments S.à.r.l.	3	O	2022-10-25	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 625 000	2.0000	BC
NorZinc Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hazelton, Rohan	5	O	2021-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-08-06	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	750 000	0.0650	BC
Warwick, John Michael	4	O	2020-12-07	D	97 - Autre	307 562	0.0650	BC
		M	2020-12-07	D	97 - Autre	307 653	0.0650	BC
<i>Bons de souscription</i>								
Hazelton, Rohan	5	O	2021-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			BC
		O	2021-08-06	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	375 000	0.0900	BC
<i>Deferred Share Units</i>								
Brown, Shelley Ann Marie	4	O	2022-10-07	D	46 - Contrepartie de services	214 285	0.0350	BC
		M	2022-10-07	D	46 - Contrepartie de services	214 284	0.0350	BC
Flewelling, Stephen Bennett	4	O	2022-10-07	D	46 - Contrepartie de services	214 285		BC
		M	2022-10-07	D	46 - Contrepartie de services	214 284		BC
Perry, Anita	4	O	2022-10-03	D	46 - Contrepartie de services	214 285	0.0350	BC
		M	2022-10-03	D	46 - Contrepartie de services	214 284	0.0350	BC
Sugar, Gary A.	4	O	2018-12-31	D	46 - Contrepartie de services	180 000	0.0850	BC
		O	2022-10-07	D	46 - Contrepartie de services	214 285		BC
		M	2022-10-07	D	46 - Contrepartie de services	214 284		BC
Ward, Ian Richard	4	O	2022-10-07	D	46 - Contrepartie de services	214 285		BC
		M	2022-10-07	D	46 - Contrepartie de services	214 284		BC
Warwick, John Michael	4	O	2020-07-07	D	46 - Contrepartie de services	128 571	0.0700	BC
		M	2020-07-07	D	46 - Contrepartie de services	128 571	0.0700	BC
		O	2022-10-06	D	46 - Contrepartie de services	257 142	0.0350	BC
		M	2022-10-06	D	46 - Contrepartie de services	257 144	0.0350	BC
<i>Options</i>								
Ward, Ian Richard	4	O	2022-10-24	D	52 - Expiration d'options	200 000		BC
		M	2022-10-24	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		BC
<i>Restricted Share Units</i>								
Fulton, Scott Douglas	5	O	2022-01-25	D	57 - Exercice de droits de souscription	(761 600)		BC
Portka, Peter	5	O	2022-10-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(625 600)		BC
NOVAGOLD RESOURCES INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Dowdall, Sharon Elizabeth	4	O	2022-10-21	D	51 - Exercice d'options	104 400	5.0000	BC
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(78 734)	6.6300	BC
		O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 666)	6.6100	BC
Walsh, Anthony P.	4	O	2022-10-20	D	51 - Exercice d'options	19 400	5.0000	BC
		O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(15 373)	6.3100	BC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 027)	6.2900	BC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
<i>Initié</i>								
<i>Porteur inscrit</i>								
<i>Options</i>								
Dowdall, Sharon Elizabeth	4	O	2022-10-21	D	51 - Exercice d'options	(104 400)	5.0000	BC
Walsh, Anthony P.	4	O	2022-10-20	D	51 - Exercice d'options	(19 400)	5.0000	BC
Numinus Wellness Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Garner, Edwin Joseph	4	O	2022-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.2700	BC
Organto Foods Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Accendo Banco, S.A., Institución de Banca Múltiple en Liquid	3	O	2022-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(479 000)	0.1000	BC
		M	2022-10-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(479 500)	0.1000	BC
Papiers Tissu KP Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
BIANCO, DINO JOE	4, 5	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	277	10.4395	ON
Stewart, Charles William Alexander	5	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	10.2600	ON
<i>Deferred Share Units (DSU)</i>								
Hardy, James Richmond	4	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	245	10.2600	ON
Letellier, Michel	4	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	377	10.2600	ON
Vimard, Francois	4, 7	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	191	10.2600	ON
Wendling, Louise Michele	4	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	419	10.2600	ON
<i>Droits to acquire common shares pursuant to Exchange Agreement</i>								
Kruger II, Joseph	7, 6, 3							
Kruger Inc.	PI	O	2022-10-17	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 060 846	10.2600	ON
Kruger Inc.	3	O	2022-10-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 060 846	10.2600	ON
Paramount Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires Class A</i>								
MacDonald, Robert M.	4	O	2022-10-19	D	51 - Exercice d'options	3 000	7.2800	AB
		O	2022-10-19	D	51 - Exercice d'options	9 000	5.9300	AB
		O	2022-10-19	D	51 - Exercice d'options	6 000	3.8400	AB
		O	2022-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 451)	26.4342	AB
		O	2022-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 008)	26.0665	AB
		O	2022-10-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 315)	25.9703	AB
<i>Options</i>								
MacDonald, Robert M.	4	O	2022-10-19	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	7.2800	AB
		O	2022-10-19	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	5.9300	AB
		O	2022-10-19	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	3.8400	AB
Pembina Pipeline Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Findlay, Randall J.	4	O	2022-10-14	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(600)	42.3000	AB
Perk Labs Inc.								
<i>Options</i>								
Cadigan, Steven	4	O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(350 000)	0.1550	BC
Herrington, Kirk	4	O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(562 500)	0.1550	BC
Hoyle, Jonathan	4, 5	O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(650 000)	0.1550	BC
Timlick, Larry Elwood	4	O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(550 000)	0.1550	BC
Topham, James Walter	4	O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500 000)	0.1550	BC
Perpetual Energy Inc.								
<i>Options</i>								
Shay, Ryan	4, 5	O	2022-10-18	D	52 - Expiration d'options	(40 000)	1.1500	AB
Peyto Exploration & Development Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Frame, Riley Millar	5	O	2022-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	11.8265	AB
Lachance, Jean-Paul Henri	5	O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.7000	AB
Robinson, Scott	5	O	2022-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	12.0800	AB
PHX Energy Services Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Hibbard, Lawrence M.	4	O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	7.0300	AB
Art Hibbard	PI	O	2022-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	6.9000	AB
Pipestone Energy Corp. (formerly, Blackbird Energy Inc.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pipestone Energy Corp.	1	O	2022-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	3.9841	AB
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	3.9590	AB
Plaza Retail REIT								
<i>RSUs</i>								
Drake, James (Jim)	5	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	4.0800	NB
Mackenzie, Peter	5	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	101	4.0800	NB
Penney, Stephen	5	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	78	4.0800	NB
Strange, Kimberly A.	5	O	2022-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	63	4.0800	NB
Premium Brands Holdings Corporation								
<i>Droits</i>								
Delorme, Marie	4	O	2022-10-17	D	35 - Dividende en actions	10	83.7300	BC
Probe Metals Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Palmer, David Alexander Stephen	4, 5	O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 800	1.1500	ON
PYROGENESE CANADA INC.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Carabin, Pierre	5	O	2022-10-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	15 000	1.3000	QC
Mainella, Andre	5	O	2022-10-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 500	1.3000	QC
Pascali, Photis Peter	4, 5, 3							
FIDUCIE DE CRÉDIT MELLON TRUST	PI	O	2022-10-17	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(50 000)	1.1513	QC
		O	2022-10-18	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(50 000)	1.1669	QC
		O	2022-10-19	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(38 600)	1.1072	QC
		O	2022-10-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(50 000)	1.0321	QC
		O	2022-10-21	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(50 000)	0.9785	QC
Radin, Robert Michael	4	O	2022-10-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000	1.3000	QC
<i>Bons de souscription</i>								
Carabin, Pierre	5	O	2011-07-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2022-10-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	15 000		QC
Mainella, Andre	5	O	2021-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2022-10-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 500		QC
Radin, Robert Michael	4	O	2022-10-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	10 000		QC
Quincaillerie Richelieu Ltée								
<i>Actions ordinaires</i>								
Poulin, Marc	4	O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	34.3700	QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	34.3800	QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	34.4000	QC
		O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	34.4200	QC
Rakovina Therapeutics Inc. (formerly, Vincero Capital Corp.)								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hyman, David	5	O	2022-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1800	BC
React Gaming Group Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Hughes, Leigh	5	O	2022-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0850	QC
Ressources Auxico Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Inwentash, Sheldon	4, 3	O	2022-10-20	D	36 - Conversion ou échange	514 794	0.1000	QC
		O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	0.5730	QC
Lau, Joseph Wan Pui	4	O	2022-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	0.6100	QC
		O	2022-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	0.6200	QC
<i>Débiteures convertibles</i>								
Inwentash, Sheldon	4, 3	O	2022-10-20	D	36 - Conversion ou échange	(\$ 50 000.00)	0.1000	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Ressources Géoméga Inc.								
<i>Options</i>								
Kostic, Kosta	4	O	2022-10-19	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		QC
Ressources Minières Radisson Inc.								
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>								
Lachance, Denis	4	O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.1200	QC
Resverlogix Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Cann, Aaron Bradley	5	O	2022-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	26 250		AB
<i>Restricted Share Units (RSU's)</i>								
Cann, Aaron Bradley	5	O	2022-10-19	D	57 - Exercice de droits de souscription	(51 000)		AB
Rivalry Corp. (formerly PMML Corp.)								
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>								
Chew, Cheesan	3	O	2022-10-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.8800	ON
Rocky Mountain Liquor Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Armoyan, Jonathan	3	O	2022-04-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(228 500)	0.1830	AB
		O	2022-04-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.1800	AB
		O	2022-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(198 000)	0.1800	AB
		O	2022-08-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(56 000)	0.1800	AB
Rubicon Organics Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Savics, Eric	3	O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.7500	BC
		O	2022-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.7500	BC
		O	2022-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	0.7200	BC
Sabina Gold & Silver Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
McLeod, Donald Bruce	4	O	2022-10-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	17 241	1.4500	BC
Tudela, Anna Maria	4	O	2022-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.4500	BC
Sagen MI Canada Inc.								
<i>Débetures 4.242 Débetures due April 1, 2024</i>								
Sagen MI Canada Inc.	1	O	2009-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 8 600 000.00		ON
		O	2022-07-26	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 8 600 000.00)		ON
<i>Options</i>								
Spitali, Jim	5	O	2022-10-03	D	50 - Attribution d'options	192	3131.8000	ON
Slate Office REIT								
<i>Parts de fiducie</i>								
Armoyan, Sime	3							
Armco Alberta Inc.	PI	O	2022-10-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	4.5000	ON
		O	2022-10-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 000)	4.4982	ON
		O	2022-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(108 300)	4.5015	ON
Softchoice Corporation								
<i>Deferred Share Units</i>								
Cappellanti-Wolf, Amy Louise	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9		ON
		O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	12		ON
Gibbons, Anthony Francis	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9		ON
		O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	12		ON
MacDonald, David	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9		ON
		O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	12		ON
Pentland, Lawrence	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	9		ON
		O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	12		ON
Veilleux, Sylvie Marie Claire	4	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	1		ON
		O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3		ON
<i>Restricted Share Units</i>								

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Caprara, Andrew Silvio	5	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	139		ON
		O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	139		ON
De Palma, Vincent Rudolph	4, 5	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	169		ON
		O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	169		ON
Knowlton, Jeff Thomas	5	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	20		ON
		O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	20		ON
Odoardi, Maria A.	5	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	48		ON
		O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	48		ON
Skederidis, Yota	5	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	14		ON
		O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	14		ON
Syed, Habeeb	5	O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	22		ON
		O	2022-10-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	22		ON
Spartan Delta Corp.								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacDonald, Tamara	4	O	2022-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	11.0778	AB
Star Diamond Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
MacNeill, Kenneth Earl	4, 5	O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100 000)	0.0900	SK
Shyluk, Greg	5	O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(350 000)	0.0900	SK
Star Royalties Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pernin, Alexandre Jean	4, 5	O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.4000	ON
STELMINE CANADA LTÉE								
<i>Actions ordinaires</i>								
Goulet, Normand	4	O	2022-10-03	D	52 - Expiration d'options	50 000	0.3500	QC
<i>Options</i>								
Proulx, André	4, 3	O	2022-10-24	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.3000	QC
Proulx, Isabelle	4, 5	O	2022-10-20	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.3000	QC
StorageVault Canada Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Access Self Storage Inc.	3	O	2022-10-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70 473	5.2735	ON
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund								
<i>Parts de fiducie</i>								
Sustainable Innovation & Health Dividend Fund	1	O	2022-10-18	D	38 - Rachat ou annulation	200	8.8000	ON
		O	2022-10-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	4 600	8.7604	ON
		M	2022-10-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	8.7604	ON
		O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.7308	ON
		O	2022-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	8.6951	ON
Tamarack Valley Energy Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Buytels, Steven	5	O	2022-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 129	4.1100	AB
Chrumka, Lynne Patricia	5	O	2022-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	264	4.2200	AB
Ezinga, Christine	5	O	2022-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 624	4.1100	AB
Rooney, John	4	O	2022-09-27	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000	3.7500	AB
Schmidt, Brian Leslie	5	O	2022-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 071	4.1100	AB
		M	2022-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 919	4.1100	AB
Screen, Kevin	5	O	2022-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 977	4.1100	AB
Shimek, Scott	5	O	2022-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 624	4.1100	AB
Stoodley, Benjamin Wayne	5	O	2022-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 086	4.1000	AB
The Ether Fund								
<i>Parts Class F (US\$)</i>								
Desgagne, Jean	4	O	2022-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	19.7500USD	ON
Theratechnologies Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Arena, Joseph	4	O	2022-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	1.9700USD	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
Titre								
Initié								
Porteur inscrit								
Svoronos, Dawn	4	O	2022-10-20	D	51 - Exercice d'options	50 000		QC
Options								
Svoronos, Dawn	4	O	2022-10-20	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.2600	QC
Unités d'actions différées (DSU)								
Holler, Frank	4	O	2021-06-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			QC
		O	2022-10-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 300	2.8300	QC
Thomson Reuters Corporation								
<i>Actions ordinaires</i>								
Eastwood, Michael Keith	5	O	2022-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	99.8709USD	ON
Fischer, Paul	7	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	88.5790USD	ON
		O	2022-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	99.8709USD	ON
Hindt, David	5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	88.5790USD	ON
		O	2022-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	99.8709USD	ON
Hirsh, Karen L.	7	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	88.5790	ON
		O	2022-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7	99.8709USD	ON
Ouellette, Kathryn	7	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	88.5790USD	ON
Ramseyer, Abigail	7	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	88.5790USD	ON
Roth, Kirsty	5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	212	88.5790USD	ON
		O	2022-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	99.8709USD	ON
Vuicic, Mary Alice	5	O	2022-06-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	26	88.5790	ON
		O	2022-06-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	6	99.8709	ON
ThreeD Capital Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
ThreeD Capital Inc.	1	O	2022-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	16 500	0.4874	ON
Transcontinental inc.								
<i>Unités d'actions différées (UAD-administrateurs) / (DSU-directors)</i>								
Brues, Peter	4, 5	O	2022-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	360	16.5700	QC
Cote, Jacynthe	4	O	2022-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	650	16.5700	QC
Gentiletti, Nelson	4	O	2022-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	113	16.5700	QC
Leduc, Yves	4	O	2022-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	426	16.5700	QC
Marcoux, Nathalie	4, 6	O	2022-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	423	16.5700	QC
Martini, Anna	4	O	2022-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 123	16.5700	QC
Plourde, Mario	4	O	2022-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	640	16.5700	QC
Raymond, Jean	4	O	2022-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	480	16.5700	QC
Thabet, Annie	4	O	2022-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	377	16.5700	QC
Triple Flag Precious Metals Corp.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Allen, Susan Lynn	4	O	2022-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 000		ON
		M	2022-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 075		ON
BAKER, TIMOTHY CLIVE	4	O	2022-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 000		ON
		M	2022-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 075		ON
Davis, Michael Lawrence	4	O	2022-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 000		ON
		M	2022-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 075		ON
O'Hagan, Lawrence Peter	4	O	2022-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 000		ON
		M	2022-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 075		ON
Whittaker, Dawn Patricia	4	O	2022-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000		ON
		M	2022-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 765		ON
Turquoise Hill Resources Ltd.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Halbower, Matthew Charles	6, 3							
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-10-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105 000	39.6354	QC
		O	2022-10-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	39.7287	QC
		O	2022-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 100	39.8849	QC
		O	2022-10-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	117 500	39.9260	QC

Émetteur	Rela- tion	État opé- ration	Date de l'opération	Em- prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale acquis ou aliénés	Prix unitaire	Autorité principale
<i>Titre</i>								
Initié								
Porteur inscrit								
	O		2022-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	39.9337	QC
	O		2022-10-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 200	39.9349	QC
	O		2022-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160 000	39.1328	QC
	O		2022-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 300	39.2247	QC
	O		2022-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	163 700	39.2544	QC
Pentwater Capital Management LP	3							
Various funds and accounts managed by Pentwater Capital Management LP or its affiliates	PI	O	2022-10-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	105 000	39.6354	QC
	O		2022-10-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	39.7287	QC
	O		2022-10-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	117 500	39.9260	QC
	O		2022-10-19	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 200	39.9349	QC
	O		2022-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 100	39.8849	QC
	O		2022-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 700	39.9337	QC
	O		2022-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160 000	39.1328	QC
	O		2022-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 300	39.2247	QC
	O		2022-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	163 700	39.2544	QC
Vanadiumcorp Resource Inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Pearce, Stephen	4, 5	O	2022-04-18	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 350 000)		BC
		O	2022-09-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 400 000	0.1000	BC
SAN Management Ltd.	PI	O	2022-04-18	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(360 000)		BC
<i>Bons de souscription</i>								
Pearce, Stephen	4, 5	O	2022-08-17	D	55 - Expiration de bons de souscription	(1 200 000)	0.1000	BC
		O	2022-09-19	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 400 000	0.1800	BC
SAN Management Ltd.	PI	O	2022-08-17	I	55 - Expiration de bons de souscription	(400 000)	0.1000	BC
VersaBank								
<i>Actions ordinaires</i>								
340268 Ontario Limited	3							
National Bank Acct # 1	PI	O	2022-10-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	364 543		ON
National Bank Acct # 2	PI	O	2022-10-20	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(364 543)		ON
VerticalScope Holdings Inc.								
<i>Deferred Share Units</i>								
Bigby, Wayne	4	O	2022-10-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 173	7.1900	ON
Glogovac, Marina	4	O	2022-10-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 304	7.1900	ON
Green, Malgorzata	4	O	2022-10-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 173	7.1900	ON
Janssen, Cory	4	O	2022-10-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 304	7.1900	ON
Vior inc.								
<i>Actions ordinaires</i>								
Fedosiewich, Mark Brian	5	O	2022-10-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1050	QC
Vision Lithium inc.								
<i>Options</i>								
Gagne, Jonathan	4	O	2022-10-17	D	50 - Attribution d'options	550 000		QC
Rougerie, Yves	4, 5	O	2022-10-14	D	50 - Attribution d'options	2 600 000	0.1000	QC

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») – Modification des règles sur le prix de règlement final du contrat à terme d'un mois sur le taux CORRA

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la Bourse, de modification des règles visant à rajuster la méthode de calcul du de règlement final du contrat à terme d'un mois sur le taux CORRA.

(Les textes sont reproduits ci-après.).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 26 novembre 2022, à :

M^e Philippe Lebel
 Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
 Autorité des marchés financiers
 Place de la Cité, tour Cominar
 2640, boulevard Laurier, bureau 400 Québec (Québec) G1V 5C1
 Télécopieur : 514 864-63811
 Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Roland Geiling
 Analyste en produits dérivés
 Direction de l'encadrement des activités de négociation
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone: 514-395-0337, poste 4323
 Numéro sans frais: 1-877-525-0337, poste 4323
 Courrier électronique : roland.geiling@lautorite.qc.ca

Serge Boisvert
 Analyste expert à la réglementation
 Direction de l'encadrement des activités de négociation
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 514.395.0337, poste 4358
 Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4358
 Télécopieur : 514.873.7455
 Courrier électronique : serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») – Modification des règles concernant le prix de règlement final du contrat à terme d'un mois sur le taux CORRA

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par la CDCC, de modification des règles visant à rajuster le calcul du prix de règlement final du contrat à terme d'un mois sur le taux CORRA.

(Les textes sont reproduits ci-après.).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 25 novembre 2022, à :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400 Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : 514 864-63811
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Dilya Rasoulova
Analyste aux OAR
Direction de l'encadrement des activités de compensation.
Autorité des marchés financiers
Téléphone: 514-395-0337, poste 4355
Numéro sans frais: 1-877-525-0337, poste 4355
Courrier électronique : dilya.rasoulova@lautorite.qc.ca

Veronic Boivin-Pedneault
Analyste experte aux OAR
Direction de l'encadrement des activités de compensation
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0337, poste 4346
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4346
Télécopieur : 514.873.7455
Courrier électronique : veronic.boivin-pedneault@lautorite.qc.ca

**CIRCULAIRE 125-22**

Le 26 octobre 2022

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES**MODIFICATION DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. SUR LE PRIX DE RÈGLEMENT FINAL DU CONTRAT À TERME D'UN MOIS SUR LE TAUX CORRA (COA)**

Le 13 septembre 2022, le comité des règles et politiques de Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** ») a approuvé des modifications aux règles de la Bourse (les « Règles ») afin de rajuster la méthode de calcul du prix de règlement final du contrat à terme d'un mois sur le taux CORRA (« COA »), passant ainsi d'une moyenne arithmétique des valeurs de taux CORRA observées à une moyenne géométrique.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés au plus tard le **26 novembre 2022**. Prière de soumettre ces commentaires à :

Dima Ghozaiel
Conseillère juridique
Bourse de Montréal Inc.
1800-1190 av. des Canadiens-de-Montréal
C.P. 37
Montréal QC H3B 0G7
Courriel : legal@tmx.com

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») à l'attention de :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général
des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Veillez noter que les commentaires reçus par un de ces destinataires seront transmis à l'autre destinataire et que la Bourse pourrait publier un résumé des commentaires qu'elle aura reçus dans le cadre du processus d'autocertification du présent projet. À moins d'indication contraire de votre part, les commentaires seront publiés de manière anonyme par la Bourse.

Annexes

Vous trouverez en annexe le document d'analyse ainsi que le texte des modifications proposées. La date d'entrée en vigueur des modifications proposées sera déterminée par la Bourse conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

Processus d'établissement de règles

La Bourse est autorisée à exercer l'activité de bourse et est reconnue à titre d'organisme d'autoréglementation (« **OAR** ») par l'Autorité. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au comité des règles et politiques l'approbation des règles, des politiques et des procédures, lesquelles sont par la suite soumises à l'Autorité conformément au processus d'autocertification, tel que prévu par la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

À titre d'OAR, la Bourse assume des responsabilités de réglementation de marché et d'encadrement des participants agréés. L'encadrement du marché et des participants agréés relève de la Division de la réglementation de la Bourse (la « **Division** »). La Division exerce ses activités de façon autonome par rapport à la Bourse, ayant une structure administrative distincte.

La Division est sous l'autorité d'un comité spécial (le « **Comité Spécial** ») nommé par le conseil d'administration de la Bourse. Le Comité Spécial a le pouvoir de recommander au conseil d'administration de la Bourse d'adopter ou de modifier les règles de la Bourse concernant certains aspects de l'encadrement des participants agréés de la Bourse. Le conseil d'administration de la Bourse a délégué au comité des règles et politiques de la Bourse le pouvoir d'adopter ou de modifier ces règles sur recommandation du Comité Spécial.

Tour Deloitte

1800-1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, C.P. 37, Montréal (Québec) H3B 0G7
Téléphone: 514 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis: 1 800 361-5353
Site Web: www.m-x.ca

2



**MODIFICATION APPORTÉE AUX RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. SUR LE PRIX DE
RÈGLEMENT FINAL DU CONTRAT À TERME D'UN MOIS SUR LE TAUX CORRA (COA)**

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION	2
MODIFICATIONS PROPOSÉES	2
ANALYSE	4
Contexte	4
Objectifs	5
Analyse comparative	5
Analyse des incidences	7
i. Incidences sur le marché	7
ii. Incidences sur les systèmes technologiques	8
iii. Incidences sur les fonctions de réglementation	8
iv. Incidences sur les fonctions de compensation	8
v. Intérêt public	9
PROCESSUS	9
DOCUMENTS JOINTS	10

I. DESCRIPTION

Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») propose par les présentes d'apporter des modifications à ses Règles afin de rajuster la méthode de calcul du prix de règlement final du contrat à terme d'un mois sur le taux CORRA (« COA »), passant ainsi d'une moyenne arithmétique des valeurs de taux CORRA observées à une moyenne géométrique. La Bourse est consciente de l'importance de la transition du taux CDOR au taux CORRA qui s'opère actuellement sur le marché canadien des taux d'intérêt. Dans ce contexte, elle considère qu'il est crucial de réviser et d'actualiser son offre de produits sur le taux CORRA pour répondre aux besoins du secteur. Par conséquent, la Bourse propose d'harmoniser la méthode de règlement final du contrat COA avec les conventions recommandées par les experts sectoriels du Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « groupe de travail sur le TARCOT »).

Par souci de conformité avec le marché canadien des swaps sur indice de taux à un jour, la Bourse propose également d'ajouter du texte sous la procédure de règlement du contrat COA pour modifier le début et la fin du mois lorsque la date tombe un jour de fin de semaine ou un jour férié. La Bourse est d'avis que ces modifications répondront mieux aux besoins des participants au marché, en plus d'améliorer l'efficacité du marché dans le contexte de la réforme mondiale des taux d'intérêt de référence.

II. MODIFICATIONS PROPOSÉES

La Bourse propose de modifier les articles 12.1800, 12.1802, 12.1804 et 12.1812 de ses Règles afin d'adapter la valeur sous-jacente, l'unité de négociation, la cotation des prix et le prix de règlement final du contrat COA à la lumière du changement de méthode de calcul qui est proposé. Initialement conçue pour se fonder sur une moyenne arithmétique, cette méthode serait désormais fondée sur une moyenne géométrique des taux CORRA observés pendant le mois d'échéance du contrat.

De plus, la Bourse propose d'apporter une modification mineure à la période d'accumulation lorsque le début ou la fin du mois tombe une fin de semaine ou un jour férié. Cette modification fait suite aux commentaires de participants clés et de groupes consultatifs et tient compte des normes du secteur. Enfin, la Bourse propose une autre modification mineure à l'article 12.1801, du fait qu'elle pourrait ne pas inscrire les sept échéances de contrat à la cote, comme elle le prévoyait initialement.

La Bourse est d'avis que les modifications proposées répondent mieux aux besoins des participants au marché, compte tenu de la transition vers le taux CORRA. D'après les commentaires que la Bourse a reçus du secteur, le fait d'harmoniser la méthode de calcul du prix de règlement final sur l'ensemble des échéances (contrats à terme sur le taux CORRA de 1 mois et de 3 mois) rehausserait l'image du produit, normaliserait les conventions sur le taux CORRA au sein du marché canadien et faciliterait l'établissement du taux CORRA à terme. Ces modifications visent également à répondre aux exigences du secteur canadien exprimées par le groupe sur le TARCOT au sujet de la conception du contrat COA, qui devrait servir de donnée d'entrée aux taux de référence CORRA à terme projetés.

Tableau 1 : Caractéristiques du prix de règlement (modification principale proposée)

Prix de règlement final actuel	Prix de règlement final proposé
Le prix de règlement final s'établit à 100, moins le taux de pension à un jour <u>quotidien moyen</u> au cours du mois d'échéance du contrat.	Le prix de règlement final s'établit à 100, moins le taux de pension à un jour <u>composé quotidiennement</u> au cours du mois d'échéance du contrat.
Période de calcul pour le mois d'échéance du contrat : Du premier au dernier jour civil du mois d'échéance du contrat, inclusivement. Les taux appliqués les jours de fin de semaine et les jours fériés sont considérés comme étant les taux applicables le jour ouvrable précédent pour lequel un taux a été rapporté.	Période de calcul pour le mois d'échéance du contrat : Du premier jour ouvrable du mois d'échéance du contrat, inclusivement, jusqu'au premier jour ouvrable du mois civil suivant, exclusivement. Les taux appliqués les jours de fin de semaine et les jours fériés sont considérés comme étant les taux applicables le jour ouvrable précédent pour lequel un taux a été rapporté.

La nouvelle caractéristique serait présentée comme suit :

Le prix de règlement final s'établit à 100, moins le taux CORRA composé quotidiennement au cours du mois d'échéance du contrat. Il est calculé conformément à la formule suivante :

$$R = \left[\prod_{i=1}^d \left(1 + \frac{CORRA_i \times n_i}{365} \right) - 1 \right] \times \frac{365}{D} \times 100$$

Où :

« d » correspond au nombre de jours ouvrables du mois d'échéance du contrat;

« i » est une série de nombres entiers de un à d, représentant chacun le jour ouvrable pertinent dans l'ordre chronologique à compter du premier jour ouvrable du mois d'échéance de contrat pertinent, inclusivement;

$CORRA_i$ est le taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« CORRA ») calculé pour le i^{e} jour du mois d'échéance du contrat;

« n_i » est le nombre de jours du mois d'échéance du contrat pertinent pour lesquels le taux est $CORRA_i$;

« D » est le nombre de jours du premier jour ouvrable du mois d'échéance du contrat pertinent, inclusivement, jusqu'au premier jour ouvrable du mois civil suivant, exclusivement.

Les modifications aux définitions de la valeur sous-jacente, de l'unité de négociation et de la cotation des prix, présentées plus tôt, découlent toutes du changement de méthode de calcul présenté ci-dessus et dans les documents en annexe.

Le libellé contenant les modifications proposées des Règles figure en annexe.

III. ANALYSE

a. Contexte

La Bourse a autocertifié¹ les caractéristiques du contrat COA et du contrat à terme de trois mois sur le taux CORRA (« CRA ») en juin 2020. Une fois l'autocertification approuvée, la Bourse a commencé à concentrer ses efforts sur le développement du contrat CRA, considéré comme une solution de rechange plus directe aux contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (« BAX ») et, possiblement, comme le contrat le plus fructueux par rapport à ses homologues internationaux (p. ex., le contrat à terme de trois mois sur le taux SOFR offert par la CME). L'amélioration de la liquidité du contrat de 3 mois a pris plus de temps que prévu. Cependant, les conditions de marché se sont nettement améliorées avec, d'une part, la décision récente de Refinitiv d'abandonner la publication du taux CDOR à la fin de juin 2024² et, d'autre part, la mise en place d'un nouveau programme de maintien de marché, en mai 2022³. Ces nouvelles soutiennent la conviction de la Bourse, selon laquelle le produit poursuivra sa croissance.

Depuis le début des démarches de transition du taux d'intérêt de référence au Canada, la Bourse et le groupe sur le TARCOM ont concerté leurs efforts dans le cadre de certaines initiatives clés pour favoriser la viabilité et l'utilisation du CORRA en guise de taux canadien de référence. Ces démarches ont conduit à la conception des caractéristiques des contrats COA et CRA en 2019, à partir des commentaires des participants au marché. À l'époque, il était entendu que le prix de règlement final du contrat COA serait fondé sur une moyenne arithmétique, alors que celui du contrat CRA le serait sur une moyenne géométrique, à l'instar d'autres produits comparables offerts dans d'autres pays.

En 2022, différentes parties prenantes du marché canadien des dérivés et emprunts ont fait part de la nécessité d'avoir un contrat COA actif, qui s'inscrirait dans la création d'une structure de taux CORRA à terme qui servirait au marché des prêts bancaires. Ce taux CORRA à terme serait calculé à partir des données de marché, et sa méthode de détermination utiliserait le contrat COA comme une donnée d'entrée importante⁴. Pour normaliser les conventions de marché sur l'ensemble des produits canadiens fondés sur le taux CORRA⁵, le secteur d'activité a proposé que le prix de règlement final du contrat COA soit désormais fondé sur un taux composé quotidiennement. De plus, une proposition vise à modifier la période de calcul de manière à couvrir la période allant du premier jour ouvrable du mois d'échéance du contrat jusqu'au premier jour ouvrable du mois suivant. Cette modification permettrait d'harmoniser le calendrier de calcul avec celui des publications sur l'indice CORRA et de rapprocher le prix des conventions sur le marché des swaps sur indice de taux à un jour en dollars canadiens.

¹ https://m-x.ca/f_circulaires_fr/102-20_fr.pdf

² [Refinitiv issues CDOR Cessation notice](#)

³ <https://www.m-x.ca/fr/resources/notices/advisory-notices?id=10>

⁴ <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2022/05/document-de-consultation.pdf>

⁵ <https://www.banqueducanada.ca/marches/groupe-travail-taux-reference/#conventions>

b. Objectifs

Les modifications proposées visent à mettre à jour le produit d'un mois fondé sur le taux CORRA offert par la Bourse afin qu'il soit pertinent et attrayant pour les participants au marché. La Bourse est d'avis que les modifications proposées augmenteront l'utilité et l'efficacité de son marché des dérivés pour les opérateurs en couverture et les spéculateurs qui participent au marché des taux d'intérêt à court terme. En améliorant son produit d'un mois fondé sur le taux CORRA, la MX rehausserait la gamme de produits cotés au début de la courbe de taux tout en répondant aux besoins du secteur canadien.

Le nouveau produit proposé par la Bourse devrait susciter une hausse du volume de négociation en procurant aux participants au marché un moyen pratique de couvrir leur exposition au taux CORRA de référence. Le fait d'offrir un contrat bien adapté aux besoins des participants et aux exigences du marché devrait rehausser la liquidité, la transparence des prix et l'efficacité des marchés.

La Bourse est d'avis que la modification cadre avec ses objectifs, qui sont :

- 1) de mieux servir les intérêts des participants au marché;
- 2) de soutenir la vision du groupe sur le TARCOT et sa capacité à créer, au Canada, des taux d'intérêt de référence suffisamment robustes, pertinents et efficaces;
- 3) de consolider le fonctionnement du marché canadien des dérivés et de soutenir la gamme de produits de la MX cotés au début de la courbe de taux.

c. Analyse comparative

À l'échelle mondiale, les bourses de dérivés soutiennent les efforts déployés pour changer les taux d'intérêt de référence, puisque cela crée des occasions de bonifier l'éventail des produits de gestion du risque. Par conséquent, les bourses de dérivés du monde se sont positionnées de manière à tirer profit de l'émergence de nouveaux taux de référence en lançant, ces dernières années, des contrats à terme reposant sur ces taux sans risque. Certaines d'entre elles ont même établi des pages Web offrant de l'information générale sur l'état d'avancement de la transition au sein de leurs territoires respectifs⁶.

Jusqu'à maintenant, les produits de la CME sont ceux qui ont le mieux réussi. Les contrats à terme d'un mois et de trois mois sur le taux SOFR ont tous deux connu une croissance rapide de leur volume de négociation et de leur intérêt en cours ces derniers mois. Le volume quotidien moyen du contrat à terme d'un mois sur le taux SOFR a dépassé les 80 000 en juillet 2022, et son intérêt en cours a dépassé les 600 000 contrats (au 19 juillet 2022). Contrairement au taux CORRA, le taux SOFR est un nouveau taux de référence conçu expressément pour répondre à la nécessité d'une réforme des taux. Il a été publié pour la première fois en avril 2018 par la Federal Reserve Bank de New York. Les récentes tendances quant au volume du contrat à terme d'un mois sur le taux SOFR, témoignent du succès et du potentiel des contrats à terme reposant sur les taux sans risque recommandés. Vous trouverez de plus amples renseignements récents sur le volume de

⁶ <https://www.cmegroup.com/trading/interest-rates/sofr-sonia-and-other-alternative-reference-rates.html>
<https://www.eurexclearing.com/clearing-en/markets-services/ibor>

négociation et l'intérêt en cours du contrat à terme d'un mois sur le taux SOFR de la CME sur le site Web de cette dernière⁷. Par ailleurs, la CME a annoncé son intention d'élargir sa gamme de produits et d'ajouter d'autres échéances aux contrats à terme sur le taux SOFR, de même que des options sur ceux-ci⁸.

En ce qui concerne les modifications proposées au contrat COA, la méthode de règlement de la MX demeure conforme aux normes internationales, en ce sens qu'elle tient compte des valeurs observées pendant le mois d'échéance du contrat. Soulignons toutefois que la méthode de règlement proposée du contrat COA, fondée sur la moyenne géométrique, diffère de celle du contrat à terme d'un mois sur le taux SOFR, qui est fondée sur la moyenne arithmétique. Cela s'explique en partie par les attentes du secteur canadien, qui diffèrent de celles du secteur américain, ainsi que par la capacité du Canada à rehausser le degré d'acceptation dès les premiers stades du processus de lancement. Le tableau 2 ci-après présente les principales similarités et différences entre le contrat COA proposé, d'une part, et le contrat à terme d'un mois sur le taux SOFR (CME) et le contrat à terme d'un mois sur le taux SONIA (ICE), d'autre part.

Tableau 2 : Comparaison des contrats à terme sur le taux CORRA avec les contrats à terme d'un mois sur les taux SOFR et SONIA

Caractéristique du produit	COA (MX) – Proposition	Contrat à terme d'un mois sur le taux SOFR (CME)	Contrat à terme d'un mois sur le taux SONIA (ICE)
Unité de négociation	Taux CORRA quotidien moyen composé quotidiennement au cours du mois d'échéance, à raison de 25 \$ par contrat pour chaque point de base d'intérêt par année. Taille du contrat : 2 500 \$ CA × indice de taux.	Taux SOFR quotidien moyen au cours du mois de livraison, à raison de 41,67 \$ par contrat pour chaque point de base d'intérêt par année.	2 500 £ × indice de taux
Cycle d'échéance	Au maximum les sept mois civils les plus rapprochés	Sept mois civils les plus rapprochés	Jusqu'à 24 contrats
Cotation des prix (et établissement du prix de règlement final)	Indice : 100 – R R = taux de pension à un jour quotidien moyen au cours du mois d'échéance taux CORRA composé quotidiennement au cours du mois d'échéance.	Indice : 100 – R R = taux de pension à un jour quotidien moyen au cours du mois d'échéance	
Unité minimale de fluctuation des prix	Mois d'échéance le plus rapproché : 0,0025 = 6,25 \$ CA Les autres mois d'échéance : 0,005 = 12,50 \$ CA	Premier mois d'échéance : 0,0025 = 10,4175 \$ US Tous les autres contrats : 0,005 = 20,835 \$ US	Premier mois d'échéance : 0,0025 = 6,25 £ Tous les autres contrats : 0,005 = 12,50 £
Type de contrat	Règlement en espèces		
Dernier jour de négociation	Dernier jour ouvrable précédant la fin du mois d'échéance		

Source : sites Web de la Bourse de Montréal, de la CME et de ICE Exchange

À la lumière de cette analyse comparative à l'échelle internationale, la Bourse considère que les contrats à terme proposés sont justifiés, puisque leur lancement représente une occasion de mieux répondre aux besoins des participants au marché en leur offrant des produits reposant sur

⁷ <https://www.cmegroup.com/markets/interest-rates/stirs/one-month-sofr.volume.html>

⁸ https://www.cmegroup.com/media-room/press-releases/2019/9/04/cme_group_to_launchsofropptionsonjanuary62020.html

le taux sans risque de référence canadien reconnu pour l'avenir tout en simplifiant la méthode pour les deux échéances.

d. Analyse des incidences

i. Incidences sur le marché

La Bourse est d'avis que les incidences sur les participants au marché seront minimes, étant donné que le contrat COA n'est pas encore négociable et que la méthode rajustée devrait être adoptée en marge du lancement du produit. Les modifications proposées visent à rendre le contrat COA encore plus attrayant. De plus, elles aideraient la Bourse à offrir des produits cotés sur l'ensemble de la courbe des taux, ce qui rehausserait la transparence sur les marchés et rendrait la négociation encore plus efficace pour les participants au marché au Canada et à l'étranger. Enfin, la méthode de règlement proposée est la même que celle qui s'applique actuellement au contrat à terme de trois mois sur le taux CORRA (« CRA »). Par conséquent, les participants qui négocient actuellement ce produit sont déjà habitués à la structure de tarification.

Le tableau 3 fait la comparaison entre les caractéristiques du contrat COA et celles du contrat CRA.

Tableau 3 : Principales caractéristiques proposées pour les contrats COA et CRA

Caractéristique	Contrat à terme de 1 mois sur le taux CORRA (COA)	Contrat à terme de 3 mois sur le taux CORRA (CRA)
Unité de négociation	Taux CORRA quotidien moyen composé quotidiennement au cours du mois d'échéance, à raison de 25 \$ par contrat pour chaque point de base d'intérêt par année. Taille du contrat : 2 500 \$ CA × indice de taux	Taux CORRA composé quotidiennement au cours du trimestre de référence, à raison de 25 \$ par contrat pour chaque point de base d'intérêt par année. Taille du contrat : 2 500 \$ CA × indice de taux
Cycle d'échéance	Au maximum les sept mois civils les plus rapprochés	Douze mois d'échéance trimestrielle <i>Trimestre de référence basé sur les « dates MMI » (troisième mercredi des mois de mars, juin, septembre et décembre)</i> <i>Mois de référence du contrat :</i> Mois au cours duquel le trimestre de référence commence <i>Ex. : Pour un contrat de septembre, le trimestre de référence commence en septembre et finit en décembre.</i>
Dernier jour de négociation	Dernier jour ouvrable du mois d'échéance	Premier jour ouvrable précédant la fin du trimestre de référence
Cotation des prix :	$100 - R = \text{Taux CORRA } \del{\text{quotidien}} \del{\text{moyen}} \text{ composé quotidiennement au cours du mois d'échéance}$	$100 - R$ (taux CORRA composé quotidiennement au cours du trimestre de référence)
Unité minimale de fluctuation des prix	Mois d'échéance le plus rapproché : 0,0025 = 6,25 \$ CA Les autres mois d'échéance : 0,005 = 12,50 \$ CA	Mois d'échéance trimestrielle le plus rapproché : 0,0025 = 6,25 \$ CA Tous les autres mois d'échéance trimestrielle : 0,005 = 12,50 \$ CA

À la suite de ce rajustement, les contrats à terme COA et CRA suivront la même méthode d'établissement du prix de règlement final, fondée sur la moyenne géométrique des taux CORRA observés au cours de la période de référence du contrat. La principale différence reposerait sur la période de référence qui, dans le cas du contrat COA, correspondrait à un mois civil plutôt qu'à un trimestre.

Les caractéristiques proposées des contrats découlent de consultations des participants au marché et des clients finaux en vue d'améliorer l'efficacité des produits reposant sur le taux CORRA comme instruments de négociation et de couverture. Les commentaires que la Bourse a reçus du secteur indiquent que des caractéristiques de contrat mieux alignées sur les normes internationales stimuleront l'adoption des contrats à terme. La Bourse est d'avis que les nouveaux produits offerts seront utiles aux participants au marché souhaitant couvrir non seulement leurs positions sur swap sur indice de taux à un jour, mais aussi toute nouvelle position sur un taux variable qui reposera sur le taux CORRA à l'avenir.

ii. Incidences sur les systèmes technologiques

Dans le cadre du lancement, en 2020, des contrats à terme d'un mois et de trois mois sur le taux CORRA, la Bourse a déjà entrepris un certain travail de développement à l'égard de ses systèmes. En effet, elle a dû apporter des améliorations à ses systèmes et protocoles internes. Par conséquent, la Bourse n'a relevé aucun obstacle, que ce soit de nature technique, opérationnelle ou autre, à la mise en œuvre des modifications proposées. Soulignons que dans le cas du contrat à terme d'un mois sur le taux CORRA, il faudra rajuster la configuration de règlement (qui prend actuellement en charge le contrat à terme de trois mois sur le taux CORRA) de manière à passer d'une moyenne arithmétique à une moyenne géométrique.

Les caractéristiques des contrats et exigences relatives à ceux-ci ont déjà été communiquées aux participants agréés et aux fournisseurs de logiciels indépendants en 2019 lorsque le contrat COA a été développé en vue d'un déploiement sans accroc du produit. Afin de s'assurer que ceci est encore valable aujourd'hui, des vérifications appropriées seront faites auprès des participants avant le lancement effectif du produit.

iii. Incidences sur les fonctions de réglementation

Les modifications proposées n'ont aucune incidence sur les exigences de supervision, de surveillance ou de déclaration de la Bourse.

iv. Incidences sur les fonctions de compensation

Les modifications proposées devraient avoir une incidence mineure sur les fonctions de compensation de la CDCC. Les Règles de la CDCC devront par ailleurs être modifiées à la lumière des modifications proposées par la Bourse. Par ailleurs, les modifications proposées ne devraient avoir aucune incidence sur les membres compensateurs de la CDCC ou les autres participants sectoriels qui font affaire avec elle. Au cours du lancement de 2020, la CDCC avait mis à jour sa méthode de calcul de la marge pour prendre en charge les deux contrats 1M et 3M sur le taux CORRA. Seul un ajustement mineur sera nécessaire afin d'aligner l'échelonnement des contrats à terme 1M avec le nouveau cycle d'expiration proposé par la Bourse.

v. Intérêt public

La Bourse est d'avis que les modifications proposées sont dans l'intérêt public, puisque le taux CORRA a été désigné comme principal taux d'intérêt de référence à employer à l'avenir aux fins des contrats financiers. La Banque du Canada (par l'entremise du groupe de travail sur le TARCOM) dirige les efforts déployés pour le changement de taux de référence au Canada, et la Bourse souhaite soutenir et faciliter cette transition en offrant aux participants au marché des produits dont la conception leur est attrayante. La nouvelle réalité des marchés favorise le développement de ces nouveaux produits, qui devraient profiter à tous les intervenants.

IV. PROCESSUS

Les modifications sont motivées par l'intention de la Bourse d'offrir aux participants des produits reposant sur le taux CORRA qui répondent à leurs besoins et d'aligner ses produits sur les normes internationales. Compte tenu des récents développements dans les réformes des taux de référence de multiples pays, la Bourse est d'avis qu'une gamme actualisée de contrats à terme d'un mois sur le taux CORRA est essentielle à la conception d'un taux CORRA à terme et devrait stimuler l'intérêt et l'activité sur son marché coté.

Les modifications proposées, y compris la présente analyse, doivent être approuvées par le Comité de règles et politiques de la Bourse et soumises à l'Autorité des marchés financiers conformément à la procédure d'autocertification, et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario à titre informatif.

V. DOCUMENTS JOINTS

Modifications proposées des Règles de la Bourse.

VERSION AFFICHANT LES MODIFICATIONS

Article 12.1800 Valeur Sous-Jacente

La Valeur Sous-Jacente est ~~la moyenne quotidienne du~~ le taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (CORRA) ~~composé quotidiennement~~ durant le mois d'échéance.

Article 12.1801 Cycle d'échéance

À moins que la Bourse en décide autrement, les mois d'échéance des Contrats à Terme d'un mois sur le taux CORRA sont ~~au maximum~~ les sept (7) mois civils les plus rapprochés. Pour chacun des contrats, le mois d'échéance correspond au Mois de Règlement.

Article 12.1802 Unité de négociation

À moins que la Bourse en décide autrement, l'unité de négociation est ~~la moyenne quotidienne du~~ le taux CORRA ~~composé quotidiennement~~ sur la durée du mois d'échéance, à raison de 25 \$ par contrat pour chaque point de base d'intérêt par année. La taille du contrat est de 2 500 \$ x la valeur de l'indice.

Article 12.1804 Cotation des prix

À moins que la Bourse en décide autrement, les cours acheteurs et vendeurs des Contrats à Terme d'un mois sur le taux CORRA sont affichés sous forme d'Indice égal à 100 points, moins ~~la~~ ~~moyenne quotidienne du~~ le taux CORRA ~~composé quotidiennement~~ durant le mois d'échéance.

Indice = 100 – R

$$R = \left[\prod_{i=1}^d \left(1 + \frac{CORRA_i \times n_i}{365} \right) - 1 \right] \times \frac{365}{D} \times 100$$

Où :

« d » correspond au nombre de jours ouvrables du mois d'échéance du contrat;

« i » est une série de nombres entiers de un à d, représentant chacun le jour ouvrable pertinent dans l'ordre chronologique à compter du premier jour ouvrable du mois d'échéance de contrat pertinent, inclusivement;

$CORRA_i$ est le taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« CORRA ») calculé pour le i ème du mois d'échéance du contrat;

« n_i » est le nombre de jours du mois d'échéance du contrat pertinent pour lesquels le taux est $CORRA_i$;

« D » est le nombre de jours du premier jour ouvrable du mois d'échéance du contrat pertinent, inclusivement, jusqu'au premier jour ouvrable du mois civil suivant, exclusivement.

La période de calcul du mois d'échéance du contrat s'étale du premier jour ouvrable du mois d'échéance du contrat pertinent, inclusivement, jusqu'au premier jour ouvrable du mois civil suivant, exclusivement.

Article 12.1812 Prix de Règlement final

Dans le cas des Contrats à Terme d'un mois sur le taux CORRA :

(a) Le dernier jour de négociation, les contrats ouverts seront évalués à la valeur du marché selon le Prix de Règlement quotidien. Un Prix de Règlement final sera déterminé à la date de règlement final.

(b) Le Prix de Règlement final tel que déterminé ci-après par la Bourse sera utilisé pour régler tout Contrat à Terme d'un mois sur le taux CORRA ouvert :

Le Prix de Règlement final des Contrats à Terme d'un mois sur le taux CORRA sera égal à 100, moins la **moyenne arithmétique** valeur R évaluée sur la base des valeurs quotidiennes du taux CORRA observées au cours du Mois de Règlement. La période de calcul du Mois de Règlement s'étale du premier jour ouvrable du mois d'échéance du contrat pertinent, inclusivement, jusqu'au premier jour ouvrable du mois civil suivant, exclusivement. Les taux appliqués les jours de fin de semaine et les jours fériés sont considérés comme étant les taux applicables le jour ouvrable précédent pour lequel un taux a été rapporté. Par exemple, le taux du vendredi est utilisé pour les taux du samedi et du dimanche. Les jours fériés sont déterminés en fonction du calendrier de jours fériés des banques canadiennes (Toronto). La valeur **moyenne arithmétique** R doit être arrondie au centième de point de base le plus près (0,0001). Si une fraction décimale se termine à 0,00005 ou plus, la **moyenne arithmétique** valeur R doit être arrondie à la hausse. Par exemple, une **moyenne arithmétique** valeur R de 1,26345 établirait un Prix de Règlement final de 98,7365. Les valeurs quotidiennes du taux CORRA utilisées dans l'établissement du Prix de Règlement final sont déterminées par l'administrateur désigné du taux CORRA durant le Mois de Règlement.

VERSION AU PROPRE**Article 12.1800 Valeur Sous-Jacente**

La Valeur Sous-Jacente est le taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (CORRA) composé quotidiennement durant le mois d'échéance.

Article 12.1801 Cycle d'échéance

À moins que la Bourse en décide autrement, les mois d'échéance des Contrats à Terme d'un mois sur le taux CORRA sont au maximum les sept (7) mois civils les plus rapprochés. Pour chacun des contrats, le mois d'échéance correspond au Mois de Règlement.

Article 12.1802 Unité de négociation

À moins que la Bourse en décide autrement, l'unité de négociation est le taux CORRA composé quotidiennement sur la durée du mois d'échéance, à raison de 25 \$ par contrat pour chaque point de base d'intérêt par année. La taille du contrat est de 2 500 \$ x la valeur de l'indice.

Article 12.1804 Cotation des prix

À moins que la Bourse en décide autrement, les cours acheteurs et vendeurs des Contrats à Terme d'un mois sur le taux CORRA sont affichés sous forme d'Indice égal à 100 points, moins le taux CORRA composé quotidiennement durant le mois d'échéance.

Indice = 100 – R

$$R = \left[\prod_{i=1}^d \left(1 + \frac{CORRA_i \times n_i}{365} \right) - 1 \right] \times \frac{365}{D} \times 100$$

Où :

« d » correspond au nombre de jours ouvrables du mois d'échéance du contrat;

« i » est une série de nombres entiers de un à d, représentant chacun le jour ouvrable pertinent dans l'ordre chronologique à compter du premier jour ouvrable du mois d'échéance de contrat pertinent, inclusivement;

$CORRA_i$ est le taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« CORRA ») calculé pour le i ème du mois d'échéance du contrat;

« n_i » est le nombre de jours du mois d'échéance du contrat pertinent pour lesquels le taux est $CORRA_i$;

« D » est le nombre de jours du premier jour ouvrable du mois d'échéance du contrat pertinent, inclusivement, jusqu'au premier jour ouvrable du mois civil suivant, exclusivement.

La période de calcul du mois d'échéance du contrat s'étale du premier jour ouvrable du mois d'échéance du contrat pertinent, inclusivement, jusqu'au premier jour ouvrable du mois civil suivant, exclusivement.

Article 12.1812 Prix de Règlement final

Dans le cas des Contrats à Terme d'un mois sur le taux CORRA :

- (a) Le dernier jour de négociation, les contrats ouverts seront évalués à la valeur du marché selon le Prix de Règlement quotidien. Un Prix de Règlement final sera déterminé à la date de règlement final.
- (b) Le Prix de Règlement final tel que déterminé ci-après par la Bourse sera utilisé pour régler tout Contrat à Terme d'un mois sur le taux CORRA ouvert :

Le Prix de Règlement final des Contrats à Terme d'un mois sur le taux CORRA sera égal à 100, moins la valeur R évaluée sur la base des valeurs quotidiennes du taux CORRA observées au cours du Mois de Règlement. La période de calcul du Mois de Règlement s'étale du premier jour ouvrable du mois d'échéance du contrat pertinent, inclusivement, jusqu'au premier jour ouvrable du mois civil suivant, exclusivement. Les taux appliqués les jours de fin de semaine et les jours fériés sont considérés comme étant les taux applicables le jour ouvrable précédent pour lequel un taux a été rapporté. Par exemple, le taux du vendredi est utilisé pour les taux du samedi et du dimanche. Les jours fériés sont déterminés en fonction du calendrier de jours fériés des banques canadiennes (Toronto). La valeur R doit être arrondie au centième de point de base le plus près (0,0001). Si une fraction décimale se termine à 0,00005 ou plus, la valeur R doit être arrondie à la hausse. Par exemple, une valeur R de 1,26345 établirait un Prix de Règlement final de 98,7365. Les valeurs quotidiennes du taux CORRA utilisées dans l'établissement du Prix de Règlement final sont déterminées par l'administrateur désigné du taux CORRA durant le Mois de Règlement.



AVIS AUX MEMBRES

N° 130-22
Le 26 octobre 2022

SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

MODIFICATIONS DES RÈGLES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS CONCERNANT LE PRIX DE RÈGLEMENT FINAL DU CONTRAT À TERME D'UN MOIS SUR LE TAUX CORRA (COA)

Le 25 octobre 2022, le Conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») a approuvé des modifications aux articles C-1701 à C-1705 des Règles de la CDCC afin d'harmonisation avec Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** »). À cet effet, la Bourse a l'intention de modifier ses règles pour rajuster le calcul du prix de règlement final du contrat à terme d'un mois sur le taux CORRA (le « **contrat COA** »), passant ainsi d'une moyenne arithmétique des valeurs de taux CORRA observées à une moyenne géométrique.

Veuillez trouver ci-joint un document d'analyse de même que les modifications proposées.

Processus d'établissement de règles

La CDCC est reconnue à titre de chambre de compensation en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») et à titre d'agence de compensation reconnue par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario).

Le Conseil d'administration de la CDCC a le pouvoir d'adopter ou de modifier les règles et le manuel des opérations de la CDCC. Ces modifications sont présentées à l'Autorité conformément au processus d'autocertification ainsi qu'à la CVMO conformément au processus stipulé dans la décision de reconnaissance.

Les commentaires relatifs aux modifications proposées doivent nous être présentés avant le 25 novembre 2022. Prière de soumettre ces commentaires à:

Maxime Rousseau Turenne
Conseiller juridique
Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
1800-1190 av. des Canadiens-de-Montréal, C.P. 37
Montréal QC H3B 0G7
Courriel: legal@tmx.com

Ces commentaires devront également être transmis à l'Autorité et à la CVMO à l'attention de :

M^e Philippe Lebel
Secrétaire général et directeur général
des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-8381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Manager, Market Regulation
Market Regulation Branch
Ontario Securities Commission
Suite 2200,
20 Queen Street West
Toronto, Ontario, M5H 3S8
Télécopieur : 416-595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

Pour toutes questions ou informations, les membres compensateurs peuvent communiquer avec Sophie Brault, Conseillère juridique, par courriel au sophie.brault@tmx.com.

George Kormas
Président

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaide ouest	1800-1190 av des Canadiens-de-Montréal
3 ^e étage	C.P. 37
Toronto ON M5H 1S3	Montréal QC H3B 0G7
416.367.2470	514.871.3545

www.cdcc.ca



**MODIFICATIONS DES RÈGLES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE
PRODUITS DÉRIVÉS CONCERNANT LE PRIX DE RÈGLEMENT FINAL DU CONTRAT À TERME
D'UN MOIS SUR LE TAUX CORRA (COA)**

TABLE DES MATIÈRES

I.	DESCRIPTION	2
II.	MODIFICATIONS PROPOSÉES	2
III.	ANALYSE	3
a.	Contexte	3
b.	Objectifs	4
c.	Analyse comparative	4
d.	Analyse des incidences	4
i.	Incidences sur le marché	4
ii.	Incidences sur la technologie	5
iii.	Incidences sur les fonctions de négociation	5
iv.	Intérêt public	5
IV.	PROCESSUS	5
	ANNEXE A	6

I. DESCRIPTION

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « **CDCC** ») souhaite modifier ses règles (les « **règles** ») aux fins d'harmonisation avec Bourse de Montréal Inc. (la « **Bourse** »). À cet effet, la Bourse a l'intention de modifier ses règles pour rajuster le calcul du prix de règlement final du contrat à terme d'un mois sur le taux CORRA (le « **contrat COA** »), passant ainsi d'une moyenne arithmétique des valeurs de taux CORRA observées à une moyenne géométrique¹. La Bourse propose également de modifier la convention utilisée pour le traitement des mois dont le début ou la fin tombe une fin de semaine ou un jour férié, et permettre l'inscription dans un premier temps des contrats des quatre premiers mois, plutôt que des sept premiers mois comme elle le prévoyait initialement. Ainsi, la CDCC entend harmoniser ses règles avec les changements proposés par la Bourse en ce qui concerne le calcul du prix de règlement final du contrat COA.

Depuis le début des démarches de transition du taux d'intérêt de référence au Canada, la Bourse et le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « **Groupe de travail sur le TARCOT** ») ont concerté leurs efforts dans le cadre de certaines initiatives clés pour favoriser la viabilité et l'utilisation du CORRA en guise de taux canadien de référence. Ces démarches ont conduit à la conception des caractéristiques du contrat COA et du contrat à terme de trois mois sur le taux CORRA (le « **contrat CRA** » et, collectivement, les « **contrats sur le taux CORRA** ») en 2019, à partir des commentaires des participants au marché. La Bourse a commencé par concentrer ses efforts sur le développement du contrat CRA, considéré comme une solution alternative plus directe aux contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (le « **contrat BAX** »).

Compte tenu de la décision récente de Refinitiv d'abandonner la publication du taux CDOR à la fin de juin 2024², différentes parties prenantes du marché canadien des dérivés et emprunts ont fait part de la nécessité d'avoir un contrat COA actif, qui s'inscrirait dans la création d'une structure de taux CORRA à terme. Les nouvelles caractéristiques du contrat COA que propose la Bourse visent à normaliser les conventions du marché sur l'ensemble des produits fondés sur le taux CORRA au Canada³, et ce, avant le lancement du contrat COA.

À moins que d'autres définitions ne soient précisées dans la présente analyse, tous les termes qui y sont employés ont le sens qui leur est attribué dans les règles.

II. MODIFICATIONS PROPOSÉES

¹ La moyenne géométrique diffère de la moyenne arithmétique du fait qu'elle tient compte de la capitalisation qui se produit d'une période à l'autre.

² [Refinitiv issues CDOR Cessation notice](#)

³ <https://www.banqueducanada.ca/marches/groupe-travail-taux-reference/#conventions>

La CDCC propose par les présentes de modifier la règle C-17 de ses règles pour rajuster le calcul du prix de règlement final. Ainsi, à la suite des modifications, le calcul du prix de règlement final (actuellement conçu pour se fonder sur une moyenne arithmétique) serait fondé sur une moyenne géométrique des taux CORRA observés pendant le mois d'échéance du contrat. Les autres modifications que propose la Bourse n'auraient aucune incidence sur les règles. Elles n'auraient aucune incidence non plus sur le Manuel des opérations, le Manuel des risques et le Manuel de défaut de la CDCC.

L'ensemble des modifications proposées figurent à l'annexe A des présentes.

III. ANALYSE

a. Contexte

La compensation des contrats sur le taux CORRA a été introduite en 2020⁴, mais à cette époque, seuls les contrats CRA avaient été inscrits à la cote de la Bourse. Lorsque le contrat COA commencera à être négocié, il sera soumis au même processus que le contrat CRA. Plus précisément, tous les contrats sur le taux CORRA sont soumis exactement au même processus de compensation que les autres contrats à terme entraînant un règlement en espèces. La CDCC utilise des méthodes de calcul du risque pour établir les exigences de marge et de fonds de compensation semblables à celles des contrats BAX.

D'un point de vue fonctionnel, les contrats sur le taux CORRA sont inscrits à la cote de la Bourse et compensés par la CDCC, tout comme les autres contrats à terme entraînant un règlement en espèces; par conséquent, ils sont assortis de l'exigence de marge de variation quotidienne et, à l'échéance, ils donnent lieu à un règlement en espèces basé sur l'indice évalué selon les valeurs observées du taux CORRA au cours de la période de référence. De plus, le multiplicateur du contrat est de 2 500 \$ CA, applicable à la valeur de l'indice, ce qui représente une valeur notionnelle estimative de près de 250 000 \$ CA.

Sauf décision contraire de la Bourse, à tout moment, douze (12) contrats CRA trimestriels au total sont inscrits à la cote de la Bourse. L'offre initiale du contrat COA devrait être limitée aux contrats des quatre (4) premiers mois, un nombre que la Bourse juge suffisant pour développer le segment cible de la structure de taux CORRA à terme. Plus tard, si l'intérêt pour le contrat COA grandit, la Bourse pourra décider de lancer les contrats des trois (3) mois suivants. Ceci diffère de la proposition initiale de 2020, qui prévoyait le lancement simultané des contrats des sept (7) mois d'échéance.

⁴ https://cdcc.ca/u_avis_fr/074-20_fr.pdf

b. Objectifs

En tant que chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale, la CDCC est structurée de manière à faciliter le processus de compensation et de règlement sur les marchés financiers canadiens, notamment en épaulant les initiatives de la Bourse. Par conséquent, la CDCC a déterminé qu'elle devait modifier les règles concernant le contrat COA. La CDCC est également arrivée à la conclusion que, puisque ses Manuels prenaient déjà en charge les modifications proposées par la Bourse, il n'était pas nécessaire de les modifier davantage.

c. Analyse comparative

À l'échelle mondiale, les bourses de dérivés soutiennent les efforts déployés pour changer les taux d'intérêt de référence, puisque cela crée des opportunités d'améliorer l'éventail des produits de gestion du risque. Par conséquent, les bourses de dérivés du monde se sont positionnées de manière à tirer profit de l'émergence de nouveaux taux de référence en lançant, ces dernières années, des contrats à terme reposant sur ces taux sans risque.

La CDCC a réalisé une analyse comparative des renseignements publics sur les activités de compensation. Elle en est venue à la conclusion que la solution de compensation est en phase avec celles d'autres chambres de compensation traditionnelles, comme CME Clearing, dont les contrats sont assortis de caractéristiques semblables à celles des contrats sur le taux CORRA proposés par la Bourse.

d. Analyse des incidences

i. Incidences sur le marché

Les incidences sur les membres compensateurs seront minimales, étant donné que le contrat COA n'est pas encore négociable et que les caractéristiques rajustées devraient être adoptées en marge du lancement du produit. Les modifications proposées n'ont aucune incidence sur les méthodes de calcul de la marge initiale de base et des marges supplémentaires, telles qu'elles sont décrites dans le Manuel des risques de la CDCC. Les modifications n'auront pas non plus d'incidence sur les méthodes de calibration du fonds de compensation et du fonds de liquidité supplémentaire.

Les rendements journaliers historiques qui servent à calibrer les paramètres de marge seront fondés sur les plus récentes caractéristiques de contrat de la Bourse. De plus, ils seront déterminés à partir de données historiques du marché canadien des swaps sur indice de taux à un jour et des taux CORRA observés, comme au lancement des contrats CRA en 2020. La CDCC attendra le début de la négociation du nouveau contrat avant d'intégrer progressivement les rendements journaliers des contrats dans le modèle de calibration des taux de marge.

La CDCC offre des positions mixtes intra-marchandises pour les contrats sur le taux CORRA, à savoir des stratégies d'écart à deux composantes et des stratégies d'écart papillon à trois composantes, qu'elles soient consécutives ou non. La structure à niveaux initialement conçue pour le contrat COA a été révisée et alignée à la nouvelle proposition de la Bourse qui consiste à inscrire, dans un premier temps, les contrats des quatre premiers mois. En outre, compte tenu des similitudes fondamentales entre les marchés des contrats BAX et des contrats à terme sur le taux CORRA, la CDCC permet un allègement pour les positions mixtes inter-marchandises portant sur ces groupes de produits⁵.

ii. Incidences sur la technologie

Les incidences sur les systèmes technologiques de la CDCC sont négligeables, puisque la catégorie de produits – les contrats à terme sur taux d'intérêt à court terme – existe déjà dans l'environnement technologique de la CDCC. Des essais d'acceptation par l'utilisateur ont été réalisés afin d'assurer le traitement approprié du produit dans tous les systèmes de TI pertinents. La CDCC travaille aussi avec les fournisseurs et les membres compensateurs pour assurer la mise en œuvre correcte du produit du point de vue administratif.

iii. Incidences sur les fonctions de négociation

Les modifications proposées n'ont aucune incidence sur les règles ou les systèmes de négociation de la Bourse.

iv. Intérêt public

La CDCC est d'avis que les modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt public.

IV. PROCESSUS

Les modifications proposées, de même que la présente analyse, doivent être approuvées par le conseil d'administration de la CDCC, puis présentées à l'Autorité des marchés financiers, conformément au processus d'autocertification réglementaire, ainsi qu'à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, conformément aux règles énoncées à l'appendice A de l'annexe C de l'ordonnance de reconnaissance de la CDCC datée du 8 avril 2014 (dans sa version modifiée de temps à autre). Les modifications proposées et l'analyse seront également soumises à la Banque du Canada, conformément à l'accord de surveillance. Après avoir été soumises aux commentaires du public, les modifications proposées devraient entrer en vigueur au cours du premier trimestre de 2023.

⁵ La calibration des positions mixtes inter-marchandises pourrait toutefois être nulle lorsque la dynamique de corrélation entre les produits ne permet pas d'allègement de marge.

ANNEXE A
MODIFICATIONS PROPOSÉES DES RÈGLES
VERSION AFFICHANT LES MODIFICATIONS

CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE
PRODUITS DÉRIVÉS

RÈGLES

~~2 MAI~~ 2022

[...]

RÈGLE C-17 – CONTRATS À TERME SUR LE TAUX CORRA (SYMBOLES – CRA & COA)

Les articles de la présente règle C-17 s'appliquent uniquement au contrat à terme d'un mois sur le taux CORRA (COA) et au contrat à terme de trois mois sur le taux CORRA (CRA) (les « contrats à terme sur le taux CORRA »).

Article C-1701 – Définitions

Nonobstant l'article A-102, les expressions suivantes relatives aux contrats à terme sur le taux CORRA sont définies comme suit :

« **Bien sous-jacent** » – signifie :

~~—COA— le taux CORRA quotidien moyen.~~

~~—CRA— le taux CORRA composé quotidiennement.~~

« **Indice CORRA** » – l'indice CORRA est calculé à partir des valeurs du taux CORRA observées pendant le mois d'échéance du contrat (COA) ou pendant le trimestre de référence du contrat (CRA).

~~—COA— l'Indice CORRA pour le COA est de 100 moins le taux CORRA quotidien moyen.~~

~~—CRA— Il~~ l'indice CORRA ~~pour le CRA~~ est de 100 moins le taux CORRA composé quotidiennement.

« **Multiplicateur** » – le multiplicateur est la valeur d'un point de base qui sert à calculer la quotité de négociation du contrat telle qu'établie par la bourse où se négocie le contrat à terme.

« **Prix de règlement final** » – le prix de règlement final sera établi par la bourse où se négocient les contrats à terme au premier jour ouvrable suivant le dernier jour de négociation. Il correspond à l'indice CORRA.

« **taux CORRA** » – le taux CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average) établi par l'administrateur du taux CORRA nommé.

~~« **taux CORRA quotidien moyen** » — COA — le taux CORRA quotidien moyen correspond à la moyenne arithmétique des valeurs du taux CORRA enregistrées pendant le mois d'échéance (et de règlement) du contrat. Il est calculé conformément aux règles de la bourse où se négocie le contrat à terme.~~

« **taux CORRA composé quotidiennement** » – ~~CRA~~ le taux CORRA composé quotidiennement correspond aux valeurs du taux CORRA composées quotidiennement au cours de la période de référence :

– CRA – pendant le trimestre de référence du contrat;

– COA – le mois de règlement du contrat.

Il est calculé conformément aux règles de la bourse où se négocie le contrat à terme, et le trimestre la période de référence est déterminée par cette bourse.

Article C-1702 – Règlement en espèces par l'entremise de la Société

Sauf avis contraire de la Société, le règlement des positions détenues après la clôture du dernier jour de négociation sur une série de contrat à terme doit être effectué le premier jour ouvrable suivant le dernier jour de négociation. Le règlement s'effectuera par voie de transfert de fonds entre la Société et chacun de ses membres compensateurs qui détient une position acheteur ou vendeur. Le montant à payer ou à recevoir lors du règlement final de chaque position établie le dernier jour de négociation ou avant le dernier jour de négociation consiste en la différence entre :

- i) le prix de règlement final; et
- ii) le prix de règlement du contrat le dernier jour de négociation

multiplié par le multiplicateur du contrat.

Article C-1703 – Avis de livraison

La règle C-5 ne s'applique pas aux contrats à terme sur le taux CORRA étant donné qu'ils donnent lieu à un règlement en espèces.

Article C-1704 – Rajustements

Aucun rajustement n'est habituellement apporté aux modalités des contrats à terme sur le taux CORRA lorsque l'indice CORRA est modifié. Cependant, si la Société décide, à son gré, que ce changement modifie considérablement la valeur de l'indice CORRA, elle peut rajuster les modalités du contrat à terme sur le taux CORRA visé en prenant les mesures qu'elle juge équitables pour les membres compensateurs qui détiennent des positions acheteur et vendeur.

Dans l'éventualité où un organisme gouvernemental émet une ordonnance, décision ou une directive, ou promulgue une loi relative aux pensions sur titres, qui de l'avis de la Société entraîne une discontinuité importante dans le niveau de l'indice CORRA, la Société peut prendre toutes les mesures qu'elle estime, à sa seule discrétion, nécessaires et équitables dans ces circonstances.

Article C-1705 – Valeur courante non communiquée ou inexacte

- 1) Si la Société décide que le prix de règlement final d'une série de contrats à terme sur le taux CORRA n'a pas été rendu publique ou n'est pas disponible pour le calcul des gains et des

pertes, la Société peut, en plus de toute autre mesure permise en vertu des règles, adopter les mesures suivantes :

- a) suspendre le règlement des gains et pertes. Lorsque la Société décide que le prix de règlement final requis peut à nouveau être communiqué, elle peut fixer une nouvelle date pour le règlement des gains et des pertes.
 - b) fixer le prix de règlement final conformément aux meilleurs renseignements disponibles à l'égard du prix de règlement final.
- 2) Le prix de règlement final rendu public par la bourse sur laquelle le contrat à terme est négocié doit être considéré exact en tout état de cause. Malgré ce qui précède, si la Société décide, à sa seule discrétion, que le prix de règlement final rendu public est inexact, elle peut prendre les mesures qu'elle juge, à sa seule discrétion, justes et appropriées dans les circonstances. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, la Société peut exiger que tous les règlements se fassent à l'aide d'un prix de règlement final modifié.

ANNEXE A
MODIFICATIONS PROPOSÉES DES RÈGLES
VERSION PROPRE

CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE
PRODUITS DÉRIVÉS
RÈGLES
2022

[...]

Règle C-17 – CONTRATS À TERME SUR LE TAUX CORRA (SYMBOLES – CRA & COA)

Les articles de la présente règle C-17 s'appliquent uniquement au contrat à terme d'un mois sur le taux CORRA (COA) et au contrat à terme de trois mois sur le taux CORRA (CRA) (les « contrats à terme sur le taux CORRA »).

Article C-1701 – Définitions

Nonobstant l'article A-102, les expressions suivantes relatives aux contrats à terme sur le taux CORRA sont définies comme suit :

« **Bien sous-jacent** » – signifie : le taux CORRA composé quotidiennement.

« **Indice CORRA** » – l'indice CORRA est calculé à partir des valeurs du taux CORRA observées pendant le mois d'échéance du contrat (COA) ou pendant le trimestre de référence du contrat (CRA). L'indice CORRA est de 100 moins le taux CORRA composé quotidiennement.

« **Multiplicateur** » – le multiplicateur est la valeur d'un point de base qui sert à calculer la quotité de négociation du contrat telle qu'établie par la bourse où se négocie le contrat à terme.

« **Prix de règlement final** » – le prix de règlement final sera établi par la bourse où se négocient les contrats à terme au premier jour ouvrable suivant le dernier jour de négociation. Il correspond à l'indice CORRA.

« **taux CORRA** » – le taux CORRA (Canadian Overnight Repo Rate Average) établi par l'administrateur du taux CORRA nommé.

« **taux CORRA composé quotidiennement** » – le taux CORRA composé quotidiennement correspond aux valeurs du taux CORRA composées quotidiennement au cours de la période de référence :

- CRA – pendant le trimestre de référence du contrat;
- COA – le mois de règlement du contrat.

Il est calculé conformément aux règles de la bourse où se négocie le contrat à terme, et la période de référence est déterminée par cette bourse.

Article C-1702 – Règlement en espèces par l'entremise de la Société

Sauf avis contraire de la Société, le règlement des positions détenues après la clôture du dernier jour de négociation sur une série de contrat à terme doit être effectué le premier jour ouvrable suivant le dernier jour de négociation. Le règlement s'effectuera par voie de transfert de fonds entre la Société et chacun de ses membres compensateurs qui détient une position acheteur ou vendeur. Le montant à payer ou à recevoir lors du règlement final de chaque position établie le dernier jour de négociation ou avant le dernier jour de négociation consiste en la différence entre :

- iii) le prix de règlement final; et
- iv) le prix de règlement du contrat le dernier jour de négociation

multiplié par le multiplicateur du contrat.

Article C-1703 – Avis de livraison

La règle C-5 ne s'applique pas aux contrats à terme sur le taux CORRA étant donné qu'ils donnent lieu à un règlement en espèces.

Article C-1704 – Rajustements

Aucun rajustement n'est habituellement apporté aux modalités des contrats à terme sur le taux CORRA lorsque l'indice CORRA est modifié. Cependant, si la Société décide, à son gré, que ce changement modifie considérablement la valeur de l'indice CORRA, elle peut rajuster les modalités du contrat à terme sur le taux CORRA visé en prenant les mesures qu'elle juge équitables pour les membres compensateurs qui détiennent des positions acheteur et vendeur.

Dans l'éventualité où un organisme gouvernemental émet une ordonnance, décision ou une directive, ou promulgue une loi relative aux pensions sur titres, qui de l'avis de la Société entraîne une discontinuité importante dans le niveau de l'indice CORRA, la Société peut prendre toutes les mesures qu'elle estime, à sa seule discrétion, nécessaires et équitables dans ces circonstances.

Article C-1705 – Valeur courante non communiquée ou inexacte

- 3) Si la Société décide que le prix de règlement final d'une série de contrats à terme sur le taux CORRA n'a pas été rendu public ou n'est pas disponible pour le calcul des gains et des pertes, la Société peut, en plus de toute autre mesure permise en vertu des règles, adopter les mesures suivantes :
 - a) suspendre le règlement des gains et pertes. Lorsque la Société décide que le prix de règlement final requis peut à nouveau être communiqué, elle peut fixer une nouvelle date pour le règlement des gains et des pertes.
 - b) fixer le prix de règlement final conformément aux meilleurs renseignements disponibles à l'égard du prix de règlement final.
- 4) Le prix de règlement final rendu public par la bourse sur laquelle le contrat à terme est négocié doit être considéré exact en tout état de cause. Malgré ce qui précède, si la Société décide, à sa seule discrétion, que le prix de règlement final rendu public est inexact, elle peut prendre les mesures qu'elle juge, à sa seule discrétion, justes et appropriées dans les circonstances. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, la Société peut exiger que tous les règlements se fassent à l'aide d'un prix de règlement final modifié.

7.3.2 Publication

ICE Bonds Securities Corporation Demande de dispense

Vu la demande sous examen coordonné visant à obtenir une dispense (la « dispense demandée ») des obligations prévues au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché, RLRQ, c. V-1.1, r. 5 (le « Règlement 21-101 »), au Règlement 23-101 sur les règles de négociation, RLRQ, c. V-1.1, r. 6 (le « Règlement 23-101 ») et au Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés, RLRQ, c. V-1.1, r. 7.1 (le « Règlement 23-103 ») complétée par ICE Bonds Securities Corporation (le « demandeur ») et déposée auprès de l'Alberta Securities Commission (l'« autorité principale ») et auprès des autorités en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Québec et de la Saskatchewan (collectivement avec l'autorité principale, les « décideurs ») conformément à l'Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (l'« examen coordonné »);

Vu les déclarations du demandeur, notamment que :

1. Le demandeur est une société privée constituée en vertu des lois du Delaware dont le siège est situé à New York, New York, aux États-Unis;
2. Le demandeur est une société membre d'International Exchange Inc. (« ICE »). ICE est une société qui exploite un réseau mondial de bourses de contrats à terme, d'actions et d'options sur actions, ainsi que des services mondiaux de compensation et de données dans l'ensemble des marchés financiers et de marchandises. Le demandeur exploite actuellement treize bourses et six chambres de compensation et offre des services d'exécution des opérations, de compensation centrale et de services de données. Dans le cadre de son réseau mondial, le demandeur possède et gère des entités inscrites et assujetties à la supervision de la US Securities and Exchange Commission (la « SEC »), y compris ICE Clear Credit, LLC, une chambre de compensation inscrite, et la New York Stock Exchange. Le demandeur possède également plusieurs courtiers qui sont membres de la Financial Industry Regulatory Authority (« FINRA ») dont lui-même est membre;
3. Le demandeur offre des produits à revenu fixe et est un courtier inscrit auprès de la SEC conformément à la section 15 de la United States Securities Exchange Act of 1934, telle que modifiée (« Loi de 1934 »), et opère trois systèmes de négociation parallèle (« SNP ») qui sont inscrits auprès de la SEC : ICE Credit Trade (« ICT »), ICE BondPoint (« IBPT ») et ICE TMC (« ICE TMC »), le SNP visé par la dispense demandée (collectivement, les « plateformes SNP »). Le demandeur est également membre du Municipal Securities Rulemaking Board (« MSRB »);
4. Le demandeur est assujéti à un régime de réglementation rigoureux aux États-Unis. Le demandeur est encadré par la SEC et la FINRA à titre de courtier et de SNP. La SEC et la FINRA s'acquittent de leurs responsabilités réglementaires conformément au cadre établi par la Loi de 1934 et les règles applicables aux membres de FINRA;
5. ICT est principalement un marché d'enchères de titres à revenu fixe, situé et exploité principalement aux États-Unis. ICT offre des opérations de base sans risque sur titres à revenu fixe libellés en dollars américains ou en d'autres devises qu'en dollars canadiens, et effectue le règlement des opérations par l'intermédiaire du courtier compensateur d'ICE Bonds qui est inscrit à titre de courtier auprès de la SEC, soit ICE Securities Execution & Clearing, LLC (« ISEC »);
6. Dans le cadre des activités liées aux titres à revenu fixe sur IBPT, le demandeur peut agir de deux façons. En premier lieu, en opération de contrepartie sans risque, le demandeur étant la

contrepartie à l'opération avec l'acheteur et le vendeur. L'opération est soumise à la compensation et au règlement de façon entièrement transparente par ISEC et est ensuite compensée et réglée par une agence de compensation inscrite. Selon le produit, l'agence de compensation peut être The Depository Trust Company, Fixed Income Clearing Corporation ou National Securities Clearing Corporation;

En deuxième lieu, en opération pour compte de tiers, le demandeur introduit les contreparties de l'opération après l'exécution d'une opération sur IBPT. Les contreparties à l'opération compenseront et régleront l'opération directement les unes avec les autres;

7. Les SNP ICT et IBPT ont précédemment obtenu une dispense similaire à la dispense demandée en vertu de la législation des décideurs le 19 juin 2020;
8. Avant le 1er juin 2020, ICE TMC était exploité par une société affiliée à ICE Bonds, soit TMC Bonds, L.L.C., un courtier distinct et un SNP inscrit auprès de la SEC. Le 1er juin 2020, ICE TMC a été consolidé au sein d'ICE Bonds et à ce moment-là, est devenu l'opérateur d'ICE TMC;
9. ICE TMC est un marché électronique sur lequel des sociétés institutionnelles qualifiées, comme les grandes banques multinationales, les compagnies d'assurance, les sociétés d'investissement inscrites aux États-Unis, les courtiers en produits dérivés et toute autre personne (qu'il s'agisse d'une personne physique, d'une société, d'un partenariat, d'un trust ou autre) dont le total des actifs est d'au moins 50 millions de dollars américains (voir représentation 17), peuvent négocier entre elles sur une base anonyme, sauf exceptions (voir représentation 10);

Les titres qui peuvent être négociés sont des titres municipaux, des titres de créances de sociétés, des titres des agences d'État, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres du Trésor américain, ainsi que des produits structurés et des certificats de dépôt. Le demandeur agit habituellement en tant que contrepartie sans risque. Lorsqu'il agit en qualité de contrepartie sans risque, les opérations effectuées sur ICE TMC sont réglées sur une base entièrement divulguée par ISEC. Le modèle d'ICE TMC est semblable à un registre d'ordres à cours limité central où les adhérents peuvent constater la profondeur de la participation au marché, tant du côté de l'offre que de la demande. Dans certaines circonstances limitées, comme pour les nouvelles émissions de titres, le demandeur peut agir sur la base d'une agence avec ses adhérents. Certains adhérents peuvent également prendre le flux de données de marché d'ICE TMC et l'intégrer dans leur architecture existante, ce qui leur permet d'exécuter des opérations par le biais du système exploité par l'adhérent. D'autres adhérents peuvent acheter des données de marché agrégées auprès d'ICE TMC sans avoir l'intention d'effectuer des opérations sur ICE TMC;

10. Les opérations sur ICE TMC sont anonymes sauf lorsqu'un adhérent demande à ICE TMC de divulguer son nom. Un adhérent peut demander : i) la divulgation complète de son nom, ii) la divulgation sélective de son nom à certains autres adhérents, ou iii) la divulgation de son nom en cas de problème de négociation non résolu;
11. Le demandeur n'a pas de bureaux ou d'autres installations physiques en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse (« les juridictions canadiennes ») ou dans toutes autres provinces ou territoires canadiens;
12. Le demandeur est une société déclarante auprès du FINRA Trade Reporting and Compliance Engine (« TRACE ») et du MSRB Real-Time Transaction Reporting (« RTRS ») et, en tant que tel, à l'exception des opérations sur titres municipaux exécutés en tant qu'agent sur les SNP ICT, IBPT ou ICE TMC (qui ne doivent pas être déclarés par le demandeur), le demandeur déclarera toutes les autres opérations sur les titres éligibles exécutés sur les plateformes SNP par les adhérents situés dans les juridictions canadiennes (les « adhérents canadiens ») à TRACE et à RTRS, soit dans le délai requis de 15 minutes, soit à la fin du mois, conformément à la règle

FINRA 6732, Exemption from Trade Reporting Obligation for Certain Transactions on an Alternative Trading System. Ces opérations sont déclarées dans TRACE et dans RTRS sur une base anonyme, en identifiant uniquement qu'il s'agit d'un « client » qui a négocié avec le demandeur. Les identifiants des adhérents au marché du demandeur sont TMCC, CSCA, CTSC et VABD;

13. Le demandeur propose d'offrir aux adhérents canadiens un accès direct aux plateformes SNP pour faciliter les opérations sur tous titres de créance qui est un titre étranger ou un titre de créance qui est libellé dans une monnaie autre que le dollar canadien, comme ces termes sont définis dans le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, RLRQ, c. V-1.1, r. 10 (le « Règlement 31-103 »), y compris :
- a. les titres de créance émis par le gouvernement des États-Unis, les états, les villes, les comtés, les municipalités et autres entités gouvernementales américaines (y compris les agences ou leurs organismes publics);
 - b. les titres de créance émis par un gouvernement étranger;
 - c. les titres de créance émis par des sociétés ou d'autres émetteurs non gouvernementaux (des États-Unis et de l'étranger);
 - d. les titres adossés à des actifs (y compris les titres adossés à des créances hypothécaires) libellés soit en devises américaines ou étrangères;
- (collectivement, les « titres à revenu fixe étrangers »);
14. Les titres à revenu fixe étrangers comprennent certains titres qui peuvent ne pas être enregistrés conformément au paragraphe 12(b) de la Loi de 1934 et peuvent ne pas être inscrits à la cote d'une ou plusieurs bourses de titres qui sont inscrits conformément à l'article 6 de la Loi de 1934;
15. Les plateformes SNP ne peuvent négocier que les titres à revenu fixe étrangers qui sont autorisés à être négociés aux États-Unis en vertu des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières;
16. Le demandeur se fonde actuellement sur la dispense de courtier international prévue à l'article 8.18 du Règlement 31-103 dans chacune des juridictions canadiennes;
17. Le demandeur s'assure que tous les adhérents canadiens potentiels satisfont aux critères d'admissibilité du demandeur, y compris, entre autres, le fait que chaque adhérent canadien est un client autorisé au sens du Règlement 31-103;
18. Tous les ordres et les exécutions sont régis par les procédures des plateformes SNP respectives;
19. Le demandeur n'est pas en défaut de la législation en valeurs mobilières de l'une des juridictions canadiennes;

Vu l'article 15.1 du Règlement 21-101;

Vu l'article 12.1 du Règlement 23-101;

Vu l'article 10 du Règlement 23-103;

Vu l'article 263 de la Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1;

Vu l'Avis 21-328 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières – Approche en matière de réglementation des marchés étrangers négociant des titres à revenu fixe;

Vu la confirmation par le demandeur de l'acceptation des conditions et modalités énoncées dans la décision de l'autorité principale;

Vu l'analyse effectuée par la Direction de l'encadrement des activités de négociation et la recommandation de la Direction principale de l'encadrement des activités de marché et des dérivés d'accorder la dispense demandée du fait qu'elle ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

1. Informations soumises au soutien de la demande

Le demandeur s'assure que les informations, faits et déclarations soumis au soutien de sa demande sont vrais et le demeurent à tout moment.

2. Réglementation et surveillance des plateformes SNP

- 2.1 Le demandeur demeure assujéti à la surveillance réglementaire de l'autorité du territoire d'origine.
- 2.2 Le demandeur est soit inscrit dans une catégorie appropriée, soit dispensé d'inscription en vertu de la législation en valeurs mobilières canadienne.
- 2.3 Le demandeur avise rapidement les décideurs applicables de toute révocation, suspension ou modification de son état dans son territoire d'origine, ou du motif pour lequel celui-ci a considérablement changé, le cas échéant.

3. Accès

- 3.1 Le demandeur n'offre un accès direct qu'à un adhérent canadien qui est un client autorisé au sens du Règlement 31-103.
- 3.2 Le demandeur exige que les adhérents canadiens l'avisent rapidement s'ils ne sont plus admissibles à titre de clients autorisés.
- 3.3 Le demandeur offre une formation appropriée aux adhérents canadiens, incluant une formation pour chaque personne autorisée à effectuer des opérations sur les plateformes SNP.

4. Opérations effectuées par les adhérents canadiens

- 4.1 Le demandeur n'autorisera les adhérents canadiens qu'à négocier les titres à revenu fixe y compris :
 - 4.1.1 les titres de créance émis par le gouvernement des États-Unis, par les États, les villes, les comtés, les municipalités et autres entités gouvernementales américaines (y compris les agences ou leurs organismes publics);
 - 4.1.2 les titres de créance émis par un gouvernement étranger;
 - 4.1.3 les titres de créance émis par des sociétés ou d'autres émetteurs non gouvernementaux (des États-Unis et de l'étranger);

- 4.1.4 les titres adossés à des actifs (y compris les titres adossés à des créances hypothécaires), libellés soit en devises américaines ou étrangères;
- 4.2 Sauf pour ce qui est des représentations dans la dispense demandée, les opérations effectuées sur les plateformes SNP par les adhérents canadiens sont compensées et réglées par l'entremise d'une chambre de compensation réglementée à ce titre par l'autorité du territoire d'origine;
- 4.3 Le demandeur permet aux adhérents canadiens de négocier uniquement les titres pouvant être négociés aux États-Unis en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable;
- 4.4 À l'exception des opérations sur titres municipaux effectuées par l'intermédiaire sur les plateformes SNP (qui ne doivent pas être déclarées par le demandeur), le demandeur déclarera toutes les autres opérations sur titres effectuées sur les plateformes SNP par les adhérents aux systèmes TRACE et RTRS en temps opportun. Les opérations sur titres municipaux sont déclarées à TRACE et à MSRB de manière anonyme, en identifiant uniquement qu'il s'agit d'un « client » ayant effectué des opérations avec le demandeur. Les identifiants d'adhérents au marché du demandeur sont TMCC, CSCA, CTSC et VABD.

5. Notification

- 5.1 Le demandeur notifie rapidement les décideurs applicables :
 - 5.1.1 tout changement important à ses activités, à son fonctionnement ou à figurant dans la demande de dispense, notamment :
 - 5.1.1.1 sa surveillance réglementaire;
 - 5.1.1.2 le modèle d'accès, dont les critères d'admissibilité applicables aux adhérents canadiens;
 - 5.1.1.3 les systèmes et technologies;
 - 5.1.1.4 ses mécanismes de compensation et de règlement;
 - 5.1.2 tout changement à ses règles ou aux lois, aux règles et aux règlements du territoire d'origine qui auraient une incidence importante sur le fonctionnement des plateformes SNP;
 - 5.1.3 toute enquête connue (autre que les examens, audits ou enquêtes réglementaires de routine) ou action disciplinaire à l'encontre du demandeur par l'autorité de régulation du territoire d'origine ou de toute autre autorité de réglementation à laquelle il est assujéti;
 - 5.1.4 toute affaire ou question connue du demandeur qui pourrait se répercuter sur sa viabilité financière ou opérationnelle, y compris, mais sans s'y limiter, toute défaillance ou interruption importante de ses systèmes;
 - 5.1.5 tout cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite d'un adhérent connu du demandeur ou de ses représentants qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les plateformes SNP, le demandeur ou un adhérent canadien;

- 5.2 Le demandeur tient à jour l'information suivante et la transmet d'une manière et sous une forme acceptable aux décideurs applicables à chaque semestre (dans les 30 jours suivant la fin de chaque période de six mois), et dans les meilleurs délais lorsque les décideurs en font la demande :
- 5.2.1 une liste à jour de tous les adhérents canadiens par province, indiquant pour chaque adhérent canadien le motif pour lequel il a déclaré au demandeur qu'un accès direct pouvait lui être accordé;
 - 5.2.2 une liste de toutes les entités canadiennes, par province, ayant demandé à devenir adhérents canadiens dont la demande à devenir adhérents canadiens ou la demande d'accès a été refusée, ou dont l'état d'adhérents canadiens ou l'accès a été révoqué durant la période;
 - 5.2.2.1 dans le cas des adhérents canadiens qui se sont vu révoquer cet état, le motif de la révocation;
 - 5.2.3 pour chaque produit :
 - 5.2.3.1 le total du volume et la valeur totale des opérations provenant des canadiens, ventilés par province d'adhérents canadiens;
 - 5.2.3.2 à l'échelle mondiale, la proportion du volume et de la valeur des opérations réalisées sur les plateformes SNP par les adhérents canadiens, présentées pour l'ensemble par province pour ces adhérents canadiens;
 - 5.2.4 une liste énumérant chaque panne importante survenue au cours de la période pour tout système lié à l'activité de négociation des adhérents canadiens sur les plateformes SNP et signalée à l'autorité principale, le cas échéant.

6. Information à communiquer

- 6.1 Le demandeur fournit à ses adhérents canadiens de l'information précisant que :
- 6.1.1 leurs droits et leurs recours contre le demandeur pourraient être régis uniquement par les lois du territoire d'origine, et non par celles du Canada, et devoir être invoqués ou intentés dans ce territoire plutôt qu'au Canada;
 - 6.1.2 les règles applicables à la négociation sur les plateformes SNP pourraient être soumises aux lois du territoire d'origine et non à celles du Canada.

7. Supervision du demandeur

Le demandeur est réglementé et supervisé par l'autorité du territoire d'origine, plutôt que par les décideurs.

8. Acte d'acceptation de compétence et mandataire aux fins de signification

- 8.1 Dans toute instance intentée par un décideur applicable, le personnel d'un décideur applicable ou toutes autres autorités en valeurs mobilières applicables au Canada, et découlant de la réglementation et de la surveillance par ces dernières des activités du demandeur au Canada, ou s'y rapportant, le demandeur accepte la compétence non exclusive (i) des tribunaux judiciaires et administratifs de la province ou du territoire de l'autorité, et (ii) de toute instance administrative intentée dans cette province ou ce territoire;

- 8.2 Le demandeur déposera auprès des décideurs une nomination valide et exécutoire désignant Osler, Hoskin et Harcourt s.e.n.c.r.l./s.r.l., ou tout mandataire subséquent, à titre de mandataire aux fins de signification au Canada, à laquelle les décideurs ou tout autre organisme de réglementation applicable au Canada peuvent signifier un avis, un acte de procédure, une citation à comparaître, une sommation ou un autre acte dans toute action, enquête ou instance administrative, criminelle, quasi criminelle, pénale ou autre découlant de la réglementation et de la supervision des plateformes SNP ou des activités du demandeur au Canada, ou s'y rattachant.

9. Échange d'informations

Le demandeur doit, sous réserve des lois applicables, fournir les informations dont il a la garde et le contrôle et qui peuvent lui être demandées de temps à autre, et coopérer par ailleurs, dans la mesure du raisonnable, avec les décideurs, les organismes d'autoréglementation reconnus, les fonds de protection des investisseurs et les autres organismes juridiques et réglementaires canadiens appropriés.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision émis par l'autorité principale.

Fait le 14 octobre 2022.

Hugo Lacroix
Surintendant des marchés de valeurs
Décision n°: 2022-SMV-0018



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DERIVES

MODIFICATION DES RÈGLES DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. AFIN DE MODIFIER LA PÉRIODE DE LIVRAISON DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE 30 ANS (« LGB ») ET LES LIMITES DE POSITIONS APPLICABLES AUX CONTRATS À TERME.

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles, politiques et procédures de Bourse de Montréal Inc. ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (RLRQ, chapitre I-14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 25 octobre 2022

(s) Dima Ghozaiel

Dima Ghozaiel, Conseillère juridique
BOURSE DE MONTRÉAL INC.



AVIS DE CONFORMITÉ

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DERIVES

« MODIFICATION DE LA RÈGLE C-18 ET L'ARTICLE 6.6 DU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS AFIN DE MODIFIER LA PÉRIODE DE LIVRAISON DU CONTRAT À TERME SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA DE 30 ANS (LGB) »

La soussignée confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux Règles et au Manuel des risques de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la *Loi sur les instruments dérivés* (L.R.Q., chapitre I14.01).

FAIT à MONTRÉAL le 25 octobre 20 22

(s) Dima Ghozaiel

Dima Ghozaiel, Conseillère juridique
CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DERIVES

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

DÉCISION N° 2022-PDG-0048

Approbation de l'affectation de sommes

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

Vu la décision n° 2008-PDG-0126 prononcée par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 mai 2008, telle que révisée par les décisions n° 2018-PDG-0027 et n° 2021-PDG-0010 prononcées par l'Autorité respectivement le 10 avril 2018 et le 10 mars 2021, reconnaissant l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») à titre d'organisme d'autorégulation au Québec (ensemble, la « décision de reconnaissance de l'OCRCVM ») en vertu de l'article 68 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 (la « LESF »);

Vu l'obligation de l'OCRCVM d'affecter les amendes perçues et les sommes versées aux termes de règlements amiables conclus avec lui aux fins prévues à la décision de reconnaissance de l'OCRCVM ou, à toute autre fin, pouvant être approuvée ultérieurement par l'Autorité;

Vu la création par l'OCRCVM d'un fonds (le « fonds grevé d'affectations ») afin d'y verser ces sommes jusqu'à leur affectation;

Vu les consultations publiques qui ont mené à la publication de l'Énoncé de position 25-404 des ACVM : *Nouveau cadre réglementaire des organismes d'autorégulation* décrivant le regroupement souhaité de l'OCRCVM et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (l'« ACFM ») en un seul organisme d'autorégulation (le « nouvel OAR ») et le processus entamé par ces derniers à cette fin;

Vu la demande finale de l'OCRCVM déposée auprès de l'Autorité le 10 août 2022 (la « demande ») en vue de l'autoriser à affecter une partie des sommes du fonds grevé d'affectations, telles que définies à l'annexe 1 de la présente décision, pour payer les frais de conseillers externes engagés par l'OCRCVM en lien avec la création du nouvel OAR (les « frais liés à l'intégration au nouvel OAR ») conformément au sous-paragraphe *iv* du paragraphe *a* de l'article 8 de l'annexe A de la décision de reconnaissance de l'OCRCVM;

Vu les représentations effectuées par l'OCRCVM au soutien de la demande :

- (a) L'OCRCVM a, et continue d'engager, des frais liés à l'intégration au nouvel OAR pour les services suivants :
 - (i) des conseils en matière de droit et de réglementation sur tous les aspects de son intégration au nouvel OAR;
 - (ii) des conseils sur son intégration au nouvel OAR, notamment sur la structure d'entreprise, l'organigramme et la gestion du changement;
 - (iii) la recherche d'un président de la direction et d'administrateurs pour le nouvel OAR;
 - (iv) des services comptables pour établir les états financiers pro forma du nouvel OAR;
 - (v) des conseils sur l'harmonisation de la structure de rémunération et des avantages sociaux avec celle en place auprès de l'ACFM.

- (b) Les frais liés à l'intégration au nouvel OAR découlent directement de la création du nouvel OAR;
- (c) L'utilisation du fonds grevé d'affectations pour acquitter ces frais serait appropriée et similaire aux autres fins décrites à l'article 8 de l'annexe A de la décision de reconnaissance de l'OCRCVM lesquelles prévoient que les amendes et les sommes versées aux termes de règlements amiables sont utilisées à des fins d'intérêt public et de protection des investisseurs;
- (d) L'utilisation du fonds grevé d'affectations pour acquitter ces frais n'aura pas de répercussion négative sur la disponibilité des fonds aux autres fins prévues aux sous-paragraphes *i* à *iii* du paragraphe *a* de l'article 8 et au paragraphe *b* de l'article 8 de l'annexe A de la décision de reconnaissance de l'OCRCVM.

Vu le deuxième alinéa de l'article 67 de la LESF qui prévoit que l'Autorité exerce sa discrétion en fonction de l'intérêt public;

Vu l'analyse effectuée par la Direction principale de l'encadrement des activités de marché et des dérivés ainsi que la recommandation du surintendant des marchés de valeurs qu'il est dans l'intérêt public d'autoriser l'OCRCVM à affecter jusqu'à 4,29 millions de dollars du fonds grevé d'affectations aux conditions prévues à l'annexe 1 de la présente décision afin d'assurer l'intégration de l'OCRCVM au nouvel OAR;

En conséquence :

L'Autorité autorise l'OCRCVM à affecter 4,29 millions de dollars du fonds grevé d'affectations, tel qu'indiqué à l'appendice A de la présente décision, pour acquitter les frais liés à l'intégration au nouvel OAR selon les conditions prévues à l'annexe 1 de la présente décision.

La présente décision prend effet le 27 octobre 2022.

Fait le 26 octobre 2022.

Louis Morisset
Président-directeur général

Annexe 1

Demande d'accès au fonds grevé d'affectations de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières : Conditions

Définitions

1. Dans la présente annexe :

« **frais liés à l'intégration au nouvel OAR** » désigne les honoraires des consultants externes liés à la mise en œuvre d'un nouvel organisme d'autoréglementation qui sont décrits à l'appendice A;

« **fonds grevé d'affectations** » désigne le fonds constitué des amendes perçues et des sommes reçues par l'OCRCVM en vertu de règlements amiables conclus avec lui.

Rapports trimestriels

2. L'OCRCVM doit déposer auprès de l'Autorité, par remise aux membres du comité de surveillance des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, un rapport présentant l'information suivante dans les 30 jours suivant la fin de chaque trimestre à compter de celui se terminant le 30 septembre 2022 :

(a) un résumé des frais liés à l'intégration au nouvel OAR engagés au cours du trimestre civil précédent ou, s'il s'agit du premier rapport déposé, de ceux engagés avant le 30 septembre 2022;

(b) un résumé des frais liés à l'intégration au nouvel OAR que l'OCRCVM s'attend raisonnablement à engager au cours du prochain trimestre civil (les « **rapports trimestriels** »).

Attestation

3. Les rapports trimestriels doivent comprendre une attestation du chef des finances, du président et chef de la direction et du président du comité des finances, de l'audit comptable et de la gestion des risques de l'OCRCVM que :

(a) les dépenses engagées au cours de la période ne concernent pas les activités de fonctionnement et ne constituent que les frais liés à l'intégration au nouvel OAR;

(b) après le paiement des frais liés à l'intégration au nouvel OAR, le solde du fonds grevé d'affectations de l'OCRCVM suffit aux autres fins prévues sous-paragraphes *i* à *iii* du paragraphe *a* de l'article 8 et au paragraphe *b* de l'article 8 de l'Annexe A de la décision de reconnaissance de l'OCRCVM.

Autres conditions

4. L'OCRCVM devra présenter une demande en vertu du sous-paragraphe *iv* du paragraphe *a* de l'article 8 de l'Annexe A de la décision de reconnaissance de l'OCRCVM et obtenir une approbation de l'Autorité pour pouvoir utiliser le fonds grevé d'affectations aux fins suivantes :

(a) payer tout excédent des frais liés à l'intégration au nouvel OAR sur le montant indiqué à l'appendice A dans la colonne des dépenses approuvées par l'OCRCVM;

(b) payer des frais qui ne sont pas les frais liés à l'intégration au nouvel OAR indiqués à l'appendice A.

5. L'OCRCVM ne peut utiliser le fonds grevé d'affectations pour payer les frais liés à l'intégration au nouvel OAR engagés après le 31 décembre 2022.

Appendice A

Frais liés à l'intégration au nouvel OAR¹

Nature des frais	Mandat	Frais totaux projetés ²	Affectations demandées par l'OCRCVM
Honoraires d'avocat	Conseils sur l'intégration	s. o.	1,182 M\$
Autres consultants externes - contrat de consultation	Gestion de l'intégration	5,525 à 5,650 M\$	2,593 M\$
Recrutement de dirigeants - Honoraires et soutien	Recrutement d'un nouveau chef de la direction et de nouveaux administrateurs	966 K\$ à 1,081 M\$	483 K\$
Finances - services de comptabilité	Établissement d'états financiers pro forma	60 à 68 K\$	18 K\$
Ressources humaines - Harmonisation de la structure de rémunération et des avantages sociaux	Harmonisation de la structure de rémunération et des avantages sociaux	434 à 566 K\$	14 K\$
Total			4,29 M\$

¹ K= 1 000, M= 1 000 000

² Projection des frais relatifs aux conseillers et consultants externes, à l'exception des honoraires d'avocat pour lesquels des taux horaires ont été négociés mais pour lesquels des frais totaux n'ont pas été projetés

8.

Section retirée

- 8.1 Sous-section retirée
 - 8.2 Sous-section retirée
 - 8.3 Sous-section retirée
 - 8.4 Sous-section retirée
-

8.1 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

8.2 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

8.3 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

8.4 SOUS-SECTION RETIRÉE

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

10.

Agents d'évaluation du crédit

- 10.1 Avis et communiqués
 - 10.2 Réglementation et lignes directrices
 - 10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
 - 10.4 Sanctions administratives
 - 10.5 Autres décisions
-

10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.